

Deux variations sur le thème du changement

ANALYSE

PIERRE O'NEILL

Le Parti libéral et le Parti québécois présentent deux variations sur un même thème: deux façons différentes de traduire le goût du changement.

Les libéraux misent sur la popularité de leur parti, bien sûr, mais également sur l'image d'une équipe renouvelée. Du côté du PQ, c'est au nouveau chef, Pierre-Marc Johnson, auquel revient seul le défi d'incarner ce changement. Et il n'a rien épargné pour y parvenir, y compris de faire oublier le nom du parti lui-même et d'interdire sur les estrades le sigle qui, depuis la naissance du parti, se voulait le ralliement des bleus et des rouges.

Cette profonde préoccupation pour le goût du changement s'articule à travers d'autres revirements stratégiques. Jadis, à l'approche d'élections générales, les partis politiques courtoisèrent les intellectuels, les universitaires et les avocats. Cette élection-ci marque un changement de cap: c'est la chasse aux hommes d'affaires. Dans un premier temps, Pierre-Marc Johnson annonce le projet de la Corporation investissement jeunesse en s'assurant l'appui public de l'élite du monde des affaires. Puis, Robert Bourassa réplique en recrutant ses candidats de prestige à la direction de banques et d'entreprises bien cotées, le constitutionnaliste Rémylard faisant exception.

Alors qu'ils privilégient une approche différente pour marquer le changement, les deux grands partis parviennent difficilement à se distinguer par les orientations politiques. C'est dans des nuances qu'ils expriment la spécificité de leur programme et les deux chefs tiennent fondamentalement le même discours économique et social, sur un accent plus ou moins grave. Même sur le dossier constitutionnel, concernant notamment les conditions d'adhésion du Québec à l'accord constitutionnel, on ne peut prétendre qu'un fossé infranchissable sépare Robert Bourassa de Pierre-Marc Johnson. Le PQ souhaite une Charte des droits qui confère au Québec la responsabilité en matière linguistique. Ces garanties de sécurité culturelle, le PLQ les recherche de préférence par le biais de l'immigration, de la démographie. À propos du rôle de l'État, tous deux plaident pour le soutien et l'incitation à l'entrepreneuriat, tout en interrogeant la sagesse d'intervenir directement dans l'activité économique.

Aux élections de 1981, les électeurs avaient à choisir entre la séparation et la fédération. Mais par l'abandon de la social-démocratie et la mise en veilleuse de l'option souverainiste, le Parti québécois a désamorcé la polarisation du débat. Dominée par l'obsession du changement, la campagne électorale qui s'amorce sera marquée au point de la multiplicité de thèmes sectoriels et l'absence d'enjeux collectifs. Les chefs politiques se feront un devoir d'épiloguer sur la crise de l'emploi mais devront aussi parler de libre-échange, de constitution, de chômage chez les moins de 30 ans, de relations de travail, d'éducation et de l'exploitation des ressources hydroélectriques du nord.

Bref, une campagne où la personnalité et la performance des chefs pourraient faire la différence, une campagne où les impairs, les gaffes, les faux pas, risquent d'être fatals.

RAPPORT ANNUEL DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA Des pétrolières ont bénéficié de remises d'impôt de \$ 1.5 milliard que le Parlement n'a jamais approuvées

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA — Le Parlement fédéral a été tenu dans la plus stricte ignorance des largesses du gouvernement à l'endroit de certaines compagnies pétrolières, a révélé hier le Vérificateur général du Canada, M. Kenneth Dye, qui a fait état de sommes pouvant atteindre \$ 1.5 milliard d'impôts cédés discrètement à deux compagnies.

M. Dye, dont le rapport annuel a été dé-

posé hier à la Chambre des communes a révélé que Dome Petroleum s'était vu accorder une remise d'impôt de \$ 1 milliard en février 85 par arrêté en conseil. Le gouvernement conservateur confirmait alors une décision du gouvernement libéral de John Turner prise en juillet 84. Pétro-Canada a pour sa part bénéficié d'interprétations fiscales qui lui ont permis d'éviter quelque \$ 450 millions d'impôts dans l'opération d'achat de Pétrofina en 1981.

Cette façon d'aider les compagnies est

tout à fait légale. Elle a d'ailleurs été utilisée cet été dans la transaction qui a permis à Olympia and York de se porter acquéreur d'un intérêt majoritaire dans Gulf Canada dont elle a revendu ensuite une partie des actifs à Pétro-Canada. Une interprétation fiscale aurait permis à Olympia and York d'éviter de payer quelque \$ 600 millions, sinon \$ 1 milliard, soutient l'opposition libérale.

M. Dye a néanmoins senti, malgré leur légalité, le besoin de pointer du doigt les gestes

posés à l'endroit de Dome et de Pétro-Canada en raison de leurs conséquences. Trop souvent, le gouvernement a tendance à avoir recours aux dépenses fiscales comme moyen d'intervention et ainsi outrepasser le contrôle des parlementaires sur les dépenses publiques, croit-il.

Dans le cas de Dome Petroleum, les parlementaires tout comme les contribuables canadiens n'avaient eu en juillet 84 qu'un lacconique communiqué du ministre des Finan-

Voir page 10: Pétrolières



Photo AP

RETRAIT DE LA MILICE À BEYROUTH

De nombreux militaires ont abandonné hier les quartiers qu'ils occupaient à Beyrouth afin d'aider la conclusion d'un traité de paix que négocient depuis le 24 septembre, dans le plus grand secret, les représentants des milices chrétiennes, chiites et druzes.

DOSSIER ÉNERGÉTIQUE Johnson dit préférer le plan d'Hydro à celui «désolant» de Bourassa

MARIE-AGNÈS THELLIER

BAIE-COMEAU — Dans la région la plus concernée par d'éventuels emplois d'une Baie-James 2, le chef du Parti québécois, M. Pierre-Marc Johnson, a de nouveau attaqué hier l'irréalisme du projet mis de l'avant par le chef du Parti libéral du Québec, M. Robert Bourassa.

À la population de la Côte-Nord, M. Johnson précise que le plan d'investissements de \$ 20 milliards en dix ans prévu par Hydro-Québec est beaucoup plus prudent et réaliste que le plan hypothétique de M. Bourassa.

Devant une trentaine de gens d'affaires de Baie-Comeau, M. Johnson a déclaré que rien n'est plus désolant que de voir M. Bourassa nous ramener trente ans en arrière en offrant aux Québécois un vieux schéma de développement qui a été bien connu par la Côte-Nord.

Croire que nous allons devenir prospères uniquement par l'exportation de nos ressources hydroélectriques, c'est se comporter comme quelqu'un qui, venant de gagner le million à la loterie, l'investirait tout de suite et au complet dans le prochain tirage, a ajouté M. Johnson.

Le premier ministre a résumé sa position dans le dossier énergétique. Il a rappelé les trois principes qui ont guidé le gouvernement et qui le guideraient: attirer des gros investissements au Québec, comme Péchiney mais aussi comme Norsk Hydro et Alu Suisse; développer les petites entreprises avec des rabais tarifaires; enfin augmenter l'autosuffisance énergétique des Québécois.

Parti le matin de Montréal, M. Johnson a débuté sa campagne électorale, marquée du sceau du réalisme, dans les circonscriptions de Duplessis et de Saguenay sur la Côte-Nord. Et il n'a pas promis la lune...

Le premier ministre n'a rien voulu



promettre quant à la relance des activités de l'usine appartenant encore à ITT-Rayonier à Port-Cartier. Il souhaite cependant que dans les jours qui viennent débouchent les négociations en cours, notamment avec la compagnie Cascades et avec le gouvernement fédéral.

Je ne peux rien vous annoncer aujourd'hui mais on est en train d'attacher les fils du dossier, a déclaré M. Johnson aux militants péquistes venus l'accueillir hier matin à Sept-Îles. Un rapport doit lui être fait demain, lors de son passage à Québec pour le conseil des ministres. M. Johnson n'a pas non plus donné de réponse dans le dossier de l'aluminerie Kayser.

Une quinzaine de jeunes ont manifesté devant le local du PQ à Sept-Îles. Le Regroupement des sans-emp-

Voir page 10: Énergie

ECONOMIE

SUCCURSALES DE LA SAQ: CONFIRMATION ÉCRITE

Le mandataire de la Société des Alcools du Québec, la firme Charette, Fortier, Hawey/Touche Ross, a confirmé par lettre datée du lundi 28 octobre l'octroi d'une franchise de la SAQ à 58 des soumissionnaires. Page 11

LA COUR SUPRÊME DE TERRE-NEUVE MAINTIEN LES DROITS DU QUÉBEC

La Cour suprême de Terre-Neuve, dans un jugement unanime, a maintenu les droits du Québec sur les surplus d'électricité du projet hydroélectrique d'Upper Churchill au Labrador. Page 11

AIR CANADA NIE TOUTE COLLUSION

Malgré le fait que CP Air craigne qu'il y ait collusion entre Air Canada et Quebecair en vue de restreindre la concurrence au Canada, Air Canada nie carrément l'allégation. Page 12

À l'endroit où Longueuil songeait à construire son intercepteur des eaux usés Parc Archipel projette d'assécher le fleuve sur 40 hectares pour y aménager des marécages

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

La direction du Parc national Archipel étudie présentement avec la société Canards Illimités un «méga projet» qui transformerait complètement le lit du fleuve sur une surface de 40 hectares en face de Longueuil pour y aménager des marécages, des frayères et des îlots de nidification pour la sauvagine, autrefois fort abondante dans les battures de Longueuil.

Ce projet, qui exigerait la construction de deux digues et l'assèchement du lit du fleuve sur une surface équivalente à 250 fois le patinoire du Forum, serait situé précisément dans le secteur où le cabinet provincial vient de protéger la faune et la flore en interdisant à la principale municipalité de la Rive Sud d'y construire un remblai en rive pour y enfoncer l'intercepteur régional des eaux usées.

Le projet en question, qui remodelerait le lit du fleuve grâce aux quelque 150,000 tonnes de pierre excavée dans le cadre des travaux d'assainissement des eaux à Longueuil, a été confirmé hier au DE-

VOIR par l'adjoint au directeur du Parc national Archipel, M. Denis Quirion, et par un porte-parole de Canards Illimités, M. Marc Saint-Cyr. Il doit être présenté d'ici quelques jours à la haute direction du ministère de l'Environnement avec d'autres projets actuellement sur les tables à dessin des «aménagistes» du PNA.

Si le projet devait être retenu, a déclaré M. Quirion, c'est parce que son évaluation au ministère (du Loisir, de la Chasse et de la Pêche) nous aurait convaincu qu'il est globalement avantageux pour la faune. Il n'est pas dans notre habitude de nous soustraire au processus d'évaluation environnementale et nous sommes conscients que nous devons faire la preuve qu'il affiche un bilan positif pour la faune.

L'adjoint au directeur du PNA précise que ce «projet d'aménagement faunique majeur» n'est en rien assimilable aux «aménagements fauniques prévus par le MLCP» qui ont été récemment autorisés par le cabinet provincial dans le décret sensé clore le dossier de Longueuil. Les aménagements autorisés sont perçus au ministère de l'Environnement comme

étant du type «léger»: il s'agirait essentiellement de remodeler la pente de la rive à certains endroits, de combler quelques fosses peu utiles à la faune et d'utiliser quelques hauts fonds pour en faire des îlots de nidification pour les canards.

Ce projet dit «léger» a été conçu au début de l'été peu avant les audiences publiques à l'occasion d'une rencontre organisée par la direction du MLCP entre des biologistes de la direction régionale du ministère et les «aménagistes» du PNA. La réunion fait partie de la petite histoire du ministère car «aménagistes» et tenants de la conservation ont fait consensus sur la position à prendre dans le dossier de Longueuil et sur la pertinence de s'en tenir à des aménagements «légers». Dans les semaines suivantes, toutefois, la direction du PNA faisait parvenir au ministère de l'Environnement une position beaucoup plus souple dans le dossier de Longueuil, qui n'a jamais été envoyée au Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement. Et la même direction commandait à Canards Illimités, une société nord américaine vouée à la pro-

Voir page 10: Archipel

Modernisation des radars Les États-Unis rejettent l'offre des Soviétiques

WASHINGTON (AFP, Reuter) — Les États-Unis ont qualifié d'inéquitable, hier, une proposition soviétique informelle portant sur l'arrêt de la construction d'un radar en Sibérie en échange d'un abandon de la modernisation de radars américains au Groenland et en Grande-Bretagne.

Du point de vue américain, un tel échange ne serait pas équitable, a déclaré le porte-parole du département d'État, M. Bernard Kalb, en soulignant qu'il s'agirait d'un précédent inacceptable. Il a confirmé que les Soviétiques avaient soulevé la possibilité d'un tel marché dans des discussions «informelles».

Le New York Times avait révélé, dans son édition d'hier, l'existence de cette proposition soviétique — qui porte sur un radar soviétique en construction près de Krasnoyarsk et sur deux radars américains à Thulé (Groenland) et Fylingdales (Grande-Bretagne) — en précisant qu'elle a été formulée il y a en-

Voir page 10: Radars

RÉNOVATIONS ACADIE VOUS PROPOSE SA VASTE GAMME DE CUISINES

■ CHÊNE ■ MELAMINE
■ PIN ■ STRATIFIÉ
■ ÉRABLE
■ MERISIER

23 ANS D'EXPÉRIENCE... À PRIX RÉDUIT

NOS SPÉCIALITÉS

- SALLE DE BAINS
- SALLE DE JEUX
- RAJOUTS
- TOUT GENRE DE RÉNOVATIONS

RÉNOVATIONS VOSTRE VASTE SALLE DE MONTRÉAL 9725 BOUL. L'ACADIE

HEURES D'OUVERTURE SAMEDI ET DIMANCHE 10 h à 17 h
LUNDI À MERCREDI 9 h à 18 h
JEUDI ET VENDREDI 9 h à 20 h

ESTIMATION GRATUITE 337-0702

Les dangers de l'essence au plomb

DENIS LESSARD

OTTAWA (PC) — Une trop forte concentration de plomb dans l'organisme a des effets désastreux sur la santé de la population et amène des problèmes de comportement chez les enfants, affirme une commission scientifique, mandatée par le fédéral pour tirer au clair les dangers de l'essence au plomb pour l'environnement.

Livrant hier son rapport intérimaire avant de poursuivre une enquête qui durera deux ans et demi, la commission presse le gouvernement de forcer les automobilistes à utiliser l'essence sans plomb. Deux avenues s'offrent à Ottawa, précise le groupe: forcer l'application du règlement aux pompes à essence ou fixer (en ajustant les taxes) des prix identiques pour l'essence ordinaire et le carburant sans plomb.

Le groupe encourage le gouvernement à maintenir son objectif de faire passer de 44 à 29 grammes au litre la proportion admissible de plomb dans l'essence entre aujourd'hui et janvier 1987. « Cette réduction doit se faire », affirment les auteurs, prédisant que les règlements sur l'environnement forceront d'ici 12 ans presque toutes les automobiles au pays à fonctionner au sans plomb.

S'il voulait aller plus loin, Ottawa pourrait amener cette norme au niveau américain de 26 g/l d'ici 1990. Selon l'option choisie, le prix du litre d'essence grimpera de un à deux cents le litre. On estime que l'impact des initiatives fédérales jusqu'ici sur le PNB sera négligeable. Principalement en Ontario, environ 10,000 emplois disparaîtront sur 10 ans dans les raffineries qui ne sauront s'adapter et l'industrie automobile subira un léger contrecoup.

Selon la commission présidée par M. Kenneth Hare, scientifique spécialisé en environnement, 13 pour cent des automobilistes canadiens utilisent illégalement de l'essence au plomb, bien que leur véhicule soit conçu pour du sans plomb.

Au ministère de l'Environnement, une autre enquête estime même à 24 pour cent la proportion d'automobilistes délinquants qui ont illicitement débanché leur catalyseur pour utiliser l'essence régulière, moins chère.

Hier, après avoir pris connaissance du rapport, le ministre de l'Environnement Tom McMillan s'est élevé contre cette « pollution délibérée » et soutenu qu'il ferait pression sur son collègue aux Finances pour tenter de dissuader les acheteurs d'essence au plomb. Déjà les provinces, responsables de l'application des règlements aux stations-service, ont été approchées pour chercher avec Ottawa une façon de resserrer les contrôles.

Pour les scientifiques, des concentrations de plomb dans l'organisme que l'on considérait dans le passé comme sécuritaires perturbent en réalité les échanges d'oxygène assurés par le sang. « Les effets des faibles concentrations en plomb sur le fonctionnement du système (sanguin) justifient à eux seuls la réduction des concentrations chez la population à des niveaux plus bas que 1985 », affirment les commissaires.

On admet aussi qu'il y a relation entre les difficultés d'apprentissage et des troubles de comportement chez les enfants et l'existence de concentration élevée de plomb dans l'organisme », estime la commission.

On ne retient pas toutefois les études qui mettent en cause les effets du plomb sur le système reproducteur et la croissance.

Pour la commission, des taux de plomb inférieurs à 25 microgrammes par décilitre de sang ne risquent guère d'avoir des effets sur le comportement des enfants. « Il serait prudent de prendre les mesures nécessaires pour qu'aucun enfant ait une concentration supérieure à 20 ug/dl », affirment les chercheurs.

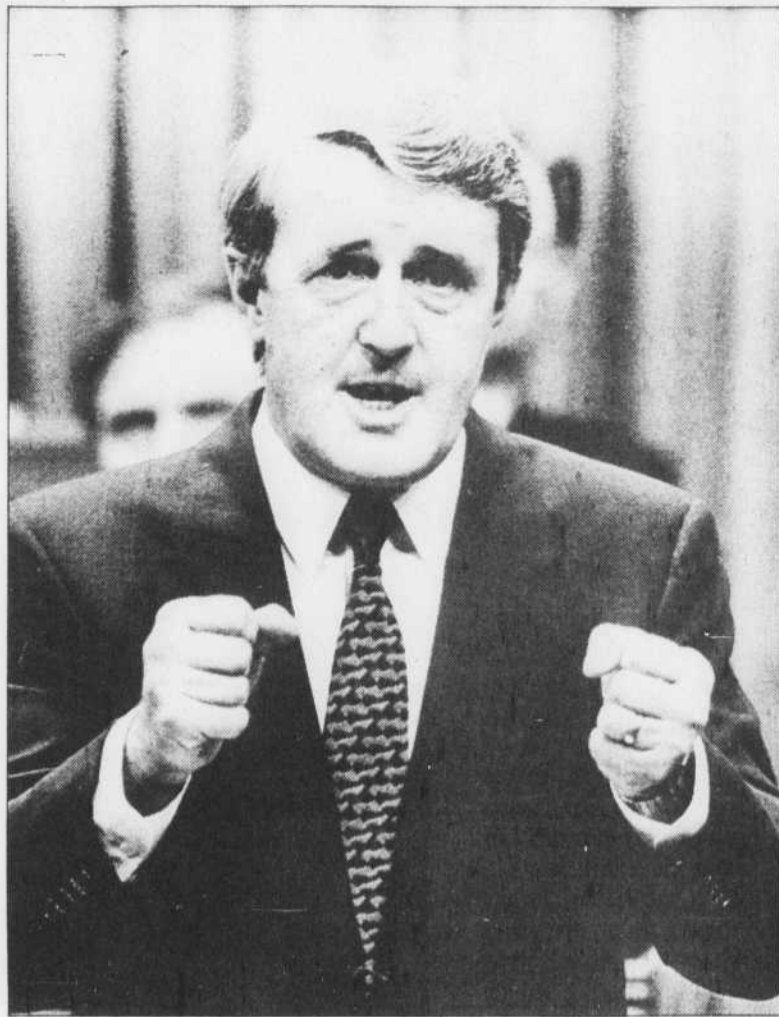


Photo CP
Le premier ministre, M. Brian Mulroney, a dû s'employer, hier aux Communes, à répondre aux questions de l'opposition en regard des conseils qu'il aurait reçus dans le dossier de la Banque Commerciale du Canada.

La Loi sur les jeunes contrevenants Acceptée au Québec mais contestée ailleurs

CAROLE BEAULIEU

Bon nombre de problèmes que rencontrent les provinces canadiennes dans l'application de la Loi sur les jeunes contrevenants sont plus du ressort d'une amélioration des législations provinciales et de l'implantation de nouveaux programmes que de celui d'amendements à la Loi.

C'est ce qu'a déclaré hier au DEVOIR le Solliciteur général du Canada, M. Perrin Beatty, de passage à Montréal dans le cadre d'une tournée nationale de consultation visant à dresser un consensus sur les amendements à apporter à cette législation entrée en vigueur le 1er avril dernier. Le Solliciteur compte annoncer ces modifications au printemps prochain.

M. Beatty a rencontré peu de commentaires négatifs de la part de la trentaine d'intervenants des milieux sociaux, policiers et judiciaires, réunis hier à Montréal. Contestée dans plusieurs provinces canadiennes, la Loi fédérale sur les jeunes contrevenants semble en effet poser peu de problèmes d'application au Québec. « Contrairement à la plupart des autres provinces nous avons depuis plusieurs années déjà une Loi qui lui ressemble avec la Loi de la protection de la jeunesse. L'ajustement a été plus facile », expliquait hier un directeur de centre d'accueil de la région montréalaise, M. Jacques Ross.

Certes des problèmes mineurs subsistent, ont expliqué certains professionnels. La Loi permet d'imposer aux jeunes des conditions de libération (comme de ne pas fréquenter certains endroits) mais ne précise pas si un bris de ces conditions constitue une nouvelle offense. S'ensuit une longue et complexe procédure qui pourrait être évitée si la Loi était plus claire à ce sujet.

La confidentialité obligatoire pour les moins de 18 ans complique aussi parfois le travail des policiers qui ne peuvent lancer des appels au public pour retrouver des jeunes qui ont fui leur maison de transition.

Globalement toutefois, soute-

naient hier aussi bien des policiers que des intervenants sociaux, les modifications à faire sont plus administratives que de fond.

Selon le solliciteur général adjoint, M. Jean Charon, bon nombre des récriminations des autres provinces « se tasseront avec le temps », comme se fut le cas au Québec avec la Loi 24.

La Loi des jeunes contrevenants impose entre autres à toutes les provinces de considérer comme « jeunes contrevenants » et non « adultes » tous les jeunes âgés de moins de 18 ans. Plusieurs provinces canadiennes qui utilisaient auparavant la limite d'âge de 16 ou 17 ans soutiennent qu'elles n'ont pas les ressources ou les infra-structures pour appliquer la nouvelle Loi.

Pour ne pas s'ingérer dans la campagne électorale Hyundai annoncera sa décision après les élections seulement

JOCELYN COULON

OTTAWA — Le constructeur automobile sud-coréen Hyundai, dont tout le monde attendait impatientement l'annonce, ces jours-ci, de l'établissement de sa nouvelle usine de 200 millions au Québec, ne rendrait publique sa décision qu'après les élections provinciales.

De sources sûres, LE DEVOIR a appris que Hyundai ne voudrait pas se trouver mêlée à la campagne électorale en faisant une annonce qui pourrait aider le premier ministre Pierre-Marc Johnson et, du même coup, froisser un éventuel gouvernement libéral.

Selon ces sources, le Parti libéral du Québec aurait exercé de discrètes pressions auprès de la compagnie sud-coréenne pour qu'elle ajourne sa décision.

Cette nouvelle ne plaira pas au gouvernement du Québec qui a travaillé d'arrache-pied sur ce dossier et qui espérait une décision rapide, qui aurait pu donner un sérieux coup de pouce à la campagne électorale de M. Johnson. La création d'environ 1,200 emplois à Montréal ou dans l'Estrie n'aurait pas manqué de venir garnir le dossier des réalisations économiques du gouvernement péquiste.

Le sous-ministre québécois à l'Industrie et au Commerce, M. Charles Beaulieu, a refusé de commenter les informations du DEVOIR. « C'est une autre indiscretion qui retardera l'annonce, par Hyundai, de l'investissement en question », a-t-il déclaré, hier. Hyundai du Canada n'a pas retourné les appels du DEVOIR.

Au cabinet du ministre de l'Industrie et Commerce, M. Rodrigue Biron, personne n'était disponible pour commenter le dossier Hyundai.

L'annonce de l'implantation de Hyundai au Canada avait été faite, le 29 août dernier, par le ministre de l'Expansion industrielle régionale, M. Sinclair Stevens, lors d'un rencontre, en Corée du Sud, avec le président de cette compagnie, M. Chung. Précédemment, Hyundai avait demandé à la firme montréalaise Lavalin d'étudier plusieurs emplacements à travers le Canada, mais plus particulièrement au Québec.

Le ministre Stevens devait confirmer, au début septembre, que la firme sud-coréenne avait manifesté son désir de s'installer au Québec. Hyundai prévoit vendre 80,000 voitures cette année, dont 40% au Québec.

Toujours selon ces sources, il est acquis que la firme japonaise Toyota installera sa nouvelle usine en Ontario. La compagnie avait annoncé en juillet dernier qu'elle avait l'intention d'investir \$300 millions au Canada pour la construction d'une usine qui produira 50,000 voitures par an dès 1988.

Une autre compagnie japonaise, Suzuki, a manifesté son intention de s'établir au Canada. Selon le ministre Stevens, Suzuki discuterait avec Général Motors du Canada la formation d'une entreprise conjointe pour l'implantation d'une usine de montage. L'investissement de Suzuki serait aussi important que celui de Toyota.

Découverte d'un nouveau traitement contre le SIDA

PARIS (AFP) — C'est avec un médicament mondial connu et utilisé pour éviter les rejets d'organes greffés — la Ciclosporine — que trois médecins de l'hôpital Laennec de Paris ont annoncé hier avoir obtenu des résultats spectaculaires dans le traitement du SIDA.

Le nouveau traitement français repose sur la désactivation de certains globules blancs — les lymphocytes T-4 —, ce qui a pour effet d'empêcher le développement du virus de la maladie sur ces cellules, ont indiqué au cours d'une conférence de presse à l'hôpital Laennec les professeurs Jean-Marie Andrieu et Philippe Even, et le docteur Alain Venet.

Selon les médecins, le virus du SIDA se fixe notamment sur les lymphocytes T-4, qui assurent l'immunité de l'organisme, et les détruit peu à peu. Or les virus ne peuvent se développer que sur les cellules actives. Les médecins ont

donc eu l'idée de diminuer l'activité des T-4, grâce à un médicament parfaitement connu, la Ciclosporine A, un immunosuppresseur qui diminue les défenses de l'organisme. De cette manière, le virus arrête de se développer sur les T-4. De plus, la moelle épinière continue de sécréter de nouveaux T-4 qui eux, sont sains et le restent apparemment, selon les résultats obtenus par l'équipe française.

Ainsi, ce traitement ne guérit pas du SIDA, car il ne tue pas le virus: il en bloque simplement le développement. En cela, c'est un processus comparable à l'action de l'insuline chez les diabétiques: elle ne guérit pas le pancréas en le remettant en route, mais elle permet aux diabétiques de vivre en assimilant normalement le sucre.

Le traitement a été expérimenté sur deux malades soignés à Laennec.

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

AVIS AUX CANDIDATS A L'ADMISSION HIVER 1986

Séances d'accueil
Tous les candidats à l'admission aux programmes suivants sont invités à se présenter à une séance d'accueil et d'information.

- **Certificat en information et journalisme**
À l'une ou l'autre des séances qui auront lieu le **mardi 5 novembre**, salle E-325, le **mercredi 6 novembre**, salle A-2285, de 19:00 à 22:00, au Pavillon 3200, rue Jean-Brillant
- **Certificat de publicité**
le **lundi 4 novembre**, de 19:00 à 21:00 au Pavillon principal, 2900, boul. Edouard-Montpetit, salle G-415

Renseignements: Tél.: 343-6090

guérin
l'éditeur qui édite

La pratique du français
pour un groupe d'enseignants secondaire

Le Pêché du Gourmand
Spécialité Cuisine française

Soirée (à partir de 6 hres)
Table d'hôte gastronomique
200 St-Paul, Ouest (Vieux-Montréal)
Montréal, Q.C. H2Y 2S8
Réservation
Tél.: 845-5455

guérin éditeur limitée
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tel (514) 842-3481

Série de textes académiques québécois et français touchant divers genres littéraires: la narration, la description, le portrait, le conte, le théâtre et le roman. Les exercices touchent le vocabulaire, la compréhension, la stylistique, la phraseologie, la grammaire, les préfixes et/ou suffixes, l'analyse et la rédaction.

■ élève 1 - ISBN-2-7601-0219-X	76 — 194 p.	5,80\$
■ élève 2 - ISBN-2-7601-0510-5	86 — 188 p.	5,80\$
■ élève 3 - ISBN-2-7601-0228-9	96 — 236 p.	7,00\$
■ élève 4 - ISBN-2-7601-0227-0	106 — 302 p.	9,25\$
■ élève 5 - ISBN-2-7601-0229-7	116 — 283 p.	9,25\$
■ élève 6 - ISBN-2-7601-0343-9	126 — 352 p.	9,25\$
■ maître 1 - ISBN-2-7601-0246-7	76 — 192 p.	10,00\$
■ maître 2 - ISBN-2-7601-0256-4	86 — 188 p.	10,00\$
■ maître 3 - ISBN-2-7601-0494-X	96 — 236 p.	10,00\$
■ maître 4 - ISBN-2-7601-0258-0	106 — 302 p.	14,00\$
■ maître 5 - ISBN-2-7601-0278-5	116 — 283 p.	14,00\$
■ maître 6 - ISBN-2-7601-0495-8	126 — 349 p.	14,00\$

la pratique du français

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél: (514) 849-1112	Station Métro-Longueuil Montréal, Québec Tél: (514) 677-6525	168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél: (514) 861-5647	4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél: (514) 843-6241
---	--	--	---

PRÉSENTÉ PAR
PARACHUTE
revue d'art contemporain

points de vue, points de fuite

colloque sur la situation des arts au Québec et au Canada

Ce colloque sera l'occasion de connaître les enjeux actuels du milieu de l'art: musées, galeries, espaces alternatifs et centres d'artistes, revues et critique d'art, seront tous des points à l'ordre du jour. Dix ans après sa fondation, Parachute invite le public à partager avec ses collaborateurs et les principaux intervenants du domaine de l'art leurs réflexions sur l'état actuel d'un milieu en pleine évolution et à s'interroger sur les perspectives d'avenir de ce dernier.

Studio-théâtre Alfred-Laliberté
Université du Québec à Montréal
1455, rue St-Denis Métro Berri de Montigny

DATES 31 octobre, 1er et 2 novembre

HORAIRE

JEUDI 31 (COMMENT ON SE FAIT VOIR)	VENDREDI 1 ^{er} (COMMENT ON EST VU)	SAMEDI 2 (COMMENT ON SE VOIT)
9:00-9:30 inscription	10:00-12:00 l'histoire de l'art: une histoire sans histoires	10:00-12:00 le complexe d'Œdipe: filiations, continuité ou rupture
9:30-12:00 l'avenir du passe: les musées aujourd'hui	13:30-15:30 l'art, comme si vous y étiez: les revues	13:30-15:30 l'artificiel aujourd'hui: abstrait demain comment distinguer le pendule de l'horloge
Panel: Willard Holmes, Louise Letiche, Philip Mark, Jean Papineau, Brigid Wallace	15:45-17:45 la critique: mode d'emploi	15:45-17:45 l'histoire instantanée: comment acquérir un statut historique
13:30-15:30 les galeries: les galeries	Panel: Jeanne Lapointe, Marie-Monique, Robert Racine, Normand Theriault	Panel: Denise Béri, France Gagnon, Renée Foyard, Pierre Hudon
Panel: Michel Gauthier, Geneviève Guizot, Gilles Cheitbar, Luc Lacombe, Marie-Françoise Thibault (Colonne Appart)	15:45-17:45 aller se faire voir: ailleurs une géo-politique de l'exposition	
Panel: Melvin Charney, Peggy Cole, Annie Molin Vasseur, Françoise Morin, Guy Perronneau		

Selon Benoîte Groult-

Les filles se laissent trop tenter par l'individualisme

CAROLE BEAULIEU

Le mouvement des femmes a plus que jamais besoin de ses filles alors que ses acquis sont menacés dans plusieurs pays du monde. « Nées libres », les filles des années 70 et 80, ont toutefois « tendance à croire qu'il ne reste plus rien à négocier ou à conquérir ». Elles se laissent tenter par l'individualisme et délaissent l'action commune. Elles doivent rester vigilantes et ne pas s'endormir sur les victoires de leurs mères.

Tel est le message qu'a lancé hier soir à Montréal l'écrivaine féministe française Benoîte Groult dans une allocution de près d'une heure qui ouvrirait officiellement la conférence internationale sur la situation des filles.

« Je ne sais pas si c'est mieux au Québec », a-t-elle déclaré au DEVOIR quelques heures avant cette allocution. « Je sais qu'en France, on ne sent pas la solidarité des jeunes femmes. Il n'y a plus de revues féministes. Les jeunes filles lisent des revues insipides qui ne leur parlent que de leur régime et de comment accrocher un mari, et elles ne se révoltent pas ».

Rappelant que des milliers de petites filles indiennes sont encore vendues comme « prostituées sacrées » aux notables de certains États indiens, Mme Groult s'inquiète du reflux qui touche actuellement le mouvement des femmes: suppression de l'avortement en Roumanie, attentats répétés aux États-Unis contre les cliniques d'avortement, rejet du projet de loi qui aurait permis aux Français de donner un double nom à leurs enfants, code de la famille qui se fait encore attendre en Algérie, rétablissement de la polygamie en Égypte.

« Je comprends qu'il n'y a plus de grand combats pour mobiliser les jeunes, explique-t-elle. Chacune se retrouve à mener seule sa bataille devant son évier, devant son conjoint ».

Mme Groult s'en prend d'ailleurs « au travail de sappe des médias » qui, dit-elle, véhiculent de plus en plus l'idée selon laquelle « le féminisme est fini, place à la féminité ».



Photo Jacques Grenier

Les filles ne doivent pas s'endormir sur les victoires de leurs mères, rappelle Benoîte Groult.

Aux filles des années 70 et 80, Mme Groult propose le défi de la solidarité avec les femmes des pays moins favorisés.

L'auteur de *Ainsi soit-elle* se promet bien d'échanger avec des jeunes filles du Québec lors d'une autre visite, en mars prochain, alors qu'elle prononcera des conférences sur le même sujet dans quelques universités du Québec.

Selon l'écrivaine sexagénaire, les dix prochaines années seront marquées par de telles mutations scientifiques et technologiques que le monde des femmes en sera profondément transformé. Leur vigilance n'en sera que plus nécessaire, dit-

elle, l'ordre patriarcal existant encore. « Avec les nouvelles technologies la fécondité des femmes va désormais leur appartenir complètement. Les hommes se sentent extrêmement menacés ».

Convenant que les « principales victoires sont remportées », Mme Groult a toutefois soutenu hier que « les faits résistent » et que « les mentalités évoluent moins vite que les lois ».

La conférence se poursuit aujourd'hui avec une quinzaine de conférences et d'ateliers portant sur divers sujets touchant l'avenir des filles.

Appuyant sans réserve le projet de loi C-49

Le maire Drapeau poursuit sa lutte contre les prostitués

DENIS LESSARD

OTTAWA (PC) — Soulevant un débat acerbe à un comité des Communes, le maire de Montréal, Jean Drapeau, et les représentants des villes de Vancouver et Niagara Falls ont appuyé sans réserve un projet de loi qui leur redonnera le pouvoir de nettoyer les rues des prostitués, hommes ou femmes.

Ces derniers ont réclamé hier l'adoption rapide d'un projet de loi qui permettra aux policiers de ratisser les endroits publics, et d'y arrêter les prostitués qui, selon eux, par des sollicitations trop pressantes, contraignent à la moralité publique.

« Les endroits publics, les parcs, les rues, appartiennent au public », a lancé hier, autoritaire, le maire Drapeau.

« Plus on rend la vie facile aux prostitués, plus on augmente, pour le souteneur, son revenu et son contrôle sur son chétif », a même renchéri le maire de Montréal, hier, à une séance du comité des Communes qui se penche sur le bill C-49, un amendement au Code criminel touchant la prostitution.

Pour M. Drapeau, comme pour le maire de Niagara Falls, M. William Smeaton, et l'échevin May Brown, de Vancouver, il importe de redéfinir le terme de « sollicitation » nécessaire pour justifier l'arrestation d'une présumée prostituée dans la rue.

Depuis une décision de la Cour suprême sur un cas de prostitution à Calgary, « il faut qu'on vous arrache vos vêtements pour que quelqu'un soit accusé de sollicitation », a lancé M. Drapeau. « Le travail de nos policiers est devenu déprimant », a-t-il lancé aux députés.

Les maires en faveur du projet de loi ont cependant eu beaucoup de fil à retordre de la part des députés de l'opposition, qui s'inquiètent des ou-bli législatifs, tout comme de la por-

tée trop générale du C-49.

« On parle de peine du client, dans ce projet de loi, et pas du tout du souteneur », a déploré Mme Lucie Pepin, représentante libérale d'Outremont.

Quant à Svend Robinson, député néo-démocrate de Colombie-Britannique, il estime que le gouvernement va trop loin avec un bill qui permettra aux policiers d'intervenir non seulement dans la rue mais dans les bars et les restaurants.

Le projet de loi C-49 prévoit des peines de six mois d'emprisonnement ou jusqu'à \$500 d'amende pour les clients et les prostitués qui sollicitent sur le trottoir.

« Ce n'est pas un projet de loi social, ce n'est pas parfait, mais ce serait pitoyable que ce qui manque empêche son adoption », a soutenu M. Drapeau. « La morale, la morale », répliquait pour elle-même Mme Pepin d'un ton désapprobateur.

Voix discordante chez les édiles, toutefois, Mme Marion Dewar, mairesse d'Ottawa, estime que le gouvernement ne règle rien au problème de la prostitution en n'intervenant pas à la base, en accordant plus d'efforts à la prévention, à la santé et à l'assistance des mineures dans le pétrin.

Selon elle, nettoyer la rue ne fera que condamner les prostituées à des maisons dirigées par des souteneurs. Pour Mme Dewar, qui est aussi présidente du NPD, une solution à ce problème vieux comme le monde serait de limiter la prostitution à des établissements contrôlés pour empêcher les péripatéticiennes d'incommoder les passants sur le trottoir.

Cette proposition n'a guère plu au maire Drapeau, pour qui « la tolérance de la prostitution est une cause fondamentale des actes de violence ».

Ce dernier est particulièrement inquiet de l'influence sur les enfants de



Photo C.P.

Jean Drapeau

commerces qui opéreraient aux vues de tous. Selon lui, le seul moyen de juguler cette industrie est de lui rendre la vie de plus en plus difficile. « Quand les souteneurs verront qu'ils font de moins en moins d'argent, ils cesseront », prévoit M. Drapeau.

Pour Mme Dewar toutefois, ce n'est pas par « imitation » que les jeunes se prostituent mais à cause de problèmes personnels ou financiers.

« Si les jeunes se prostituent ce n'est pas parce qu'elles en voient dans la rue, mais parce que dans la cour d'école un « pusher » leur donne de la drogue, en leur en promettant plus si elles acceptent », de lancer Mme Dewar.

Le tabagisme menace votre santé



MANTEAU Rég. \$300
DUVET D'OIE \$99
BLANCHE
 FEMME — HOMME
 LE PLUS GRAND CHOIX DE DUVETS À MONTRÉAL
EXXA 1477 MANSFIELD (MÉTRO PEEL)

Le Centre de recherches en droit aérien et spatial de l'Université McGill organise un symposium sur:
« Des traités pourraient-ils éviter la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique? »
 du 30 octobre au 1er novembre 1985, à la faculté de droit de l'Université McGill, 3644 rue Peel, « Moot Court Room ».
 Parmi les invités: le Général Pierre Gallois, Général de Brigade aérienne, France, M. Kent Stansberry, directeur, Politique de défense stratégique et centrale des armements spatiaux, Bureau du Secrétaire à la Défense, Washington, D.C., Professeur Émrite Mircea Mateesco-Matte, Université de Nantes, France, M. Jean-Louis Roy, directeur, Le Devoir, M. He Qizhi, conseiller juridique, Ministère des affaires extérieures, Beijing, Chine, M. Andrei Kozzyrev, Affaires extérieures, Moscou, U.R.S.S.
 Informations: Louise Morel 392-4632

Poirier devra subir des examens psychiatriques avant de comparaître

(PC) — Réal Poirier, 21 ans, de Saint-Zotique, devra revenir devant le tribunal le 28 novembre après avoir subi des examens psychiatriques visant à déterminer s'il est apte à répondre de ses actes.

Le juge Jean Sirois, de la Cour des sessions de la paix, à Montréal, a pris cette décision hier sur la recommandation du Dr Charles Daoust, un psychiatre assigné par la poursuite. Poirier doit répondre d'une accu-

sation de meurtre au premier degré en rapport avec la mort de l'agent Jacinthe Fyfe, 25 ans, de la police de la Communauté urbaine de Montréal, abattue en service à bord de sa voiture de patrouille samedi dernier à Dorval.

Les funérailles civiles de la femme-policier, la première à être tuée pendant l'exercice de ses fonctions au Canada, ont lieu aujourd'hui

à Roxboro. Le Solliciteur général, Perrin Beatty, et environ 1,000 policiers venant de différentes régions du pays sont attendus à la cérémonie.

Hier, lors de la cérémonie d'assermentation de 37 nouveaux policiers de la CUM, parmi lesquels ont dénombré 17 femmes, les participants ont observé une minute de silence à la mémoire de l'agent Fyfe.

EN 86, AU QUÉBEC ON A DES P'TITES NOUVELLES POUR VOUS! LES PONTIAC, LES BUICK ET LES GMC!

LOCATION...

PONTIAC GRAND AM
 Pour la première fois en version 4 portes

NOUVEAU PLAN DE LOCATION TRÈS AVANTAGEUX PONTIAC GRAND AM

2 portes, 4 cyl. automatique
 Pneus radial à flanc blanc
 Dégivreur arrière
 Groupe lumières
 Miroirs sport
 Stéréo AM/FM

48 MOIS/ 259⁸² + taxes par mois

BOULEVARD PONTIAC BUICK GMC LTÉE MONTRÉAL
 9050 boul. de l'Acadie
382-4400
 Le Concessionnaire "GM" sans pareil!

Comment obtenir du comptant aux U.S.A. en deux temps, trois mouvements?

La réponse dans ce journal vendredi, le 1^{er} novembre

BANQUE ROYALE

EXPO 86 LA BANQUE OFFICIELLE D'EXPO 86

Parlez-moi d'une banque... Royale!

LE QUÉBEC EN CAMPAGNE ÉLECTORALE

Le PQ doit encore choisir 52 candidats dont 43 cette semaine

□ AU PLQ, ON CONTINUE LE JEU DE LA CHAISE MUSICALE POUR LES CANDIDATS-VEDETTES

LIA LEVESQUE

QUÉBEC (PC) — Une semaine après le déclenchement des élections, le Parti québécois doit encore choisir 52 candidats, pendant que le Parti libéral a pratiquement terminé la tenue de ses assemblées d'investiture.

En date de mercredi matin, le Parti québécois avait désigné 70 candidats pour le représenter au scrutin du 2 décembre, dont 43 cette semaine.

Conscient du retard qu'il accuse en la matière, le PQ a accéléré la tenue de ses assemblées d'investiture cette semaine. Tous les candidats doivent être choisis d'ici mardi prochain.

Pourtant, dans trois circonscriptions, la date même de la tenue des assemblées d'investiture n'a pas encore été déterminée. Il en est ainsi d'Arthabaska, où le député péquiste sortant Jacques Baril a indiqué qu'il ne sollicitait pas d'autre mandat; de Brôme-Missisquoi, château-fort des libéraux avec Pierre Paradis à leur tête; et Frontenac, représenté par le député indépendant Gilles Grégoire.

Uniquement cette semaine, 43 assemblées ont été ou seront organisées par le PQ. Les ministres Jean



M. Francis Dufour M. Paul Gobeil Mme N. Assimpoulos

Garon (Lévis, vendredi), Guy Tardif (Crémazie, dimanche) et Louise Beaudoin (Louis-Hébert, jeudi) seront confirmés comme candidats, ainsi que le président de l'Assemblée nationale Richard Guay, jeudi dans Taschereau.

Le premier ministre Pierre Marc Johnson se soumettra lui aussi aux formalités démocratiques de l'assemblée d'investiture dans son comté d'Anjou, lundi prochain.

Les ministres François Gendron, Michel Clair, Henry Lemay, Elie Fallu, Guy Chevrete, Jacques Brassard, Pauline Marois, Bernard Lan-

dry, Rodrigue Biron, Gérald Godin, Yves Beaumier, Robert Dean, Maurice Martel, Alain Marcoux, Raymond Fréchette, Jean-François Bertrand, Jean-Guy Rodrigue, Marcel Léger, Jean-Guy Parent, Lise Denis et Rollande Cloutier ont tous été confirmés comme candidats.

Dans plusieurs cas, il ne s'agit que d'une formalité puisqu'un seul candidat est en lice. Et la plupart du temps, le candidat qui sait qu'il sera seul en lice pour le PQ a déjà commencé sa campagne électorale.

D'après les statuts du parti, toute personne intéressée a jusqu'à 24

heures avant la tenue de l'assemblée pour déposer son bulletin de candidature. Il est toutefois rare, indique-t-on au service de presse du Parti québécois, qu'un aspirant ne fasse part de son intérêt qu'à la veille de l'assemblée.

Hier soir, la journaliste Yolande L'Ecuyer, spécialisée en économie, devait être élue sans opposition dans Bourget, l'ancien comté de Camille Laurin. Elle fera face au député libéral sortant Claude Trudel, élu lors de l'élection complémentaire du 3 juin 1985, en même temps que Robert Bourassa.

Il sera intéressant de surveiller les circonscriptions de Saint-Maurice (1er novembre), Chicoutimi (5 novembre) et Montmorency (3 novembre), qui sont toutes trois vacantes à la suite du retrait de la vie politique des ministres Yves Duhaime, Marc-André Bédard et Clément Richard.

La rumeur veut d'ailleurs que Marc-André Bédard se soit assuré, avant de quitter son poste de Chicoutimi, d'avoir un successeur d'urgence comme « leader régional » du Saguenay. Ce successeur serait Francis Dufour, maire de Jonquières, ex-président de l'Union des municipalités et candidat péquiste malchanceux aux élections de 1973.

Les péquistes des Îles-de-la-Madeleine choisiront dimanche celui ou celle qui succédera à l'ex-ministre péquiste devenue députée indépendante Denise Leblanc-Bantey.

Ceux de Marquette devraient ce soir choisir la vice-présidente du PQ, Mme Nadia Assimpoulos, comme candidate.

Chez les libéraux, il ne reste que quatre comtés vacants: Anjou (représenté par Pierre Marc Johnson), Châteauguay, Sainte-Marie et Tailon (l'ancienne circonscription de René Lévesque).

Mais tout est en flottement à cause du jeu de chaise musicale des candidats-vedette qui se joue actuellement au PLQ.

Le problème qui se pose pour le chef libéral Robert Bourassa, avouait son attaché de presse Ronald Poupard, est qu'il reste trop peu de comtés vacants pour les candidats d'un peu partout mais on n'a pas assez de comtés de libres », commentait-il.

Echaudé par l'annonce prématurée de démissions ou par la diffusion éventuelle de candidatures prestigieuses (les médias avaient publié certains noms avant la tenue de la conférence de presse pour les annoncer), il refuse de commenter da-

vantage. Par exemple, le député sortant d'Orford, M. Georges Vaillancourt, qui avait admis aux journalistes que son chef Robert Bourassa lui avait demandé de laisser sa place, a finalement décidé de rester à son poste.

Il est aussi question d'autres rumeurs: le député Gilles Fortin, de Marguerite-Bourgeoys, pourrait lui aussi se retirer de la politique active, même s'il n'a été élu que le 18 juin 1984. Son siège serait réservé à un autre candidat-vedette.

Face à cette rumeur, M. Poupard se montre peu loquace: « À l'heure où on se parle, oui, il se représente ». Mais dans quelques heures? « Je ne peux pas le dire, tout est en mouvement ».

Jusqu'à présent, le Parti libéral a soumis cinq candidatures de prestige: M. Gil Rémillard, constitutionnaliste Jean-Talon; M. Pierre MacDonald, vice-président de la Banque de Montréal pour l'Est du Canada dans Robert-Baldwin; M. André Vallerand, vice-président exécutif de la Chambre de commerce de Montréal dans Crémazie; M. John Parisella, directeur régional de Langues officielles Canada dans Laurier et M. Paul Gobeil, vice-président exécutif de Proviso dans Verdun.

Jacques Chagnon au PLQ

MAURICE GIRARD

(PC) — Le chef libéral Robert Bourassa présentera aujourd'hui à la presse probablement le dernier de ses candidats-vedettes, Jacques Chagnon, président depuis quatre ans de la Fédération des commissions scolaires du Québec, qui portera les couleurs du PLQ probablement sur la Rive-Sud de Montréal.

De plus, on confirmera la candidature de M. Denis Ricard, membre de l'exécutif du PLQ, dans Anjou, contre le premier ministre Pierre Marc Johnson. Par cette annonce, indiquait hier un porte-parole du PLQ, « les libéraux veulent démontrer qu'ils sont capables de fair play, n'ayant pas décidé de présenter un gros canon dans la circonscription représentée à l'Assemblée nationale par le premier ministre ».



Quant à M. Chagnon, âgé de 35 ans, on décidait hier soir de la circonscription où il fera acte de candidature. On hésitait entre trois comtés: Sainte-Marie, Châteauguay (moins probable) ou encore Tailon (ex-comté de René Lévesque), sur la Rive-Sud de Montréal où M. Chagnon réside d'ailleurs.

Jusqu'à présent, les libéraux semblent avoir gagné cette première partie de la campagne électorale, du moins quant au choix de candidats-vedettes. Après le constitutionnaliste Gil Rémillard (Jean-Talon), le leader du PLQ a annoncé successivement les candidatures d'André Vallerand (vice-président de la Chambre de commerce de Montréal) dans Crémazie, Paul H. Gobeil (vice-président exécutif de Proviso) dans Verdun et de Pierre MacDonald (vice-président de la Banque de Montréal) dans Robert-Baldwin. Il ne restera que deux candidats à choisir pour le PLQ en vue des élections du 2 décembre.

Par ailleurs, un des responsables de la campagne libérale, Pierre Bibeau, a indiqué que plusieurs organisateurs de l'ouest de Montréal travailleraient dans l'est de la ville, dans les circonscriptions où les libéraux ont plus de difficultés.

« On a beaucoup d'organiseurs dans l'ouest de Montréal, comme dans D'Arcy-McGee, où on gagne, dans les mauvaises années, avec 95 pour cent. Alors, même si on passait des jours et des jours à roder une organisation dans une circonscription comme celle-là, c'est du temps perdu à toutes fins utiles. Evidemment, ça prend quand même une organisation dans ces comtés-là », a-t-il déclaré dans une interview téléphonique.

Au PLQ, on ne considère pas la situation comme inquiétante, même si on prêche la vigilance. « Le PQ nous devance globalement. Mais, dans l'est de Montréal, on est en avance. Sur la Rive-Sud, on est deux points en avance. Sur la Rive-Nord, on est en avance par quelques points et 10 points dans la région de Québec », a dit M. Bibeau, qui concède par contre que le PLQ tire de l'arrière dans la catégorie des gens de 35 ans.

Harry Blank sera à nouveau candidat dans Saint-Louis

C'est O'Gallagher qui a dû céder sa place à MacDonald

FRANCOIS BARBEAU

Un autre député libéral d'arrière-ban, M. John O'Gallagher, a dû céder sa place hier à un prestigieux candidat à caractère économique, M. Pierre MacDonald, qui briguera les suffrages dans la circonscription de Robert-Baldwin.

Avant d'annoncer que M. MacDonald avait joint les rangs de son équipe, M. Bourassa a donné la parole à M. O'Gallagher qui a expliqué qu'en cédant sa place, il croyait « mieux servir la province et les citoyens de son comté ». Le rôle de M. MacDonald dans l'élection sera un rôle vital qui va demander sa présence dans toutes les régions de la province durant la campagne, a poursuivi nerveusement M. O'Gallagher, qui n'a appris que tard lundi qu'il devait s'écarter volontairement des rangs pour faire place à M. MacDonald.

Ce dernier occupait jusqu'à hier le poste de premier vice-président et chef du réseau est de la Banque de Montréal. Il a démissionné de ce poste et a également quitté les conseils d'administration de Nordair et de Canadian Arsenals dont il faisait partie.

Je suis convaincu que le Parti libéral a besoin de candidats de la stature de M. MacDonald, a dit encore le député démissionnaire, avant de s'excuser auprès des électeurs de sa circonscription de ce changement soudain et de les prier de bien tenir compte de la nécessité de ce changement et d'appuyer son successeur.

Le chef du Parti libéral l'a remercié de son courage et de sa générosité, « qui permet au PLQ de présenter la meilleure équipe économique possible », et signalé le travail de député de M. O'Gallagher depuis neuf ans. « Il peut être assuré que non seulement le Parti libéral, mais que la population du Québec lui sera reconnaissante », a déclaré M. Bourassa.

Ce dernier a présenté son nouveau candidat en disant qu'il faisait dorénavant parti d'une équipe économique de grande réputation. Sa présence au sein de notre équipe de candidats, a déclaré M. Bourassa, est une caution de la sûreté, de la valeur et de la justesse des politiques économiques d'un gouvernement libéral. D'entrée en matière, le nouveau

candidat a lui aussi remercié M. O'Gallagher et son équipe de lui avoir cédé sa place. La seule voie du succès, a fait remarquer M. MacDonald, c'est la voie de l'équipe, et c'est dans cette voie que je me suis engagé en considérant une carrière politique. Je retrouve dans l'équipe libérale expérience et profondeur: cela a définitivement influencé ma décision de me joindre au PLQ ».

Que M. Bourassa ait choisi hier matin d'annoncer la candidature de M. MacDonald dans la circonscription électorale de Saint-Louis, représentée par M. Harry Blank, a créé une certaine confusion. La rumeur voulait en effet que M. Blank ait accepté de quitter la politique après une carrière de 25 ans et que c'était lui hier matin qui aurait dû annoncer son départ plutôt que M. O'Gallagher. M. Bourassa s'est d'ailleurs cru obligé d'expliquer que c'était pour faciliter la tâche des journalistes qu'il les avait conviés à une réunion dans le centre-ville plutôt qu'à une conférence en banlieue ouest de Montréal, dans Robert-Baldwin.

Rejoint hier après-midi à son bureau, M. Blank, d'un ton badin, a rappelé que la rumeur de son départ courait depuis des années. « Il y a des gens qui veulent partir et d'autres qui veulent rester », s'est-il contenté de dire en ajoutant qu'il était candidat officiel du PLQ dans la circonscription de Saint-Louis.

M. MacDonald a de son côté expliqué aux journalistes qu'on ne lui avait pas offert la circonscription de Saint-Louis. La seule condition que j'ai posée à mon entrée en politique, a-t-il dit, était de me sentir bien accueilli dans la circonscription qu'on me désignerait. J'ai une inexpérience totale du monde de la politique, et on m'a annoncé en fin d'après-midi hier (lundi) que je me présenterais dans Robert-Baldwin.

Ce n'est que lundi après-midi que M. O'Gallagher a été informé qu'il devrait peut-être céder sa place à un nouveau candidat. Ma première réaction, a-t-il confié hier, a été de dire: « Laissez-moi y penser ». Mais j'ai toujours été un homme politique réaliste et les plans les mieux établis peuvent changer rapidement dans le feu de l'action. « Je suis entré en politique de façon inattendue, j'en ressors de la même façon, mais il est toujours difficile de quitter ».



M. Pierre MacDonald, à droite, a été officiellement désigné hier candidat libéral dans la circonscription de Baldwin-Cartier par le chef du PLQ, M. Robert Bourassa. Le député sortant, M. James O'Gallagher, à gauche assistait à la conférence de presse.

La loi électorale désavantage les candidats des tiers partis

NORMAN DELISLE

QUÉBEC (PC) — Pour améliorer ses chances d'être élu le 2 décembre prochain, un candidat doit porter les couleurs du Parti libéral ou du Parti québécois.

En effet, la loi électorale est conçue de manière à désavantager nettement les candidats indépendants ou ceux représentant des tiers partis.

Cette loi a été révisée en 1984 par l'Assemblée nationale.

La nouvelle loi stipule que l'Etat rembourse la moitié des dépenses électorales de certains candidats.

Dans les faits, tous les candidats du Parti libéral et tous ceux du Parti québécois (sauf un) sont lé-

galement assurés d'être remboursés lors du scrutin du 2 décembre.

Pour chacun de ces candidats, le remboursement des dépenses signifie un chèque d'environ \$10,000 ou \$15,000, dépendant du nombre d'électeurs inscrits dans son comté. Le maximum remboursé sera de \$20,724 dans Lévis et de \$7,009 aux Îles-de-la-Madeleine.

Pour être remboursé au même titre, un candidat d'un tiers parti ou un indépendant doit recueillir 20% des suffrages, ce qui rend ses chances de remboursement très hypothétiques.

Un seul candidat péquiste n'aura pas droit au remboursement automatique de ses dépenses, soit dans le comté de l'As-

somption. C'est attribuable au fait que le chef conservateur André Asselin a devancé le Parti québécois au deuxième rang lors du scrutin partiel du 3 juin 1985.

Ce dernier candidat péquiste pourra toutefois être remboursé s'il obtient 20% des suffrages le 2 décembre prochain.

Par ailleurs, l'Etat fournit aux deux principaux partis politiques une « avance » sur le remboursement auxquels ils auront droit au lendemain de l'élection.

Bref, péquistes et libéraux partent en campagne électorale avec, en plus de leurs fonds réguliers, une petite caisse d'environ \$10,000, fournie à même les fonds publics, ce qui leur donne une longueur d'avance sur les autres candidats.

Le PLQ s'est ravisé pour conserver son rôle premier de « maître d'oeuvre » au ministère de l'Environnement



Mme Lise Bacon: Le PLQ s'est ravisé sur le rôle du ministère de l'Environnement dans un gouvernement libéral

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le Parti libéral du Québec (PLQ) ne veut plus transférer les responsabilités du ministère de l'Environnement aux autres ministères avec lesquels il a été souvent en conflit au cours des dernières années. Il entend plutôt amener les ministères à vocation économique à une plus grande sensibilité environnementale en instaurant un mode de « gestion par concertation » des dossiers qui touchent l'environnement.

C'est ce qu'a déclaré hier au DEVOIR la candidate libérale dans le comté de Chomedey et porte-parole de son parti en matière d'environnement, Mme Lise Bacon, qui commentait les récentes modifications apportées au programme officiel du PLQ dans le chapitre qui traite de la refonte éventuelle du ministère de l'Environnement.

Le programme libéral rendu public au cours de la dernière année prévoyait un « transfert » des responsabilités du ministère de l'Environnement aux ministères « promoteurs » ou à vocation plus économique. Plusieurs observateurs y ont vu le signe d'un démemberement ou d'un affaiblissement progressif d'un ministère considéré par plusieurs intervenants économiques comme un « irritant » de premier ordre. Une telle politique aurait rejoint les vœux exprimés depuis deux ans par plusieurs promoteurs économiques qui préféreraient que les

ministères sectoriels, qui défendent en général leurs intérêts, se voient confier l'application de la Loi de l'Environnement dans leurs secteurs respectifs.

Mais ce passage du programme libéral, a expliqué Mme Bacon, a été modifié au cours des derniers mois et c'est par « erreur » qu'il a été maintenu dans la version finale qui fut remise aux journalistes le 20 septembre.

L'amendement au programme, dont Mme Bacon a fait tenir copie au DEVOIR, prévoit trois choses. D'abord, y lit-on, le ministère de l'Environnement devra « provoquer la prise en considération de la nécessité d'une meilleure qualité de vie par les ministères concernés, tels les ministères de l'Agriculture; Énergie et Ressources; Industrie, Commerce et Tourisme; Loisirs, Chasse et Pêche, etc. » dans la mise au point de leurs programmes et projets respectifs.

Deuxièmement, le ministère de l'Environnement conservera son « rôle premier de concepteur de la politique environnementale » et il demeurera, lit-on dans le nouveau texte, le « principal responsable » de la réalisation de ses politiques par rapport aux autres ministères. Pour concrétiser ce vœu et régler les conflits des dernières années, le programme libéral octroie au ministère de l'Environnement une « fonction conseil » et lui fait mandat de fournir à ses voisins « l'assistance technique » nécessaire à la mise au point de leurs projets

susceptible de toucher l'environnement québécois. Jusqu'ici, chaque ministère, appelé à gérer des richesses naturelles, s'est doté de ses propres équipes environnementales.

Certains membres de la sous-commission environnementale de la Commission politique du Parti libéral ont récemment confié au DEVOIR qu'ils songeaient à placer toutes les équipes environnementales des autres ministères sous l'autorité du ministère de l'Environnement pour uniformiser les pratiques et les inscrire dans une démarche globale cohérente. Les ministères de la Justice et des Communications se sont vu confier de telles responsabilités pour les mêmes raisons.

« Mais je préfère être réaliste, explique Mme Bacon, et voir dans cette solution une sorte de modèle idéal. Je pense que, pour l'instant, nous ferions progresser sensiblement la problématique environnementale si, dans tous les cas importants, nous pouvions constituer des équipes de travail composée de spécialistes du ministère de l'Environnement et de spécialistes de ministères comme, par exemple l'Agriculture, pour la mise au point des programmes et des projets. Chacun de ces ministères serait invité à contribuer en ressources humaines et financières au fonctionnement de ces équipes de travail. C'est ce que j'appelle la gestion par concertation: je pense qu'il faut commencer par là et que c'est réaliste », conclut Mme Bacon.

Dans 75 pourcent des cas

L'épouse collaboratrice n'est toujours pas une partenaire légale

RENÉE ROWAN

Même si la situation des femmes collaboratrices de leur mari dans l'entreprise familiale a évolué sensiblement au cours des derniers dix ans, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir puisque les trois quarts ne sont toujours pas partenaires légales.

C'est ce qui ressort de l'étude sur les femmes collaboratrices du Québec que vient de compléter Mme Ruth Rose-Lizée. Les résultats en ont été rendus publics hier, à l'ouverture du premier colloque national de l'Association des femmes collaboratrices qui a attiré à Montréal des représentantes de huit provinces canadiennes.

Il est difficile d'obtenir des chiffres précis sur le nombre de femmes collaboratrices. Pour le Québec, il se situe entre 94,000 et 150,000 et pour le Canada, entre 443,000 et 560,000.

En 1975, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) ouvrait de nouveaux horizons en entreprenant une étude sur la situation des femmes collaboratrices de leur mari dans une entreprise à but lucratif. Aujourd'hui, grâce à cette première étude et surtout aux activités d'animation, de représentation, de publicité de l'AFEAS, grâce à la prise en charge du dossier par l'Association des femmes collaboratrices formée il y a cinq ans, on connaît mieux le terme « femmes collaboratrices » et ce qu'il signifie à la fois pour les petites entreprises et l'économie en général.

Tout en soulignant la nature très approximative d'un tel chiffre, on peut estimer la valeur de la contribution des femmes collaboratrices à l'économie canadienne à \$9 milliards ou un peu plus de 3% du revenu national net, a indiqué Mme Rose-Lizée. Les femmes collaboratrices de 1984 ressemblent beaucoup à leurs consœurs recensées dix ans plus tôt en 1975, a noté Mme Rose-Lizée en présentant son rapport. Les deux groupes ont à peu près le même âge (40 ans), un mari un peu plus âgé (43 ans) et un peu moins scolarisé qu'elle (elle a complété son niveau secondaire tandis que son mari a un ou deux ans de scolarité de moins qu'elle).

Avant le mariage, elles avaient eu à peu près le même genre et le même nombre d'années d'expérience de travail (quatre ans en moyenne). Elles exercent les mêmes types de fonctions à l'intérieur de l'entreprise depuis le même nombre d'années (11 ans en moyenne). Elles y travaillent régulièrement une semaine de 40 heures et, durant certaines saisons, beaucoup plus.

Le pourcentage des femmes qui reçoivent un salaire régulier a plus que triplé entre 1975 et 1984, mais représentent encore une minorité des 217 femmes collaboratrices interrogées pour les fins de l'enquête menée par Mme Ruth-Lizée. Le pourcentage de salariées est beaucoup plus faible dans les entreprises agricoles (20%) que dans les PME (60%).

Même les femmes collaboratrices qui reçoivent un salaire sont sous-payées. Parmi les 84 femmes interrogées qui reçoivent régulièrement un salaire, 45% sont payées \$4 l'heure (le salaire minimum) ou moins, 38% gagnent entre \$4 et \$7 et seulement 17% ont des chances de gagner plus de \$7 l'heure.

Constatant que les maris s'alimentent un salaire régulier dans environ 55% des PME et dans moins de 15% des entreprises agricoles. Mme Rose-Lizée remarque cependant que la situation des femmes n'est pas la même dans la mesure où l'entreprise appartient au mari et donc qu'une partie ou l'ensemble des profits lui revient d'office, ce qui n'est pas le cas pour la plupart des femmes.

Un certain nombre de changements législatifs ont depuis dix ans apporté quelques éléments de réponse à la condition de la femme collaboratrice, notamment dans les domaines de la fiscalité et du droit de la famille. Toutefois, reconnaît la ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, Mme Pauline Marois, qui signe la préface du rapport, beaucoup reste à faire pour assurer la reconnaissance du travail de ces milliers de femmes.

L'EMPLOI DANS L'EST DE MONTRÉAL

Drapeau accuse le RCM de nuire au progrès des démarches

ALAIN DUHAMEL

Interrogé sur les initiatives « concrètes » qu'il avait prises pour sauver le contrat des frégates aux installations de la Versatile Vickers à Montréal, le maire de la ville, M. Jean Drapeau, a reproché à l'opposition de nuire au progrès des démarches par ses déclarations.

« Les déclarations comme celle-là n'améliorent aucunement la situation, nulle part. On ne peut toujours pas commander des bateaux, on a pas de flotte municipale » a répliqué le maire de Montréal au président du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM), M. Jean Doré.

Hier, à l'hôtel de ville, plusieurs employés de la Versatile Vickers avaient envahi la galerie publique dans l'espoir que le Conseil municipal adopte d'urgence une résolution d'appui à leurs démarches. Le RCM avait préparé un projet de résolution d'urgence qu'il n'a pas présenté après avoir sondé le vice-président du comité exécutif, M. Pierre Lorange.

M. Lorange, qui agit à titre de leader parlementaire de la majorité, a déclaré que l'affaire ne revêtait aucun caractère d'urgence puisque l'administration municipale avait entrepris, depuis plusieurs semaines, des démarches auprès du premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, et qu'elle continuait à l'assurer de sa plus entière collaboration.

La société Versatile Vickers a décidé d'exécuter sa part des con-

trats de construction des frégates canadiennes à son chantier de Lauzon. Le déplacement de ce travail, qui devait, à l'origine, être exécuté à Montréal, entraîne la mise à pied de près de 650 employés et compromet quelque 500 emplois indirects. Depuis plusieurs mois, le syndicat des employés a amassé un important capital d'appuis dans ses démarches pour la sauvegarde de ces contrats.

« C'est une question de volonté politique » déclarait hier, déçu, le président du syndicat, M. Jean-Guy Beaubien. « La seule lettre qui nous manque, c'est celle de Montréal. À mon avis, Drapeau patine. Tout ce qui l'intéresse, c'est Hyundai. »

La fermeture du chantier maritime de la Versatile Vickers devient depuis quelques semaines le symbole de l'affaiblissement de l'industrie manufacturière dans l'est de l'île (fermeture de raffineries, baisse de l'emploi à Bombardier, à Canadian Steel, et fermeture des usines de plusieurs autres manufacturiers, tels les patins Daoust, etc.).

Tout au long du débat, le RCM a vainement tenté de distinguer entre l'initiative municipale relative à la relance de l'emploi manufacturier dans l'est de l'île et les démarches de l'administration dans le cas des chantiers Versatile Vickers.

Les réponses du maire de Montréal et du président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, n'ont pas permis d'éclairer l'assemblée à ce sujet. Elles laissent plutôt entendre que l'administration municipale mise beaucoup plus sur la société

sud-coréenne Hyundai qu'elle ne tente de sauver, à court terme, le contrat des frégates.

« Dans le cas de l'est de Montréal, de l'emploi en général à Montréal, a dit M. Drapeau, nous ne négligeons absolument rien. Nous multiplions les entrevues, la correspondance, du personnel pour donner de l'information et pour assurer (les gouvernements) de notre collaboration dans tous les domaines. Sur quoi en particulier? sur qu'ils sont en mesure de décider, beaucoup plus que Montréal, à cause des accords qu'ils ont avec des pays étrangers. »

« Quand nous avons donné ici (au conseil) le rapport sur les démarches de Hyundai, l'opposition n'était pas encore satisfaite. Il faudrait que l'usine s'installe en l'air, pas à terre? »

« Les déclarations que l'opposition fait dans les journaux, c'est cela qui aggrave la situation » a dit M. Drapeau.

Dans une lettre au ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Biron, déposée au conseil municipal, l'administration municipale indiquait qu'elle avait offert un terrain de 400 acres, avec ouverture sur le fleuve Saint-Laurent, dans le quartier Pointe-aux-Trembles. Or, ce terrain se trouve en bonne part dans un parc de la Communauté urbaine de Montréal.

Persuadée que M. Biron incline plutôt du côté de Bromont, l'administration municipale s'est adressée directement au premier ministre, M. Pierre-Marc Johnson.

Perdre du poids par correspondance

RENÉE ROWAN

S'appuyant sur une expérience longue de plusieurs années, deux diététistes professionnelles bien connues dans le milieu viennent de lancer une méthode novatrice dans le traitement de l'obésité: un service d'amaigrissement par la poste.

Ce service constitue une approche nouvelle pour suivre un régime amaigrissant sans avoir à se déplacer, précisent Hélène Tremblay et Christiane Tougas, respectivement présidente et secrétaire-trésorière du Centre de diététique et de contrôle de poids.

Hélène Tremblay a été présidente de la Corporation professionnelle des diététistes du Québec de 1979 à 1983 et a coordonné à quelques reprises les activités des campagnes du mois de la nutrition. Christiane Tougas est chef du service de diététique de l'Hôtel-Dieu de Montréal et est membre du conseil d'administration de l'Office de protection du consommateur du Québec.

Le nouveau service s'adresse à des personnes en santé de tout âge qui veulent perdre du poids et qui ont besoin d'un appui pour le faire tout en restant chez elles. Cette méthode d'amaigrissement étape par étape vise à rappeler régulièrement au client sa décision de maigrir.

Ainsi, par exemple, l'abonné au service, recevra par la poste, sur une base mensuelle, des recettes et menus, simples au début et qui deviendront plus sophistiqués par la suite. A cela s'ajoutent des conseils, des exercices de modification du comportement, des rappels réguliers de la décision que l'on a

prise de maigrir, des guides d'exercices physiques, etc.

Aux personnes intéressées, le Centre offre également la possibilité d'une correspondance dans les deux sens. Une équipe professionnelle assure la prise en charge de chaque cas.

Il peut sembler étonnant que le Centre n'exige aucun certificat médical pour s'abonner au service d'amaigrissement par la poste. A cela, les deux diététistes répondent que le plan d'amaigrissement suggéré s'appuie sur les principes de base d'une saine alimentation et convient à toutes les personnes en santé qui désirent acquérir de bonnes habitudes alimentaires. Les menus suggérés contiennent entre 1,000 et 1,200 calories par jour et renferment tous les éléments nutritifs nécessaires. Il n'y a donc pas de contre-indication.

Ce nouvel outil pourra aussi venir en aide aux médecins qui suggèrent à leurs patients de perdre du poids mais qui, souvent, ne disposent pas des instruments nécessaires pouvant motiver leur clientèle. La méthode devient alors un complément utile.

Contrairement à certains plans d'amaigrissement où le client doit se présenter pour la pesée chaque semaine et déboursier une somme d'argent qui finalement s'accumule assez vite, le service d'amaigrissement par la poste revient à moins de cinq dollars par mois. Ce qui constitue un autre aspect intéressant de la méthode qui, toute-fois, n'a pas encore été éprouvée de façon concrète. On devra attendre plusieurs mois pour juger du taux de persévérance des adeptes de ce nouveau service.

Un dernier rêve pour les enfants en phase terminale

(PC) — Réaliser les rêves d'enfants en phase terminale, leur permettre de rencontrer leur héros de télévision favori, passer une journée à Disneyworld ou encore posséder un poney. Telle est la raison d'être de la Fondation rêves d'enfants, originaire des Etats-Unis, et récemment installée au Québec et en Ontario.

Sans but lucratif, la Fondation se propose de réaliser les rêves des enfants qui n'ont que peu de temps à vivre et dont les parents n'ont pas nécessairement les moyens financiers ni l'énergie pour le faire.

Depuis sa mise sur pied en février dernier au Canada, dix rêves ont déjà pu être réalisés. Les demandes ont été formulées par l'intermédiaire de travailleurs sociaux, de médecins et de parents.

Ainsi, la petite Suzanne, qui souffre de leucémie et habite en région rurale, rêvait depuis toujours d'avoir un cheval bien à elle.

En mai, la Fondation lui a procuré un poney; elle était ravie. Aussitôt,

Suzanne a appris à le monter, sous la surveillance de ses parents. Deux mois plus tard elle mourait des suites de sa maladie.

Sara, qui est atteinte de fibrose kystique, désirait un animal en peluche, grandeur nature, et souhaitait également inviter ses parents au restaurant.

La Fondation rêves d'enfants s'est débrouillée, et a fait livrer l'animal désiré, un âne, tandis que le trio se trouvait justement au restaurant.

Des compagnies aériennes ont collaboré à la réalisation de ces rêves, de même que des grandes chaînes d'hôtel.

La Fondation rêves d'enfants a ses bureaux au 240 rue Saint-Jacques, suite 201, à Montréal, H2Y 1L9. Au téléphone, il faut composer 843-6911.

SAVINI

TOI ET MOI AU SAVINI
Lunch d'affaires à partir de 6,75\$

11h30 à 2h30 — 17h30 à 22h30
Fermé le dimanche
3820 boul. St-Laurent, Mt. 845-3326

BEAUJOLAIS NOUVEAU

N'attendez pas d'être le dernier de la file, commandez dès maintenant vos vins primeurs.

Achat minimum 1 caisse
Étiquettes personnalisées 25 caisses

Les Ets. Loron & Fils

- Beaujolais
- Beaujolais-Villages
- Beaujolais-Villages de domaine
- Côtes du Rhône

Office des Grands Crus


Pour renseignements: 1455, rue Bourgeois Longueuil, Québec Canada J4M 1Z5
Tél.: (514) 647-4611 (514) 647-5377

ROGER ROY
HORLOGER BIJOUTIER

935 ouest, rue Lagachetière, Montréal

SIEGE SOCIAL DU CN Tél.: 861-4489

présente la collection complète Rolex Oyster.



ROLEX

Une Rolex mérite le prestige dont elle jouit.

Les conférences Hydro-Québec présentent

AMÉNAGER L'ENVIRONNEMENT URBAIN PLACES ET ESPACES PUBLICS

Mercredi 30 octobre 1985

18 h

Antoine Grumbach (Paris)

Traces et tracés
L'espace public est un support de la mémoire collective. Il est aussi indissociable de l'architecture qui l'enserme. Les projets d'Antoine Grumbach le démontrent clairement, qu'il s'agisse de villes nouvelles ou de villes historiques.

Ce soir à 18h
Capacité: 425 sièges
Les portes ouvrent à 17h30

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
Salle Saint-Sulpice 1700, rue Saint-Denis Montréal Métro Berri-de Montigny

En collaboration avec LE DEVOIR

TROIS FOIS PASSERA, LA PREMIÈRE...

PAYEZ-VOUS UN HAMBURGER HARVEY'S AVEC DES FRITES FRAÎCHES POUR 1,89 \$.

Présentez ce coupon à n'importe quel Harvey's participant. Pour seulement 1,89 \$, taxe en sus s'il y a lieu, vous pourrez vous payer un vrai bon hamburger cuit sur le gril et garni selon votre personnalité, et une portion de frites fraîches de pommes de terre fraîchement coupées chaque jour. Cette offre se termine le 24 novembre, 1985. Un seul coupon par client par visite. Coupon non valable avec toute autre offre spéciale en vigueur.



66

LA SECONDE...

PAYEZ-VOUS ENCORE UN AUTRE HAMBURGER HARVEY'S AVEC DES FRITES POUR 1,89 \$.

Présentez ce coupon à n'importe quel Harvey's participant. Pour seulement 1,89 \$, taxe en sus s'il y a lieu, vous pourrez vous payer un vrai bon hamburger cuit sur le gril et garni selon votre personnalité, et une portion de frites fraîches de pommes de terre fraîchement coupées chaque jour. Cette offre se termine le 24 novembre, 1985. Un seul coupon par client par visite. Coupon non valable avec toute autre offre spéciale en vigueur.



66

LA TROISIÈME...

PAYEZ-VOUS ENCORE UN AUTRE HAMBURGER HARVEY'S AVEC DES FRITES POUR 1,89 \$.

Présentez ce coupon à n'importe quel Harvey's participant. Pour seulement 1,89 \$, taxe en sus s'il y a lieu, vous pourrez vous payer un vrai bon hamburger cuit sur le gril et garni selon votre personnalité, et une portion de frites fraîches de pommes de terre fraîchement coupées chaque jour. Cette offre se termine le 24 novembre, 1985. Un seul coupon par client par visite. Coupon non valable avec toute autre offre spéciale en vigueur.



66

La dernière y restera!
Trois fois passera... pour renouer avec le plaisir d'un hamburger Harvey's que l'on fait garnir selon sa personnalité.
Trois fois "merci!" de la part de Harvey's à sa nouvelle comme à sa fidèle clientèle!

HARVEY'S FAIT DE BIEN BONNES CHOSES.



ARTS ET SPECTACLES

La Chambre bleue

Le théâtre adolescent échappant à ses écueils

DOMINIQUE DEMERS

La *Chambre bleue*, une pièce de Suzanne Lasnier présentée par l'Atrium dans une mise en scène de Robert Lepage et Marc-Alain Robitaille. Avec Norman Helms, Suzanne Lemoine et Jeanne Ostiguy. Décors et costumes : Richard Lacroix. Conception sonore : Marc Pérusse. Éclairages : Martine Gagné. À l'Eskabéi jusqu'au 9 novembre.

Le théâtre pour adolescents n'a jamais attiré les foules au Québec. Théâtre démagogique, théâtre de clichés, théâtre lourdement thématique, il réussit même difficilement à obtenir la faveur des adolescents eux-mêmes. C'est que ces derniers ne sont pas dupes : la complicité vibrante d'une bande de comédiens adultes envers leur cause est trop instantanée et trop étudiée pour être crédible.

La *Chambre bleue* échappe magnifiquement à cette série d'écueils. L'interprétation de Suzanne Lemoine y est pour beaucoup. Elle habite son rôle d'adolescente déchirée entre deux mondes, avec une présence indéfectible. Le ton est juste alors que le langage dramatique ne craint ni la violence, ni les passions, ni l'excès. Suzanne Lemoine rend son personnage avec une générosité immense. Tour à tour fougueuse, crâ-

Pour les victimes de Mexico

GENÈVE (Reuter) — L'orchestre et le chœur du théâtre de La Scala de Milan joueront le 10 novembre à Genève pour les victimes du tremblement de terre qui a dévasté le Mexique le mois dernier, a annoncé M. Mhamed Essaafi, directeur de Lundro, agence de secours des Nations unies. Le concert, au cours duquel l'orchestre de La Scala sera dirigé par Giulio Bertola, pourrait rapporter quelque 270.000 francs suisses (\$ 110.000) si les 1.800 places disponibles trouvent toutes acquéreur.

neuse, désinvolte, bouillonnante d'énergie, racoleuse, espiègle, enragée puis brisée, elle ne cesse d'être éloquente.

À ses côtés, Norman Helms et Jeanne Ostiguy ont la tâche ingrate de jouer une multitude de rôles très changeants en un court laps de temps. Trop souvent, leur jeu paraît gros et sonne faux. Si Jeanne Ostiguy s'en tire assez bien dans son double rôle de mère suprêmement emmerdante et de travailleuse sociale idéalisée, Helms n'arrive pas à coller à son personnage de père. Malgré la caricature pleine de clichés, il réussit mieux en policier bavard plus drôle que réel. Le manque d'épaisseur de plusieurs personnages sert finalement de repoussoir à Marie-Paul : l'ombre de l'adolescente envahit tout l'espace, immense et omniprésente.

La performance de Suzanne Lemoine semble parfois s'affirmer malgré une foule d'autres composantes moins réussies. Le décor, un semblant de tente avec une toile noire tendue à l'avant sur une lourde charpente métallique, cache à l'arrière-scène une série de casiers dont l'intérêt n'a rien d'évident. L'assemblage, auquel s'ajoutent quelques stores à l'avant, permet d'effectuer plusieurs différents découpages de l'espace scénique. À chaque changement de lieux (et ils sont nombreux), on abaisse ou on retire les pans de tissu. Alors qu'au début, les toiles ont l'avantage de permettre aux personnages de jouer en ombres chinoises, elles s'avèrent ensuite encombrantes et les comédiens ont beau s'en draper et s'évertuer à opérer de façon originale et intégrée les nombreux changements de décors, l'échafaudage apparaît bientôt

comme une lourde quincaillerie, peu efficace, inesthétique et encombrante.

L'écriture dramatique laisse songeur. Hélène Lasnier raconte un drame tiré d'un cas vécu au tribunal de la Jeunesse. Son écriture ne trahit pas l'effet de réalisme auquel on peut s'attendre, mais réussit moins bien le découpage de l'action. Très linéaire au début, l'histoire de Marie-Paul se déroule comme une suite synopée de courtes actions qui soutiennent difficilement la complexité du personnage. Des moments de grande intensité dramatique sont ainsi escamotés. Le bris dans l'univers de Marie-Paul, l'instant particulier où son semblant d'équilibre bascule alors qu'elle perd son père, son seul complice, passe presque inaperçu.

Dans un deuxième temps, l'écriture s'assouplit alors que l'évolution de Marie-Paul n'est plus simplement racontée en jouant sur scène chaque épisode. Si l'équilibre dramatique en sort gagnant, on pourrait reprocher à Hélène Lasnier d'avoir parcouru en vitesse le cheminement de Marie-Paul vers la déliquance pour privilégier le dénouement de l'aventure : démêlés avec la police, les tribunaux, les foyers d'accueil, etc.

L'histoire de Marie-Paul est-elle représentative du vécu des adolescents délinquants ? On ne se pose pas la question. Et c'est là la grande réussite de *La Chambre bleue*. Avant d'être l'illustration d'une problématique, la pièce est un moment de théâtre. Et les adultes y trouvent aussi facilement leur compte que les adolescents auxquels la pièce est destinée.

Naïm Kattan ou la fortune du migrant

LIVRES

JEAN ROYER

C'est à l'écrivain Naïm Kattan que la revue *Voix & Images* consacre son plus récent dossier. Revue conçue à l'UQAM et consacrée à la littérature québécoise, *Voix & Images* n'est pas exclusivement académique. Les lecteurs non spécialisés y trouveront, à côté d'études plus savantes, des articles et des chroniques consacrés à tous les genres littéraires.

Le dossier sur Naïm Kattan a été réuni sous la direction du professeur Jacques Allard, un de nos analystes les plus compétents en matière de roman.

On sait que Naïm Kattan est natif de Bagdad et qu'il vit au Québec depuis 1954, après avoir vécu l'après-guerre à Paris. « Il a participé, rappelle Jacques Allard, à la préparation et à l'éclosion de notre Révolution tranquille, se faisant dès le début un communicateur multimédia, chroniqueur littéraire aussi bien que journaliste de politique étrangère, patient prospecteur de l'inter-culture québéco-canadienne. Il fut à Montréal ce qu'il était déjà à Paris ou plutôt à Bagdad : un voyageur du transculturel, soucieux de comprendre les rapports de l'Orient et de l'Occident et tout aussi bien ceux des groupes ethniques canadiens. »

M. Kattan a fondé en 1967 le service des lettres du Conseil des arts du Canada. Écrivain, il est essayiste, dramaturge, nouvelliste et romancier. Il fut lire son roman *Adieu, Babylone*, entre autres, et son plus récent recueil de nouvelles : *La Reprise*, aux éditions Hurtubise/HMH.

Le prix en histoire — Le Prix Lionel-Groulx, décerné par la fondation du même nom pour le meilleur ouvrage scientifique consacré à un aspect de l'histoire de l'Amérique française, est mérité pour 1984 par René Hardy et Normand Séguin pour leur ouvrage *Forêt et société en Mauricie. La formation de la région de Trois-Rivières 1830-1930*, coédité par Boréal-Express et le musée national de l'Homme.

Le Prix Michel-Brunet de l'Institut d'histoire de l'Amérique française a été attribué à Roch Samson pour son ouvrage *Pêcheurs et marchands de la baie de*

Gaspé au 19e siècle, publié par la direction générale des parcs du Canada.

Le Prix Guy-Frégault, qui prime le meilleur article paru dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, a été décerné à Jean-Marie Fecteau pour son article intitulé « Régulation sociale et répression de la déviance au Bas-Canada au tournant du 19e siècle (1791-1815) ».

« L'hypothèse Dieu » — La revue *Liberté*, qui nous rappelle qu'elle est « essentiellement laïque », nous propose dans son plus récent numéro les interrogations de treize écrivains sur « la position de Dieu dans leur pensée, dans leur vie et dans la culture contemporaine ». « L'idée de Dieu est-elle périmée ou encore défendable ? », se demandent André Belleau, Juan Garcia, Jacques Folch-Ribas, Gilles Marcotte, Lise Noël et Pierre Vadeboncoeur, entre autres.

Les *Intellocrates* — Connaissez-vous les « intellocrates » de l'institution littéraire française : ces critiques qui sont directeurs de collections chez leur éditeur ou membres de jurys divers ? Vous les rencontrerez presque tous dans le livre de Ramon et Rotman, *Les Intellocrates*, qui est une enquête bien menée sur les dessous du milieu littéraire français. Ce livre, maintenant disponible en poche (éditions Complexe), devient un véritable thriller pour les curieux de la vie littéraire française.

Parutions — Aux éditions Caféro : *Tapisseries des soirées blanches, poèmes de l'âge accompli*, par Louis-Roland Paradis, et *L'Eau vive du désir*, par Jacqueline Grenier-Tremblay. Aux éditions Paulines, plus d'une quinzaine d'ouvrages en sciences humaines, dont *Humanisation des milieux de santé* par Angelo Brusco, *Les Femmes dans la Bible* par Monique Dumais, *Les Églises particulières* par Roch Pagé et *Le Feu sur la terre* par Ernest Pallascio-Morin.

Des agendas — Les agendas se suivent et ne se ressemblent pas. L'un des plus beaux pour 1986 reste probablement *L'Agenda du naturaliste* publié aux éditions Trécarre et réunissant vingt-cinq tableaux de Robert Bateman. Quant à l'agenda de *Croc*, il se veut, bien sûr, le plus drôle, étayé de 365 blagues.

ÉLECTIONS GÉNÉRALES 85

ÉLECTIONS GÉNÉRALES INFORMEZ-VOUS!

Le Directeur général des élections du Québec a pour fonction de veiller à l'application de la Loi électorale et d'informer les électeurs sur les dispositions relatives à l'exercice de leur droit de vote. Dans ce contexte, il met à votre disposition toute l'information concernant les prochaines élections générales.

Le manuel de l'électeur

Ce dépliant sera distribué dans tous les foyers au cours de la semaine du 4 novembre. Il contient l'essentiel des informations relatives à l'exercice du droit de vote de l'électeur. Conservez-le!

Le calendrier électoral

Ce calendrier, disponible sur demande, contient les dates de toutes les étapes importantes des élections générales, dont celles-ci:

- RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES DU 11 AU 16 NOVEMBRE
- VOTE PAR ANTICIPATION LES 24 ET 25 NOVEMBRE
- SCRUTIN LE 2 DÉCEMBRE

Le financement et le contrôle des dépenses électorales

Pour pouvoir recueillir des contributions, les candidats indépendants et les partis politiques doivent détenir une autorisation du Directeur général des élections. Seuls les électeurs peuvent verser des contributions à des fins politiques, pour un total de 3 000 \$ par année civile. Les dépenses électorales sont limitées à des plafonds établis en fonction du nombre d'électeurs.

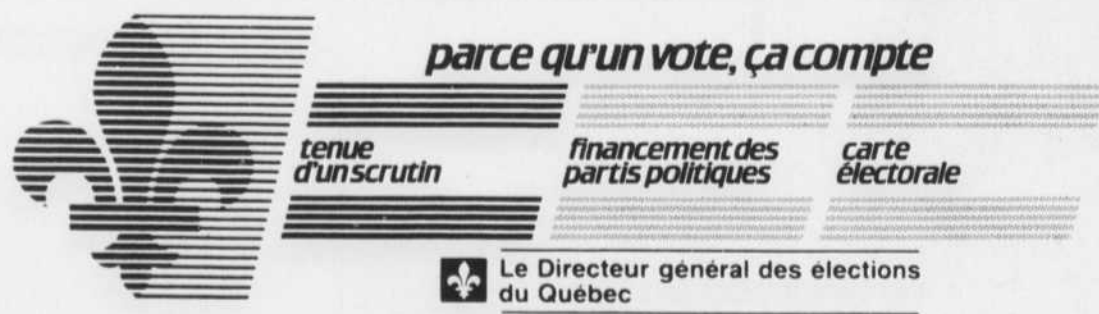
L'avis de congé

Les candidats, agents officiels et le personnel électoral peuvent bénéficier d'un congé prévu par la Loi électorale pour exercer leurs fonctions lors des élections générales. Les modalités de ce congé sont prévues dans la Loi électorale.

Les directeurs du scrutin

Les directeurs du scrutin sont chargés de l'application de la Loi électorale dans leur circonscription électorale. Ils voient à l'organisation de tout scrutin, y compris la révision des listes électorales.

Pour plus de renseignements, composez SANS FRAIS: 1-800-463-4378 (de 9 h à 22 h, 7 jours par semaine).



Le Directeur général des élections du Québec
Pierre-F. Côté, C.R.

ISTITUTO ITALIANO DI CULTURA DI MONTREAL
PRÉSENTE
MARIO ANCILLOTTI (flûte)
PAOLO CHIAVACCI (violon)
FRANCO ROSSI (violoncelle)
ANNAMARIA PERNAFELLI (clavecin)
Mercredi, 30 octobre 1985, à 20 h 00
Programme:
HAENDEL: TRIOSONATA en Ré Mineur
SCARLATTI: CINQUE SONATE per clavicembalo
BACH: OFFERTA MUSICALE BWV 1079
SALLE POLLACK 555 Sherbrooke Ouest
Entrée libre

CARTES D'AFFAIRES
ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield, Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514) 934-0272, Téléc.: 05-268656, Cable: MARION

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
Agents de brevet et de Marques de Commerce
1001, Boul. de Maisonneuve ouest Montréal, Québec H3A 3C8
Tél.: (514) 845-7126, Téléc. 05-243355
Fac-simile (514) 288-8389 (CCITT I-II-III)

Samson Béclair
Comptables agréés
75 ANS
Montréal: Bureau 3100, Tour de la Bourse, H4Z 1H8, (871-1515)
Laval: Bureau 510, 2 Place Laval, H7K 5N6, (668-8910)
Longueuil: Bureau 750, 125, Rue Ste-Foy, J4J 1W7, (670-4270)
Bureaux dans les principales villes du Québec et du Canada
Affiliation internationale - Moore, Stephens & Co

ARTS ET SPECTACLES

Jeanne Renaud chez les Grands

SUZANNE ASSELIN

Son bureau presque dépeuplé blotti au fond d'un corridor de la Maison de la danse laisse à peine deviner un horaire surchargé. Et elle n'a pas vraiment envie de parler d'elle-même. « Vous savez, ma carrière est déjà derrière moi... » Frisnant la soixan-

taine, Jeanne Renaud, la nouvelle codirectrice artistique des Grands Ballets canadiens, relève tout de même ses manches pour affronter un grand défi.

Avec la maîtresse de ballet Linda Stearns, elle essaiera de donner un second souffle à cette compagnie qui a maintenant passé le cap des 25 ans.

Mais pourquoi la fondatrice du Groupe de la place Royale (une compagnie de danse contemporaine) a-t-elle accepté de co-diriger une compagnie à vocation d'abord et avant tout classique ?

« J'aime la danse tout court. On cherchait quelqu'un qui voulait s'associer à ce qui existait et on voulait, si j'ai bien compris, quelqu'un qui serait capable de se détacher du quotidien, c'est-à-dire des classes et des répétitions, pour mieux planifier l'avenir de cette compagnie. J'ai donc accepté pour un laps de temps, l'espace de quelques années, parce que j'ai de toute façon le sentiment que la direction artistique devrait ultimement revenir à une personne plus jeune », réplique doucement cette femme qui a du dynamisme plein le corps, la sagesse de l'expérience et une connaissance approfondie du milieu de la danse.

L'itinéraire artistique de Jeanne Renaud est malheureusement peu connu du public. Depuis le milieu des années 40, elle a porté plusieurs chapeaux : elle a tout à tour été danseuse, chorégraphe (plus de 40 œuvres), conceptrice de décors et de costumes, co-fondatrice de l'École de danse moderne avec François Sullivan. Elle s'est aussi frottée aux Automatistes, a co-dirigé une galerie d'art, fondé le Groupe de la place Royale en 1966, maintenant à Ottawa.

Son expérience administrative constitue aussi un atout pour les GBC. Elle a été agente des arts au Conseil des arts du Canada (de 1975 à 1979) et directrice du service de la danse au ministère des Affaires culturelles (de 1979 à 1981). Jeanne Renaud a ensuite prêté ses services à la direction des conservatoires du MAC et mis sur pied différents programmes en danse et théâtre à l'UQAM.

Elle est, ni plus ni moins, une sorte d'éclaircieuse pour les GBC. « Je vois mon rôle comme celui d'une personne qui doit canaliser l'énergie des danseurs et des créateurs. De plus, il faudra dénicher des œuvres classiques et contemporaines qui correspondent à la facture des GBC et trouver les jeunes chorégraphes qui contribueront à renouveler le paysage chorégraphique de la compagnie. »

Sans vendre la peau de l'ours, Jeanne Renaud laisse tomber des noms comme « Pina Bausch et son Tanztheater Wuppertal, le Nederlands Dance Theater, les Ballets Culberg de Suède. Il y a aussi de jeunes chorégraphes d'ici qui ont participé au récent Festival international de la nouvelle danse » (elle fait sans doute allusion à son ancien élève Jean-Pierre Perreault, à Paul-André Fortier et à d'autres peut-être...), avec la réticence de ceux qui révèlent des secrets quasi professionnels.

« Pour interpréter les œuvres contemporaines avec plus de profon-



Jeanne Renaud : une carrière multiforme.

deur, je ferai en sorte, malgré les horaires insensés des danseurs, qu'ils suivent des cours de danse contemporaine. Mais avant tout, je veux contribuer à revaloriser l'interprète qui est trop souvent oublié », poursuit-elle sur la même lancée. Elle a, de plus, la bénédiction de la fondatrice des GBC (maintenant retirée des affaires courantes de la compagnie). Mme Ludmilla Chiriaeff a confié au DEVOIR qu'elle avait « confiance au jugement artistique de Jeanne Renaud et à sa vision globale et éclairée des arts et de la danse ».

Le programme de la rentrée, qui sera présenté comme d'habitude à la PdA, n'est pas passé par le tamis de

son regard critique. Il faudra attendre au moins jusqu'à la saison prochaine pour déceler sa griffe. Entre-temps, les Montréalais pourront toujours revoir (le 31 octobre et les 1er, 2, 7, 8 et 9 novembre) le désormais classique québécois *Carmina Burana* du chorégraphe attiré Fernand Nault. Un Balanchine sera nécessairement au programme, puisque les Grands en font une de leurs marques de commerce : les *Quatre Tempéraments* (1946) sera à l'affiche. Enfin, le *White Dragon* de l'Américaine Elisa Monte « fera appel aux capacités athlétiques des danseurs ». Les costumes sont de Perucho Valls et la musique est signée Glenn Branca.

Conseil des arts du Canada Remise des prix Molson le 4 novembre

(LE DEVOIR) — C'est le 4 novembre prochain que la présidente du Conseil des arts du Canada, Mme Maureen Forrester, dévoilera les noms des deux lauréats 1985 des prix Molson, d'une valeur de \$ 50,000 chacun.

Mme Forrester annoncera, lors d'une réception au Ritz-Carlton à 11 heures, le nom d'un écrivain québécois renommé et celui d'un chercheur de réputation internationale dans le domaine des sciences sociales qui se méritent ces prix substantiels financés par une dotation de la Fondation de la famille Molson. On remet à chaque année deux prix : l'un pour les arts, l'autre pour les sciences sociales.

Le Conseil des arts administre les prix et assume l'entière responsabilité du choix des lauréats. Aucune candidature n'est sollicitée ou reçue. Rappelons que l'an dernier, le dramaturge Marcel Dubé recevait le Molson, de même que le politicien James Eayrs. Le poète Alain Grandbois avait reçu le premier de ces prix en 1964, en même temps que l'historien Donald Creighton.

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — "Les anges se fendent la gueule" 8 h 50 — "Le prédateur du futur" 7 h 20
ASTRE II: — "Missing in action 2" 7 h 20, 9 h 10
ASTRE III: — "Back to the future" 7 h 10, 9 h 15
ASTRE IV: — "Mad Max, au-delà du dome du tonnerre" 9 h — "Gremlins" 7 h 05
BERRI I: (288-2155) — "Le matou" 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 30
BERRI II: — "Escalier C" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 20
BERRI III: "Rendez-vous" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
BERRI IV: — "Les anges se fendent la gueule" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 30
BERRI V: — "Les jours et les nuits de China Blue" 12 h, 2 h 25, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 40
BONAVENTURE I: (661-2725) — "Remo Williams, the adventure begin" 1 h 45, 4 h 15, 7 h, 9 h 30

BONAVENTURE II: — "Kiss of the spider woman" 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 30
BROSSARD I: (465-5906) — "Back to the future" 7 h 15, 9 h 40
BROSSARD II: "Agnès of god" 7 h, 9 h
CINEMA CAPITOL: (849-0041) — "Mishima" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10
CARTIER-LAVAL: (663-5124) — "Perfect" 9 h 10 — "Starman" 7 h
CHAMPLAIN I: (524-1885) — "Mad Max, au-delà du dome du tonnerre" 7 h 15, 9 h 20
CHAMPLAIN II: "Rambo 2, la mission" 7 h 35, 9 h 35
CINEMA V: 5560 ouest Sherbrooke (489-5559) — "Old enough" 7 h — "Birdy" 9 h 15 — "Hail Mary" 7 h 15, 9 h 30
CINEMA DE PARIS: (875-1882) — "Goolies" 1 h 30, 3 h 20, 5 h 10
CINEMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239) — Festival de films
CINEMATHEQUE QUEBEC COISE: (842-

9763) — "Calm prevails over the country" 18 h 35 — "Cinéma d'animation" 20 h 35
CINÉPLEX I: (849-4518) — "American Ninja" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
CINÉPLEX II: — "Si-Elmo's fire" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉPLEX III: — "Zaza are not enough" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CINÉPLEX IV: — "Sweet dreams" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉPLEX V: — "Fright night" 1 h 35, 3 h 35, 5 h 35, 7 h 35, 9 h 35
CINÉPLEX VI: — "Carmen" 2 h, 5 h, 8 h
CINÉPLEX VII: — "Teen wolf" 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
CINÉPLEX VIII: — "Back to the future" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
CINÉPLEX IX: — "Carmen" 2 h, 5 h, 8 h
CINEMA MONTREAL I: (521-7870) — "Mad Max, au-delà du dome du tonnerre" 1 h, 5 h 55, 9 h 30 — "Lassiter" 4 h 05, 8 h
CINEMA MONTREAL II: — "Perfect" 12 h, 45, 5 h 05, 9 h 25 — "Starman" 3 h, 7 h 20
COMPLEXE DESJARDINS I: (288-3141) — "Amedeus" 12 h 05, 14 h 55, 17 h 45, 20 h 35

COMPLEXE DESJARDINS II: — "Le fil de Beverley Hills" 12 h 15, 16 h 30, 20 h 45 — "Indiana Jones, le temple maudit" 14 h 20, 18 h 35
COMPLEXE DESJARDINS III: — "F...comme fille" 12 h 10, 14 h 55, 17 h 40, 20 h 25 — "Les noces en folie" 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 45
COMPLEXE DESJARDINS IV: — "Mask" 12 h 05, 16 h 30, 20 h 55 — "Série noire pour une nuit blanche" 14 h 20, 18 h 45
COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mt (263-6229) — "Mario" 7 h, 9 h
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878) — "Tout va bien" 20 h 30
CREMAZIE: (388-4210) — "Le matou" 7 h, 9 h 30
DAUPHIN I: (721-6500) — "Le baiser de la femme araignée" 7 h 15, 9 h 30
DAUPHIN II: "La rose pourpre du Caïre" 7 h 30, 9 h 20
DORVAL I: (631-8587) — "Commando" 6 h 05, 8 h, 9 h 50
DORVAL II: "Silver bullet" 7 h 30, 9 h 30
DORVAL III: "Better off dead" 7 h 15, 9 h 15, 11 h 15
DECARIE I: (341-3190) — "Remo Williams, the

adventure begin" 7 h 20, 9 h 40
DECARIE II: — "Back to the future" 7 h, 9 h 20
ELYSEE I: (842-6053) — "Péril en la demeure" 7 h 15, 9 h 15
ELYSEE II: — "No man's land" 7 h, 9 h
FAIRVIEW I: (697-8095) — "The Journey of Natty Gann" 7 h, 9 h
FAIRVIEW II: — "After hours" 7 h 10, 9 h 10
GREENFIELD I: (671-6129) — "Hold-up" 7 h, 9 h 20
GREENFIELD 2: — "Commando" 6 h 05, 8 h, 9 h 50
GREENFIELD 3: — "Les spécialistes" 7 h 20, 9 h 20
IMPERIAL: (288-7102) — "After hours" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
JEAN-TALON: (725-7000) — "Perfect" 9 h 35 — "Starman" 7 h 30
KENT I: (488-9707) — "Dance with a stranger" 7 h 10, 9 h 10
KENT II: — "Joshua then and now" 7 h, 9 h 15
CINEMA DU PARC I: (844-9470) — "Commando" 6 h 05, 8 h, 9 h 50
CINEMA DU PARC II: — "The Journey of Natty Gann" 7 h, 9 h
CINEMA DU PARC III: — "Wetherby" 7 h 15, 9 h 15
L'AUTRE CINEMA: (722-1451) — "Apocalypse 2024" 7 h — "Le succès à tout prix" 7 h 30 — "L'illusionniste" 9 h — "Staline" 9 h 30 (25 au 31 oct.)
LAVAL I: (688-7776) — "Commando" 6 h 05, 8 h, 9 h 50
LAVAL II: — "Les spécialistes" 7 h 20, 9 h 20
LAVAL III: — "Subway" 7 h 15, 9 h 15
LAVAL IV: — "Silver bullet" 7 h 30, 9 h 30
LAVAL V: — "Hold-up" 7 h, 9 h 20
LAVAL-ODEON I: (687-5207) — "Mad Max, au-delà du dome du tonnerre" 7 h 30, 9 h 35
LAVAL-ODEON II: — "Back to the future" 7 h, 9 h 10
LOEWS I: (861-7437) — "Commando" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEWS II: — "American flyer" 12 h 15, 2 h 25, 4 h 35, 6 h 45, 9 h 05
LOEWS III: — "Dance with a stranger" 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
LOEWS IV: — "The Journey of Natty Gann" 1 h 30, 4 h 05, 6 h 40, 9 h 10
LOEWS V: — "Summer rental" 12 h 35, 2 h 20, 4 h 05, 5 h 55, 7 h 40, 9 h 35
MERCIER: (255-6224) — "Missing in action" 9 h — "Le camion de la mort" 7 h 15
OUMETOSCOPE: (525-8600) — "2010" 1 h 15, 9 h 30 — "Coup de torchon" 7 h, 9 h 30
OUTREMO: (277-4145) — "Vive les femmes" 7 h — "Greystoke la légende de Tarzan" 9 h
PALACE I: (866-6991) — "Silver bullet" 12 h

15, 2 h 05, 3 h 55, 5 h 45, 7 h 40, 9 h 35
PALACE II: — "Better off dead" 12 h, 1 h 45, 3 h 35, 5 h 25, 7 h 20, 9 h 15
PALACE III: — "Slumber party massacre" 1 h 15, 2 h 55, 4 h 35, 6 h 15, 7 h 55, 9 h 35
PALACE IV: — "Cocoon" 12 h 40, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 30
PALACE V: — "Pee Wee's big adventure" 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 40
PALACE VI: — "The doctor and the devils" 12 h 15, 2 h 05, 3 h 55, 5 h 35, 7 h 35, 9 h 25
PARADIS I: — "Mad Max, au-delà du dome du tonnerre" 9 h — "Gremlins" 7 h 05
PARADIS II: — "Rambo 2, la mission" 7 h 15, 9 h
PARADIS III: — "Les anges se fendent la gueule" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 20
CINEMA PARALLELE: (843-6001) — Relache
PARISIEU I: (866-3856) — "Hold-up" 12 h 25, 2 h 35, 4 h 50, 7 h, 9 h 15
PARISIEU II: — "Police" 12 h 55, 3 h 05, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 45
PARISIEU III: — "Subway" 1 h, 3 h, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 20
PARISIEU IV: — "Le pouvoir" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
PARISIEU V: — "On ne meurt que deux fois" 1 h 25, 3 h 30, 5 h 35, 7 h 40, 9 h 45
PLACE ALEXIS NIHON I: (679-7451) — "Perfect" 9 h 15 — "Starman" 7 h
PLACE LONGUEUIL I: — "Mad Max, au-delà du dome du tonnerre" 7 h 30, 9 h 30
PLACE ALEXIS NIHON II: (935-4246) — "Agnès of god" 12 h 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h
PLACE ALEXIS NIHON III: — "Missing in action 2" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
PLACE ALEXIS NIHON III: — "Back to the future" 12 h, 2 h 15, 4 h 30, 7 h, 9 h 20
PLACE DU CANADA: (861-4595) — "Jagged edge" 7 h, 9 h 15
SAINT-DENIS I: (845-3222) — "Les fauves" 14 h 15, 17 h 50, 21 h 20 — "Un homme à ma taille" 12 h 35, 16 h 05, 19 h 40
SAINT-DENIS II: — "Touche" 14 h, 17 h 35, 21 h 10 — "Breakfast club" 12 h 10, 15 h 45, 19 h 20
VERSAILLES I: — "Hold-up" 7 h, 9 h 20
VERSAILLES II: — "Commando" 6 h 05, 8 h, 9 h 50
VERSAILLES III: — "Les spécialistes" 7 h 20, 9 h 20
L'ERMITAGE: (388-5577) — "Partir et revenir" 7 h, 9 h 30
WESTMONT SQUARE: (931-2477) — "Marie a true story" 7 h, 9 h
YORK: (937-8978) — "Plenty" 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 30

SUR SCENE

L'AIR DU TONS: 191 ouest St-Paul (842-2003) — Jazz tous les soirs — Concerts à 10h, 11h30 et 20h45 — Les dim. lun. et mar. • Le Trio Bernard Primeau • avec Bernard Primeau, batterie, Dave Gelfand, basse, et Jean-Marc Beaudet, au piano — Ariane Smith Quintet le 30 oct. — ANCIEN BARREAU DU QUÉBEC: 70 ouest Notre-Dame, Mt (682-1114) — Le Théâtre Acte 3 présente • Les gens dispersés sont en voie de disparition • de Peter Handke, m. en s. Jean-Marc Gélinas et Guy Laperrière, du 10 oct. au 18 nov., à 20h, relève les mer. et mer. dim. à 15h. AUDITORIUM DU MBA: (Auditorium, 1379 Sherbrooke O., 285-1600) — Picasso Théâtre • Le désir attrapé par la queue • m. en s. Denis Maréau, du 5 au sept. au 10 nov., merc. au dim. à 20h. AUDITORIUM DE LA POLYVALENTE LOUIS-PHILIPPE PARE: 235 Boul. Brisebois, Châteauguay (692-1507) — Le malade imaginaire • présenté par le Théâtre Occasionnel de Châteauguay, du 25 oct. au 9 nov. ven. et sam. à 20h. BAR LE STEEPER: 5175 ave du Parc, Mt (270-7641) — • B A B • en spectacle, le 31 oct., 1-2 nov. BIBLIOTHÈQUE NATIONALE: 1700 St-Denis, Mt — Conférence Hydro-Québec, Aménager l'environnement urbain — • Traces et traces • conférence, Antoine Grumbach, de Paris, le 30 oct. à 18h. CAFE-CONCERT LA CHACONNE: 342 est rue Ontario, Mt (843-8620) — Tous les mercredis soirs • Place aux Poètes • animatrice, Janou Saint-Denis, invitée Anne-Marie Gélinas, au piano, Ginette Desrosières et Pierre Page, à 21h. CAFE DE LA PLACE: (Place des arts, 842-2112) — John Shear, pianiste, du dim. au ven. 18h à 22h. CAFE SHIBUMI: 5345 ave du Parc (271-5712) — Le Trio de Pierre Pouliou • en spectacle les mer. et mer. d'octobre, à 21h30. CAFE THELEMA: 311 est Ontario, Mt (845-7932) — Trio Anthony • en spectacle, 31 oct., 1-2 nov. CAMMACK: 4450 St-Hubert, Mt — Tous les mer. soirs, ateliers d'orchestres, pour les instrumentistes amateurs, sous la dir. de Louis Lavigne, à 20h. CLUB MILES: 1200 Bishop (861-4656) — Tous les soirs l'Ensemble Éclair à 17h30. CLUB BALMONT: 4372 St-Laurent, Mt (845-5447) — Dijon Kouyaty en spectacle, 30-31 oct. à 21h. CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE

MONTREAL: 100 est rue Notre-Dame, Mt — Salle Germaine Malépart: Concert de Valérie Grillon, Chantal Hébert et Paola Secco, classe de flûte de Jean-Paul Major, le 30 oct. à 12h. ESPACE GLOBAL: 4297 St-Laurent, Mt — Tous les mer. 5 à 7 avec Robert Gélinas, au piano, invité du 30 oct., Claude Vendette, sax tenor et flûte, et André Pappathomas, basse électrique. LES FOUPONES ÉLECTRIQUES: 97 est rue Ste-Catherine, Mt — Tupelo Chain Sex, en spectacle, le 30 oct. à 20h. HÔTEL MERIDIEN: 4 complexe Desjardins, Mt (285-1450) — Bar du Foyer: Deux pianistes sont en vedette, Claude Foisy, du lun. au ven. de 17h à 20h. — Fred Neylor, du mar. au sam. de 20h à 24h. — Théâtre: basilisaire 2 • Qui a vendu la mèche • spectacle de Jean Guilla, du 30 oct. au 10 nov., à 20h30. HÔTEL DE LA MONTAGNE: 1430 de la Montagne (288-5656) — Bar Tour de Ville - Quatuor Lix Stacey, 5 sept au 3 nov. du mardi au dim. de 21h à 2h. — Charles Bensoussan, lun. au ven. 17h à 21h. — Carol Parisien, mer. au sam. 21h à 01h. LE GRAND HÔTEL: 777 Université (879-1370) — Bar La Verrière: piano-bar avec Roland Devèze mar. au sam. 19h00 à 0000 — Diner-Théâtre • Hatsi • écrit et m. en s. de Roger Peace, du 5 sept. au 31 déc. — Diner et Théâtre: merc.-jeu. 19h, sam. dim. 19h30. Fin de soirée sam. 23h30. Théâtre unique-ment, mer. jeu. et dim. 21h. (879-1370) loc. 3204. HOTEL REINE ÉLISABETH: Café Arthur, Mt (851-3511) — • L'enter à l'envers • comédie musicale, du mer. au ven. 21h30, sam. 22h30. LA CROISSETTE: 1201 O. Dorchester (878-2000) — John Shear, pianiste, du dim. au ven. 18h à 22h. LA LICORNE: 2075 Boul. St-Laurent, Mt (843-4166) — • Chute libre • de Laura Harrington, traduction, Rosemarie Bélisle, m. en s. Daniel Simard, à compter du 10 oct. du mar. au dim. 20h30. L'ESKABEL: 1235 rue Sanguinet, Mt (849-7164) — • La chambre bleue • de Hélène Lasnier, m. en s. Robert Lepage et Marc-Alain Robitaille, du 24 oct. au 9 nov. à 20h. L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000) — Jacques Ouellet, pianiste-animateur, du lun. au sam. de 21h à 02h. MAISON DE LA CULTURE MARIE UGUAY: 6052 Boul. Monk, Mt (872-2044) — Récital de Robert Paquette, 30 oct. à 20h. MAISON DE LA CULTURE NOTRE-DAME-DE-GRACE: 3755 rue Botrel, Mt (489-0642) — Récital de Sophie Rolland, violoncelliste, accompagnée au piano par Carmen Picard, 30 oct. à 20h. MAISON THÉÂTRE: 255 est Ontario, Mt (288-7211) — Le Carrousel présente • La marelle • de Suzanne Lebeau, mer. et jeu. 10h, ven. 18h à 22h. LE MILIEU: 5880 St-Laurent, Mt — Joe Bocan, spectacle • Paradoxe • à compter du 31 oct. du mer. au ven. 20h, sam. 19h et 22h. PATRO LE PRÉVOST: 7355 Christophe-Colomb, Mt (274-3706) — • Mozart tout simplement • avec le Quatuor Mozart, le 30 oct. à 20h. PIPS CLUB DE BACKGAMMON: 3774 St-Denis, 2e étage, Mt (284-0613) — Tous les mer. tournois de backgammon, à 19h30. PLANÉTARIUM DOW: 1000 ouest St-Jacques, Mt (872-4530) — • Le retour de la comète de Halley • jusqu'au 24 nov. spectacles fr. mar. au ven. 13h30, 20h30, sam. 14h15, 16h30, 20h30, dim. 13h15, 15h30, 16h30, 20h30 — spectacles angl. mar. au ven. 12h30, 19h30, sam. 13h15, 15h30, 19h30, dim. 14h15, 19h30. RESTAURANT LA FORGE: 8375 Christophe-Colomb, Mt (727-3729) — Ghislaine, organiste et chanteuse animatrice, en spectacle du jeu. au dim. de 18h30 à 24h. LES RETROUVAILLES: 1709 St-Denis (849-

9275) — John Baudine quartette (B&B) mer. au sam. de 22h à 01h. — Sylvain L'Heureux, chansonnier, du dim. au mer. de 22h à 1h. SALLE WILFRID PELLETIER: PDA (842-2112) — OSM Concert hors-série, Charles Dutoit, chef d'orchestre, Alex Weissenberg, pianiste, 30 oct. à 20h. SALLE POLACK: 555 ouest Sherbrooke, Mt — Récital d'orgue avec Scott Bradford, le 30 oct. à 12h15 — Concert de Mario Ancillotti, flûtiste, Giuliano Carmignola, violoniste, et Annamaria Pernaletti, claveciniste, le 30 oct. à 20h. SALLE SAINT-LOUIS DE FRANCE: 3767 rue Berni, Mt (845-5211) — • Raz de marée • comédie de Denis Bouchard et Rémy Girard, m. en s. Gilles Renaud, du 1 au 23 nov. SPECTRUM: 318 ouest Ste-Catherine, Mt — • La La Human Steps • dans Human Sex, du 30 oct. au 2 nov., à 21h. TANGENTE: 3655 St-Laurent, ste 303, Mt (842-3532) — Tangente présente • La grandeur du geste et des passions • création de Pool, du 30 oct. au 10 nov. du mer. au dim. à 20h30. THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier, Mt (288-3161) — • Albertine in five times • de Michel Tremblay, m. en s. Maurice Podreby, du 10 oct. au 3 nov., mar. au sam. 20h., dim. 19h., sam. matinée à 14h. THÉÂTRE FÉLIX LECLERC: 1456 est Ste-Catherine, Mt (521-4650) — The Anna Wyman Dance Company, en spectacle les 31 oct., 1-2 nov. THÉÂTRE DENISE PELLETIER: 4355 est Ste-Catherine, Mt (253-8974) — • Le seigneur des anneaux • m. en s. André Viens, du 24 oct. au 30 nov., les ven. et sam. à 20h30. THÉÂTRE PORT ROYAL: PDA (842-2112) — Le

gars de Québec • de Michel Tremblay, sous la dir. de Gilbert Lepage, du 30 oct. au 7 déc. du mar. au ven. 20h, sam. 17h et 21h. THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis, Mt (844-1783) — • L'heureux stratagème • de Marivaux, m. en s. Yvette Brind'Amour, du 8 oct. au 3 nov., mar. au ven. 20h, sam. 17h et 21h, dim. 15h. UNION FRANÇAISE: 429 rue Viger, Mt (845-5195) — Semaine Jacques Prévert, spectacle intitulé • Prévert, action • montage de 63 poèmes par la compagnie Eftel V, du 29 oct. au 3 nov. — Le 30 oct. Prévert, action, 20h30, sam. 19h et 22h. SALLE RENÉ PROVOST: 110 rue Wright, Mt (771-6669) — • Une carrière ou l'amour à vie • de Luc Meloche, m. en s. Olivier Sirois, 30-31 oct. et 1-2 nov. du mer. au ven. 20h30, sam. 19h et 22h. CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa (563-1144) — Salle Opéra: Orchestre du CNA, Karl Münchinger, chef d'orchestre, le 30 oct. à 20h30. SALLE YORK: 12 rue York, Ottawa (749-3631) — • La duchesse de Langais • de Michel Tremblay, du 29 oct. au 9 nov., du mar. au sam. à 20h30. THÉÂTRE DU P'TIT BONHEUR: 57 est rue Adelaide, Toronto (363-4977) — • Emile-Edwin Nelligan • interprété par Michel Forges, du 29 oct. au 24 nov.

TOUS LES MARDIS \$2.50

SUBWAY

LE PARISIEN 1.00 - 3.00 - 5.05 - 7.10 - 9.15 LAVAL 7.15 - 9.15

DEPARDIEU GRAND PRIX D'INTERÉTATION

POLICE

MALFICE PALAT

CHARLOTTE RAMPLING MICHEL SERRAULT

NO MAN'S LAND

ELYSEE 2

PÉRIL EN LA MAISON

La SunLife of Canada présente: Wilhelmina Tiemersma 100e anniversaire de naissance de Lynnwood Farnam Le lundi 4 novembre à 20h Church of the Messiah (angle Simpson/Sherbrooke) En coproduction avec Radio-Canada En collaboration avec le Ministère des Affaires Culturelles Billets: 75 et 105 • UNIMUSICA • Téléphone: 739-8696 ou 722-1693 (soir)

Orchestre Métropolitain du Grand-Montréal Directeur musical: Marc Bélanger • Violon solo: Denise Lupien

Série Concerts-Pop

Marc Bélanger Chef d'orchestre

Gail Desmarais Soprano ROSSINI — BIZET — GERSHWIN

Samedi 2 novembre 1985 à 14h30 12,50\$, 10\$, 8\$, 5\$ (Étudiants & âge d'or)

Salle Le Plateau 3700, rue Calixa-Lavallée, Montréal Réservations: (514) 483-3440

En collaboration avec Joe Bocan PARADOXALE

MILIEU du 30 Octobre au 16 Novembre

5380, Saint-Laurent, Montréal 271-5789 Billetterie Jour et Nuit, LUX 5220 Boul. St-Laurent • 271-9277

SYMPHONIA

Le radiothon de l'OSMI au Complexe Desjardins sur les ondes de CFQR 92.5

Du 1 novembre, midi au 3 novembre, 22h

Composez: 282-1555

OSMI ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL CHARLES DUTOIT

LE QUÉBEC ENTRE DEUX CHOCS

LE CHEF du Parti libéral du Québec en a sûrement fait sursauter plusieurs en déclarant qu'il entendait conserver l'esprit de la charte de la langue française, en retranchant toutefois les « irritants inutiles », notamment en matière d'affichage. Les nostalgiques, qui s'attendaient à ce que le retour éventuel des libéraux au pouvoir sonne le glas de ce qui reste de la loi 101, seront certes déçus. M. Robert Bourassa ne veut pas rouvrir des plaies à peine cicatrisées. Il a raison.

Le Québec a bien changé depuis la Bill 63 et les douloureux débats sur le « libre-choix » de la langue d'enseignement. L'ancien premier ministre libéral a lui-même contribué à cette évolution en faisant adopter, en dépit de l'intransigeance de ses *red necks*, la loi 22, qui faisait du français la langue officielle du Québec. Son geste courageux, qu'il a maladroitement tenté de corriger durant la campagne électorale de 1976, lui a en bonne partie coûté le pouvoir. Le Parti québécois, s'appuyant sur les vœux d'une solide majorité francophone et rendant leur hostilité aux anglophones et aux communautés culturelles, a poussé à la limite l'affirmation du Québec comme société francophone. Le slogan de la « souveraineté culturelle » de M. Bourassa, ce sont les péquistes qui l'ont mis en oeuvre, la loi 101 étant la fille légitime de la loi 22.

Depuis 1977, le grand oeuvre du Dr Camille Laurin a été fort malmené et battu en brèche, surtout par les jugements des tribunaux, qui en ont charcuté des chapitres entiers. Mais il en reste l'essentiel : l'esprit qui vivifie, une affirmation de confiance, une assurance de plus en plus sereine. À un point tel que, l'an dernier, les « colombes » du gouvernement ont réussi à arracher aux « faucons » des correctifs et des ajustements qui s'imposaient à une réglementation trop tâtonnante. Sans céder à l'illusion que la partie est gagnée — peut-elle l'être un jour ? — ou que l'on peut revenir à la situation d'il y a quinze ans, il y a encore bien des étapes à franchir si l'on veut vraiment faire du Québec une société francophone multiculturelle, selon l'expression significative du récent rapport de la Commission parlementaire de la culture sur la démographie.

Sa sagesse n'est probablement pas dénuée d'électorisme, mais M. Bourassa fait preuve de bon sens en disant que la protection linguistique qu'accorde la loi 101 fait consensus au Québec. Ce dernier, un peu moins inquiet, doit désormais se donner une véritable politique d'intégration harmonieuse des anglophones — qui ne forment pas une minorité parmi plusieurs — et d'accueil des autres communautés culturelles. Sur ce double plan, surtout sur le premier, tout est en friche et il reste énormément à faire pour que le Québec continue à se citer en exemple, comme il aime tant à le faire à propos de son ouverture aux autres et de sa tolérance.

À cet égard, le programme mis au point par les libéraux pour les communautés culturelles (autres qu'anglophone) est de bonne venue, d'autant qu'il reprend pour l'essentiel des orientations que le gouvernement sortant n'a pas osé sortir des limbes des vœux pieux. Les cartons ministériels regorgent de plans raffinés pour accroître la présence des anglophones et des

« ethniques » (ainsi que des femmes et des handicapés, d'ailleurs), dans le secteur public et parapublic. De même, les intentions gouvernementales sont des plus louables concernant les classes d'accueil et l'enseignement, les services sociaux et de santé accessibles aux Néo-Québécois dans leur langue d'origine. Mais, empêtré dans ses rêves du grand soir à venir, le gouvernement a été aussi généreux dans ses livres aux couleurs de l'arc-en-ciel que mesquin dans ses gestes concrets. Ou alors, il accorde à de petites communautés plus gentilles et déjà fortement intégrées ce qu'il dispute à sa minorité la plus importante.

Plus souvent qu'autrement, le gouvernement ne montre pas en effet envers la communauté anglophone, qui a une longue histoire commune avec les francophones, la même « générosité » dont il fait preuve envers des groupes plus restreints et d'implantation plus récente. Il y a encore de douloureux réflexes, gardés de luttes épiques encore vives à la mémoire, et d'incensantes tentations de repliement. Comme si l'affirmation du Québec français devait se faire sur le dos ou contre les anglophones, et presque uniquement avec les autres communautés, dites culturelles.

Pourtant, le rapport de la commission parlementaire de la culture démontre que ce ne sont pas les anglophones en son sein qui font menace sur le Québec, mais le vieillissement accéléré et même la dépopulation, au tournant du prochain siècle, dans moins de quinze ans. Ce n'est pas l'immigration, d'où qu'elle vienne, qu'il faut craindre, mais l'émigration, surtout des jeunes anglophones depuis quinze ans. Il y a là une saignée fort préoccupante pour l'épanouissement du Québec, même sur le strict plan économique, autrement plus inquiétante que l'hégémonie anglo-saxonne sur ce continent.

Terre d'accueil et d'asile, le Québec l'est. Il est vrai aussi que sa minorité la plus importante est encore mieux traitée que ne le sont les francophones ailleurs au Canada, y compris les Acadiens dans la province « bilingue » du Nouveau-Brunswick. Il est également inévitable que le statut de francophones en Amérique du Nord sera toujours celui d'équilibristes sur la corde raide. Il n'en reste pas moins que si le Québec ne se soumet pas de bon gré, à ses conditions, au choc culturel, c'est le choc démographique qui le fera déprimer dans quelques brèves années.

De part et d'autre, le défi est énorme et nombreux sont les écueils. Ce n'est pas une raison pour se mettre la tête dans le sable, ainsi que le gouvernement l'a fait trop souvent, hélas. De crainte de brusquer ses appuis traditionnels ou d'aviver de vieilles plaies, il a beaucoup parlé de société pluraliste, peu agi en ce sens. Prudent, mûri par l'expérience, M. Bourassa veut, quant à lui, aller un peu plus loin, sans mettre en péril des acquis importants. Sur ce point, à tout le moins, le chef libéral est plus perspicace que le chef péquiste qui, en dépit de sa bonne volonté évidente, n'ose encore trancher dans le vif.

Ce n'est pas être pleutre ou « bonententiste » à tout prix que de demander à nos aspirants chefs de savoir discerner les vrais enjeux et prévoir les chocs de l'an 2000.

— GILLES LESAGE

L'égalité pour tous

LORS DE l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés, on prenait pour acquis que la constitution avait incorporé des garanties et des pratiques déjà acceptées pour la plupart. Dans le cas de l'article 15, toutefois, l'égalité de tous devant la loi et l'accès aux mêmes avantages de la loi étaient encore loin de faire partie du patrimoine commun : on crut prudent d'attendre trois ans avant que la disposition n'entre en vigueur.

À la lumière des études, des plaintes et des recommandations comme celles que vient de soumettre le comité parlementaire fédéral sur les droits à l'égalité, force est de reconnaître qu'une véritable révolution sociale, pacifique mais radicale, a été mise en branle au Canada. Ce ne sont pas, en effet, les seules exemples de discrimination cités dans la charte que la loi désormais interdit, mais toutes les discriminations.

À bon droit, dans le rapport qu'il vient de publier — « Égalité pour tous » — le comité parlementaire souligne qu'il ne suffit pas d'attendre que les tribunaux tranchent les litiges, souvent longs et coûteux, pour redresser les inégalités passées et présentes; il importe aussi que les parlements et les gouvernements modifient lois et politiques de manière à traduire dans la vie de tous les jours l'idéal de l'égalité. La Charte et son contrôle judiciaire ne doivent pas servir d'alibi à l'inaction des autorités politiques.

Or, à Ottawa, les premières réactions des députés et des partis sont significatives et encourageantes. La volonté de justice et de réforme implicitement inscrite dans la constitution n'est plus seulement un rêve de juriste, elle reflète désormais un courant social dont le programme se

précise de jour en jour. Les députés n'ont pas voulu se perdre dans des détails, mais s'attaquer aux principaux problèmes.

La liste de leurs recommandations est impressionnante, même s'ils ne la tiennent pas pour complète ni définitive. On y trouve en même temps l'expression d'une opinion pluraliste éclairée, progrès en soi encourageant même si en principe le droit d'une minorité préservé par la constitution n'a pas à dépendre des humeurs de la majorité.

Au reste, certaines minorités sont en train de faire nombre, et certaines discriminations à leur encontre sont en voie d'être justement discréditées : retraite obligatoire, absence de pensions pour beaucoup de femmes, répression occulte des homosexuels de l'un et l'autre sexe, conjoints de fait pénalisés dans certaines lois.

À la fois spectaculaires et exemplaires sont les recommandations relatives à l'armée, à la police fédérale, qui devraient cesser d'être des bastions mâles, et les accommodations qui seront demandés aux employeurs et aux employés en matière de tolérance religieuse.

Plus problématique restent les questions d'accès à l'emploi et du « travail partagé ». On refuse les quotas coercitifs, mais nul n'a encore trouvé à ce jour de méthode efficace de redresser les inégalités passées dans les milieux de travail. En période de chômage massif, le travail « partagé » et les emplois à temps partiel pourraient offrir d'utiles occasions de redresser les distorsions, mais on craint aussi de consacrer ainsi d'autres classes défavorisées.

Les députés proposent à tout le moins de donner des avantages égaux aux travailleurs à temps par-

tiel, à défaut d'assurer à tous et à toute un emploi vraiment décent. Mais le principal défi de l'égalité dans le travail est encore loin d'être relevé.

Dans un grand nombre de domaines, le comité parlementaire accorde un rôle élargi à la Commission canadienne des droits de la personne, et mise sur la concertation entre les autorités fédérales et provinciales. On espère aussi vaincre les obstacles bureaucratiques qui rendent certaines réformes désespérément lentes. Sans parler des restrictions budgétaires, qui vont imposer d'inévitables « priorités », et donc temporairement d'autres inégalités.

Il manque au rapport du comité parlementaire, comme à d'autres groupes engagés dans la lutte pour l'égalité, une stratégie du changement. On veut donner sa part à chaque *lobby* qui présente sa revendication particulière. On mise beaucoup sur les organismes gouvernementaux. Mais on néglige singulièrement les modèles culturels qui perpétuent l'inégalité.

C'est le cas tout particulièrement de l'éducation, qui ne relève pas des autorités fédérales, mais qui ne joue pas moins un rôle fondamental dans le développement des attitudes et dans la transmission des aptitudes professionnelles. C'est aussi le cas des médias, dont plusieurs n'ont pas encore saisi l'influence qu'ils exercent dans le maintien ou l'élimination des préjugés sociaux.

Bref, en dernière analyse, rien ne saurait remplacer l'action des citoyens ordinaires, hommes et femmes, dans le développement d'une société qui repose sur l'égalité humaine.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Molière et le CORIM

BILLET

PAUL-ANDRÉ COMEAU

JEAN-BAPTISTE POQUELIN, dit Molière, a connu bien des interprètes au cours des trois derniers siècles. Il aurait sans doute été le premier surpris à entendre hier un universitaire, de grande réputation mais devenu subitement aphone, réciter quelques strophes de « L'Étourdi », au terme d'un déjeuner-causerie, à Ville-Marie, cette bourgade qui allait devenir la métropole du Canada.

Cette scène cocasse, quelque six cent cinquante personnes en ont été témoins hier midi, à l'issue de la première manifestation publique du Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM). Artisan inlassable de cette initiative majeure qui consiste à doter Montréal d'une tribune à vocation internationale, Me Louis Sabourin a d'abord dû solliciter la collaboration vocale du journaliste André Payette pour remercier le premier conférencier invité au CORIM. Finalement, c'est avec un bien mince

filet de voix que l'ancien président du centre de développement de l'OCDE à Paris s'est attaqué au texte immortel.

Cocasse et mémorable, l'incident a ponctué d'un trait d'humour la conférence de M. Jacques de la Rosière, directeur général du Fonds monétaire international. Tous les milieux intéressés par les questions internationales s'étaient fait un devoir de d'assister à ce déjeuner-causerie présidé par l'ancien ministre et ambassadeur du Canada, M. Gérard Pelletier. Des hommes d'affaires, beaucoup d'homme d'affaires, des personnalités du monde politique, des universitaires, des fonctionnaires, des représentants d'associations ou de groupements à l'oeuvre dans le domaine de la coopération internationale : c'est l'auditoire que le CORIM avait attiré pour entendre le grand patron du FMI.

Au lendemain de la session du FMI, tenue dans la capitale de la Corée du Sud, M. Jacques de la Rosière a inauguré les activités du CORIM en prononçant une causerie substantielle consacrée au problème de l'endettement international, en regard principalement

des pays en voie de développement. Au moment où la reprise économique suscite un regain de confiance, la question ne manquait pas d'intérêt pour ces hommes d'affaires et ces banquiers qui logent de ce côté de la planète. Et qui sont très nombreux à Montréal et au Québec, comme un simple regard dans cette salle pouvait l'indiquer.

Coup d'envoi, coup de maître, pour respecter le parler du temps de Molière. Salle comble, conférencier de stature : le CORIM s'installe sur la scène montréalaise. Grâce au travail mené depuis deux ans par l'équipe rassemblée autour de M. Sabourin, c'est une lacune majeure qui est comblée. La mise sur pied du CORIM s'inscrit d'ailleurs dans ce mouvement d'ouverture au monde qui se manifeste maintenant dans de très nombreux milieux. En offrant une tribune de poids où pourront se succéder de grands noms recrutés dans divers secteurs de l'activité internationale, le CORIM permettra à Montréal de se hisser aux côtés de certaines autres métropoles qui en avaient compris la nécessité depuis plusieurs années.

LETTRES AU DEVOIR

■ S'agirait-il d'un règlement de comptes?

Lettre adressée aux membres du Conseil d'administration de l'Association canadienne pour l'intégration communautaire et aux membres du Conseil d'administration des Associations provinciales affiliées à l'Association canadienne pour l'intégration communautaire

EN TANT QUE MEMBRE de l'Association du Québec pour les déficients mentaux ainsi que directeur des services professionnels à l'hôpital Rivière-des-Prairies, j'ai suivi avec étonnement la position prise par l'Association canadienne pour l'intégration communautaire concernant la situation à l'hôpital Rivière-des-Prairies. Des représentants de l'Association se sont attaqués aux programmes et traitements offerts aux patients dans cet établissement et différents membres de l'Association ont manifesté devant l'hôpital. Aujourd'hui nous apprenons que les délégués des différentes associations provinciales ont voté une résolution réclamant du gouvernement du Québec la mise en tutelle de l'hôpital Rivière-des-Prairies.

Or, ce qui n'a pas été porté à l'attention du public et qui me paraît quelque peu scandaleux, c'est que le président actuel de l'Association canadienne pour l'intégration communautaire, n'est autre que le docteur André Blanchet qui a été durant les cinq dernières années et jusqu'au printemps dernier, membre actif du Conseil des médecins et dentistes dudit hôpital et chef responsable de toute la section de psychiatrie adulte regroupant plus de quatre cents patients hospitalisés et plus de deux cents patients suivis sur une base externe. Cela revient à dire que ce médecin qui demeure l'âme dirigeante de la campagne menée contre l'hôpital Rivière-des-Prairies a, durant les cinq dernières années, dirigé et assumé la responsabilité des traitements et de l'ensemble des programmes que l'Association dénonce si violemment depuis quelques mois.

Avant le mois de mars 1985, c'est-à-dire avant que la direction de l'hôpital ne le relève de ses fonctions administratives, jamais le docteur Blanchet n'avait formulé ni verbalement, ni par écrit, quelque plainte que ce soit concernant de mauvais traitements ou des insuffisances dans les programmes à l'hôpital Rivière-des-Prairies. Devant l'ampleur des moyens de pression exercés par l'Association canadienne que préside le même docteur Blanchet, n'est-il pas pertinent de s'interroger à savoir s'il y a purement et simplement une sorte de règlement de compte?

Ainsi, dans la mesure où les accusations portées contre l'hôpital seraient vraies, le docteur Blanchet ne serait-il pas à inclure parmi les plus responsables, étant donné le poste d'autorité qu'il a occupé jusqu'à tout récemment dans la supervision des programmes cliniques et des décisions pertinentes à l'instauration des plans de traitement des malades tant hospitalisés que suivis en externe. S'il avait effectivement exploré des situations inacceptables ou préconisé des changements de quelques importance, il était en mesure de le faire lui-même ou de le dénoncer officiellement aux autorités de l'établissement et à défaut à l'Association canadienne pour l'intégration communautaire. Comment expliquer que toutes les accusations aient été formulées seulement à la suite de sa démission?

Par ailleurs, si les accusations sont fausses, nous nous trouvons devant une situation extrêmement grave où un médecin d'un établissement a mobilisé, aux ser-

vices de sa propre cause, dans un premier temps l'exécutif de l'Association des parents de l'hôpital, pour ensuite mobiliser une association de bénévoles, dont il avait récemment été élu le président, pour inspirer une action revendicatrice dans un véritable esprit de règlement de compte. Aussi bien comme membre de longue date de cette association bénévole qu'en tant que psychiatre d'un établissement qui a toujours travaillé avec les mêmes objectifs que l'association et qui l'a fait en l'appuyant de façon très concrète, il m'apparaît que de sérieuses questions se posent quant à la capacité du docteur André Blanchet, dans ce contexte, de continuer d'assumer la présidence de notre association. Il serait déplorable qu'une association qui a travaillé si activement dans le passé pour se créer une réputation et une crédibilité éminemment respectables, se voit ainsi précipitée dans une campagne de dénigrement et dans des condamnations à l'emporte-pièce sans qu'une vérification soignée des allégations n'ait été tentée de façon objective.

Je crois que chaque membre, tant aux niveaux local, provincial que fédéral doit mettre de côté ses revendications personnelles et travailler dans le but d'obtenir un meilleur environnement pour les personnes handicapées mentalement. Nous nous devons de continuer nos efforts et de nous poser des questions pour améliorer les conditions de vie, mais nous nous devons aussi de ne porter des accusations que lorsque nos faits sont bien connus et fondés.

— MANUEL GALIANA, m.d., membre de l'Association du Québec pour les déficients mentaux, District Rivier-Sud de Montréal.

Montréal, 9 octobre

■ À propos de Hans Küng

VOTRE JOURNAL qui est jusqu'à preuve du contraire l'un des journaux les plus crédibles au monde est trop sérieux, pour qu'il se permette de publier des incongruités comme celle que nous lisons sous la plume de Maryse Charron en date du 21 octobre dernier.

Parler de Hans Küng en termes de « bon protestant inquiet de la remontée du catholicisme et des succès du pape Jean-Paul II » est une attaque à peine voilée contre le monde protestant.

Au nom de tous les protestants québécois et canadiens, nous tenons à souligner la piètre qualité de lecture que Maryse Charron a faite du problème qui divise Küng et la curie romaine. Les échanges de coups entre la brebis galeuse et la bergère ne sont que la pointe de l'iceberg. Ils sont significatifs de dissensions graves dont le centralisme bureaucratique de Rome est responsable.

La curie romaine fait peu de cas des lumières projetées par la sociologie sur les spécificités sociales et dont chaque formation sociale veut profiter pour promouvoir un développement en harmonie avec son passé et ses valeurs. Pourquoi dénier aux Africains le droit d'inculturer l'Évangile? Pourquoi combattre la « théologie de la libération », vrai outil permettant d'appréhender le réel latino-américain? Si Rome ne veut pas jeter du lest, un autre schisme deviendra inévitable. Car, les directives qu'elle émet, parce qu'incompatibles avec certaines réalités nationales, nuisent à un développement équilibré des unités ecclésiales périphériques.

Enfin, Maryse Charron confond inégalement et écoeurement. Les protestants sont écoeurés face aux millions engoulés dans le défilé du pape, millions qui auraient dû être consacrés à donner un peu de vigueur à un marché de travail atone, à créer de l'emploi pour les jeunes.

Chez ces derniers au Québec, le taux de suicide atteint un niveau

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse de même que le numéro de téléphone, ne sont requis que pour fins d'identification dans nos dossiers. LE DEVOIR demande à ses correspondants de bien vouloir s'en tenir à moins de deux feuillets dactylographiés à double interligne et de faire parvenir leurs textes à Mme Suzanne Marchand. LE DEVOIR se réserve le droit d'abréger les textes trop longs.

fort alarmant. Au moment où nous écrivons ces lignes, plus de 500.000 jeunes Québécois vivent dans le dénuement. Allons! Soyons réalistes.

— JEAN-RENÉ AUGUSTE

Québec, 22 octobre.

■ Une question d'interprétation

SCIEMMENT ou par ignorance, votre journaliste, Mme Angèle Dagenais, trompe votre public dans son article du 19 octobre intitulé « Radio-Canada ira-t-elle en appel? ».

Elle écrit, en effet, que « Radio-Canada refuse toujours de permettre à la centaine de journalistes et d'annonceurs du secteur des affaires publiques de jour des mêmes droits et privilèges syndicaux que leurs collègues de la salle des nouvelles, en dépit d'une confirmation de cette décision de la Cour fédérale ».

La décision originale n'est pas telle :

— Elle ne tranche pas la question de la permanence souhaitée par certains contractuels et qui fait donc, par conséquent, l'objet de négociations.

— Elle décrète que la présente convention collective ne s'applique aux contractuels que « dans la mesure où elle est applicable ».

La Société Radio-Canada n'est donc pas, à cet égard, en violation d'un jugement de cour, de tribunal administratif ou en violation de la convention collective.

Si votre journaliste s'intéresse à ces questions au point de vouloir en informer vos lecteurs, elle devrait savoir que nos négociations avec le Syndicat des journalistes avec une nouvelle convention collective. Le projet de convention collective soumis par la Société tient compte de la décision originale du Conseil des relations de travail et des jugements de cour qui ont suivi.

Quand votre journaliste fera la première moitié de son travail, nous serons toujours tout à fait disposés à lui faciliter l'achèvement de la seconde.

— PIERRE O'NEILL

directeur, service de l'information, Société Radio-Canada.

Montréal, 21 octobre.

■ Je n'ai jamais parlé de la « permanence » souhaitée par les contractuels dans mon article.

Il est exact que la décision du Conseil canadien des relations de travail décrète que la convention collective des journalistes des nouvelles s'applique aux journalistes des affaires publiques (appelés depuis toujours « contractuels » parce que Radio-Canada leur fait signer des contrats d'engagement limité, habituellement renouvelables d'année en année), « dans la mesure où elle est applicable ».

Jusqu'à maintenant, Radio-Canada ne trouve cette convention applicable nulle part sauf pour reconnaître le syndicat agent négociateur (article 1.01 du contrat). Mme Louise Arcand a toutefois été trouvée victime de discrimination par le juge Anatole Lesyk, de la Cour supérieure, en vertu de l'article 1.14 de la convention des journalistes. Le juge Lesyk a estimé que l'arbitre n'avait aucunement outrepassé sa juridiction en utilisant la convention des journalistes pour traiter du cas Arcand.

Radio-Canada n'a trouvé jusqu'à maintenant applicable aux « contractuels » aucun des articles de la convention des journalistes touchant, par exemple, les jours fériés, les congés de maternité, les conditions de travail, l'échelle salariale, etc., invoquant une interprétation « autre » que celle des journalistes à donner aux différents jugements d'arbitres et de magistrats qui se sont penchés sur le problème.

ANGÈLE DAGENAIS

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, St-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Québecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 Boulevard LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à

diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., située à 775 boul. Lebeau à Ville St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR:
Édition quotidienne Montréal métropolitain = 3\$ par semaine
Extérieur de Montréal = 3,25\$ par semaine le samedi seulement = 75¢
Pour information:

à Montréal: 332-3891
à Québec: (418) 687-2022

Livraison par porteur:
Édition quotidienne = 139\$ par année
75¢ 6 mois
39\$ 3 mois

Livraison par la poste:
Édition quotidienne = 145\$ par année
79¢ 6 mois
42\$ 3 mois

Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

REPENSER L'ENTENTE PATRONALE-SYNDICALE

« Les stratégies et les méthodes syndicales actuelles sont incompatibles avec les nouveaux modes de gestion des entreprises. »

GUY BERNIER

Extraits de l'allocution prononcée par le président et chef de la direction de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, devant la Chambre de commerce de Montréal, le 23 octobre dernier.

LE SUJET que j'ai choisi de traiter aujourd'hui est l'un de ceux que l'on ne prend ordinairement qu'avec des pincettes ! Repenser l'entente patronale-syndicale peut paraître à certains un geste sacrilège, la profanation en quelque sorte d'un lieu sacré. D'autres espèrent peut-être assister à un règlement de compte. Mon objectif n'est ni de jouer aux iconoclastes ni de détériorer la hache de guerre.

Mais comme président d'une entreprise qui regroupe 334 PME dont le tiers est syndiqué et dont quelques-unes vivent des conflits de travail depuis près de quatre mois, j'étime avoir un mot à dire dans le débat qui s'est engagé sur les relations de travail, au lendemain d'une crise économique qui a fait disparaître plus de 6,000 entreprises et quelque 142,000 emplois, au Québec seulement.

À mon avis, l'homme d'affaires dont l'entreprise est sortie indemne des années difficiles que nous avons vécues est celui qui a su se remettre en question. C'est celui qui a soigneusement revu son style de gestion et qui a eu le courage d'appliquer les mesures de redressement que la situation imposait.

L'entreprise d'aujourd'hui, en particulier la PME, porte la marque du dynamisme de ceux et celles qui la dirigent et qui la gèrent. Mais alors que les entrepreneurs se sont remis en question avec le courage que donne le goût du défi ou de la survivance, ils constatent avec regret que trop souvent, leurs

partenaires syndicaux vivent encore à l'heure des années 1960 et 1970. Alors que l'entreprise se met au rythme des années 1980, les établissements syndicaux lancent leurs troupes au combat avec les drapeaux d'un autre âge et des revendications dépassées.

Repenser l'entente patronale-syndicale, c'est donc à mon avis, se demander quel type de relations de travail convient au nouveau style d'entreprise que la crise des années 1980 et 1981 a fait surgir.

Il ne me paraît pas douteux que la crise économique a puissamment contribué à l'émergence d'un nouveau style d'entreprise. Je me contenterai de relever trois facteurs qui, à mon avis, ont radicalement transformé la physiologie de l'entreprise traditionnelle : le nouveau visage de la concurrence, le renouvellement de la gestion et le besoin généralement ressenti d'améliorer la productivité.

Mon hypothèse de départ est au fond, bien simple : je me dis que si nous assistons à l'émergence d'un nouveau type d'entreprise, nous devrions assister parallèlement à l'émergence d'un nouveau type de relations de travail. Et quand j'intitule mon propos : « Repenser l'entente patronale-syndicale », j'entends appuyer ma réflexion sur trois axes principaux : la nécessité de repenser le contrat social, celle de réviser les règles du jeu à l'intérieur de l'entreprise et l'urgence de développer de nouveaux réflexes dans les mécanismes de relations de travail.

Repenser le contrat social

Au point de départ d'une réflexion de ce genre, il est important de jeter un regard sur la société qui nous entoure. Or, au premier coup d'oeil, on ne peut s'empêcher d'être frappé par les remises en question qui se font sentir à presque tous les chapitres du contrat social.

C'est tout d'abord l'État-providence qui est manifestement en crise. Les dépenses sociales conti-

nent d'augmenter aux rythmes des bonnes années alors que les recettes, c'est-à-dire la collecte des impôts et des charges sociales, diminuent parce qu'elles sont indexées à la croissance de l'activité économique. Les gouvernements sentent qu'ils atteignent le point de saturation de leur capacité de taxer le citoyen.

L'État veut soudainement mettre le frein à une spirale inflationniste des salaires qu'il a lui-même encouragée quand il achetait la paix avec ses employés. Mais comme l'État-providence est lié à la social-démocratie, la crise de l'une se répercute sur l'autre. C'est l'une des raisons pour lesquelles on assiste à un retour du conservatisme, aussi bien en Europe qu'en Amérique du Nord.

Dans la crise que nous venons de traverser, l'État-providence a certes joué un rôle positif. L'indemnisation du chômage et les autres revenus sociaux ont injecté dans l'économie une masse de pouvoir d'achat qui a évité un effondrement de la demande et une dégringolade récessionniste, comme durant les années 1930.

Mais c'est la philosophie même de l'État-providence qui est aujourd'hui remise en question. On se rend compte que cette « Great Society », que la « Société juste » dont on a rêvé durant les années 1960 et 1970 n'aura été malheureusement qu'un rêve. Des universitaires américains sont en train de démontrer que toutes les mesures sociales mises en oeuvre depuis 1950 pour soulager la pauvreté et diminuer le nombre des pauvres n'ont fait, en définitive, qu'augmenter le nombre de pauvres en leur enlevant la motivation de travailler et en décourageant les mieux nantis de réinvestir pour créer des emplois.

Réviser les règles du jeu

La remise en question du contrat social débouche donc obligatoirement sur une révision des règles du jeu entre employeurs et employés,

entre ce que l'on a convenu d'appeler la partie patronale et la partie syndicale.

Réviser les règles du jeu ne signifie donc pas ajouter aux carcans juridiques déjà paralysants un resserrement des contraintes, un durcissement de la confrontation, comme semblent le souhaiter certains gens qui défilent devant la commission Beaudry.

Réviser les règles du jeu, c'est repenser le modèle de nos relations de travail avec ouverture d'esprit, avec le désir d'adapter ce modèle aux exigences de l'entreprise et de la société d'aujourd'hui, sans craindre de déplacer les meubles, comme on fait pour le grand ménage du printemps.

Le nouveau modèle de relations de travail doit situer la négociation là où palpite la vie, là où se vivent les problèmes de l'entreprise comme ceux des travailleurs. Le nouveau modèle de relations de travail nous paraît absolument incompatible avec l'approche multipatronale ou la table sectorielle comme on appelle cette formule qui impose les volontés de lointains sièges sociaux ou qui parachute les stratégies d'une centrale syndicale déconnectée du vécu quotidien. Non seulement une telle formule s'inscrit-elle contre la tendance de la société actuelle, mais le bilan catastrophique qu'elle a laissé aux affaires sociales, dans l'éducation et dans la construction, notamment, en font un fossile qui devrait nous faire réfléchir.

Le nouveau modèle de relations de travail doit échanger l'esprit de confrontation contre une volonté de concertation. Employeurs et employés doivent prendre une conscience de plus en plus aiguë qu'ils sont dans le même bateau. Une convention collective ne doit pas être un document statique et intouchable. Elle doit évoluer avec la vie de l'entreprise elle-même, elle doit déboucher sur un processus de négociation permanente qui rendra

désuets les mécanismes traditionnels de relations de travail centrés sur un esprit de confrontation.

Le nouveau modèle de relations de travail doit aussi, dans la suite de ce que je viens de dire, prévoir des mécanismes qui associent les employés à la vie de l'entreprise, à ses succès comme à ses infortunes. Il faut donc trouver des mécanismes d'association qui motivent les employés à collaborer à la rentabilité, à la croissance de l'entreprise. Le nouveau modèle de relations de travail doit véhiculer cette vérité fondamentale que c'est en assurant la rentabilité de l'entreprise que les employés assureront la protection de leur emploi.

Insérer une clause de sécurité de l'emploi dans la convention collective d'une PME, c'est tout simplement se gargariser de mots ronflants.

La clause de sécurité passe au « tordeur » avec le reste quand l'entreprise n'est plus concurrentielle, quand ses profits baissent, quand elle fait faillite. On doit réaliser que vouloir s'obstiner à inscrire dans les conventions collectives de travail des clauses rigides dans un contexte de révolution technologique et de rude concurrence, c'est condamner l'entreprise à se fermer au progrès, c'est lui faire perdre haleine et la conduire à sa perte au profit de plus vigilants.

Développer de nouveaux réflexes

Je suis pleinement conscient que ces objectifs ne se réaliseront pas spontanément et je ne voudrais surtout pas que l'on croit que je suis venu ici pour rêver en couleur. Ce n'est pas dans mes habitudes, ceux qui me connaissent vous le confirmeront. Je sais fort bien que l'on ne fera pas disparaître complètement du jour au lendemain les conflits et les heurts. La réalisation de ces objectifs peut s'étendre sur plusieurs années. Ce n'est sans doute pas pour demain que l'on prendra l'habitude de régler les problèmes au premier niveau de

décision.

La transformation des relations de travail que réclame le nouveau visage de nos entreprises suppose au préalable de nouvelles façons de voir, de nouvelles mentalités, de nouveaux réflexes. Il ne nous servirait à rien de souhaiter un changement de la législation, si les esprits n'étaient pas prêts à le recevoir. Il serait inutile d'interpeller la partie syndicale, si l'on n'était pas résolu à faire son bout de chemin. Le climat de confiance débouche comme naturellement sur la souplesse et la décentralisation en tant qu'état d'esprit.

Les stratégies et les méthodes syndicales actuelles sont incompatibles avec les nouveaux modes de gestion des entreprises, parce qu'elles reflètent la rigidité de l'environnement des années 1950 et 1960. Les stratégies et les méthodes syndicales actuelles continuent de promouvoir le principe qui veut que ce qui est bon pour tous doit être bon pour chacun. C'est prêcher dans le désert et les faits le prouvent : le taux de syndicalisation de la main-d'oeuvre salariée au Québec n'est que de 27 %. Des 142,000 emplois perdus au Québec durant la crise, la plupart venaient des secteurs à haut taux de syndicalisation comme la fonction publique et la grande entreprise.

Enfin, il m'apparaît essentiel qu'employeurs et employés développent le réflexe de tirer dans la même direction.

L'esprit de concertation et de collaboration remplacera l'esprit de confrontation quand on sera capable, de part et d'autre, de reconnaître que l'on poursuit des intérêts communs clairement identifiés. Les intérêts communs sont fixés sur des objectifs de production, de rentabilité, de contrôles des coûts, et de croissance, bien sûr, mais également sur des objectifs qui répondent aux besoins des individus, la qualité de la vie en milieu de travail, le cheminement de carrière.

La tragédie du lac Saint-Jean et le rôle historique du DEVOIR

Quatre mois après l'avis du Bureau d'audiences publiques, le gouvernement n'a toujours pas pris position

GÉRALD SCULLION
du Conseil régional
de l'environnement (Alma)

C'EST EN 1922, en conseil privé, que le gouvernement du Québec accorda à la Québec Development — aujourd'hui la compagnie Alcan — le droit de hausser et de maintenir le niveau des eaux du lac St-Jean à la cote 17,5 pieds. Cette transformation du lac St-Jean en réservoir hydroélectrique devait être une décision qui souleva une vive controverse parmi la population et de ses représentants à l'Assemblée nationale.

Cette décision et surtout ses conséquences eurent alors de nombreux échos dans les médias nationaux, dont le journal LE DEVOIR qui y joua un rôle déterminant. Les houleux débats entourant ce que LE DEVOIR appela « La tragédie du lac St-Jean » furent suivis et commentés de très près par Omer Héroux, éditorialiste. Henri Bourassa vint lui-même au Lac St-Jean constater sur place les dégâts causés par l'inondation et y rencontra M. Onésime Tremblay, porte-parole des opposants regroupés en Comité de défense des cultivateurs.

À Roberval, le 2 octobre dernier, cette époque marquante de l'histoire de notre développement régional nous était présentée pour la première fois en images. Jean-Thomas Bédard, réalisateur du film « Le combat d'Onésime Tremblay » aura réussi à émouvoir les quelques centaines de personnes présentes. Cette production de l'Office national du film qui retrace les grandes lignes de ce que fut la tragédie du Lac St-Jean était attendue par la population; le résultat est éloquent.

Mgr Victor Tremblay, fils d'Onésime Tremblay, fut celui qui rassembla le dossier complet de cet événement. C'est en 1979, que parut son livre dont le titre « La Tragédie du lac St-Jean » reprenait celui de l'éditorial de Omer Héroux, en date du 27 septembre 1926.

Près de 2,600 articles de journaux nationaux et régionaux ont servi de trame pour reconstituer l'essentiel de cet événement. Au niveau régional les principales sources proviennent du Progrès du Saguenay de Chicoutimi et du Colon de Roberval. LE DEVOIR, l'Action catholique, Le Soleil et La Patrie furent les journaux nationaux les plus cités dans son ouvrage.

Plusieurs raisons peuvent expliquer l'importance de la couverture accordée par les médias nationaux aux événements entourant le rehaussement des eaux du lac St-Jean. D'abord, l'ampleur des dégâts : des centaines de familles touchées, le village de Jeanne d'Arc dont les terres disparaissent presque complètement, 10,000 acres des meilleures terres agricoles du Québec noyées à jamais. Ensuite, les nombreuses marches et protestations du Comité de défense des cultivateurs qui lutta sans relâche pour se faire entendre auprès des premiers ministres Gouin et Taschereau. Mais surtout, la façon

dont la compagnie et le gouvernement procédèrent pour « exproprier » les terres de centaines de cultivateurs dont quelques-uns furent ruinés totalement.

C'est en janvier et février 1985 que se déroulèrent les audiences publiques sur la question de l'érosion des berges du lac St-Jean. À bien des égards ces audiences nous amènent à revivre 60 ans de notre histoire dont, bien sûr, les événements de 1926, à savoir, l'inondation des basses terres du lac St-Jean. Citons ici un extrait du rapport du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

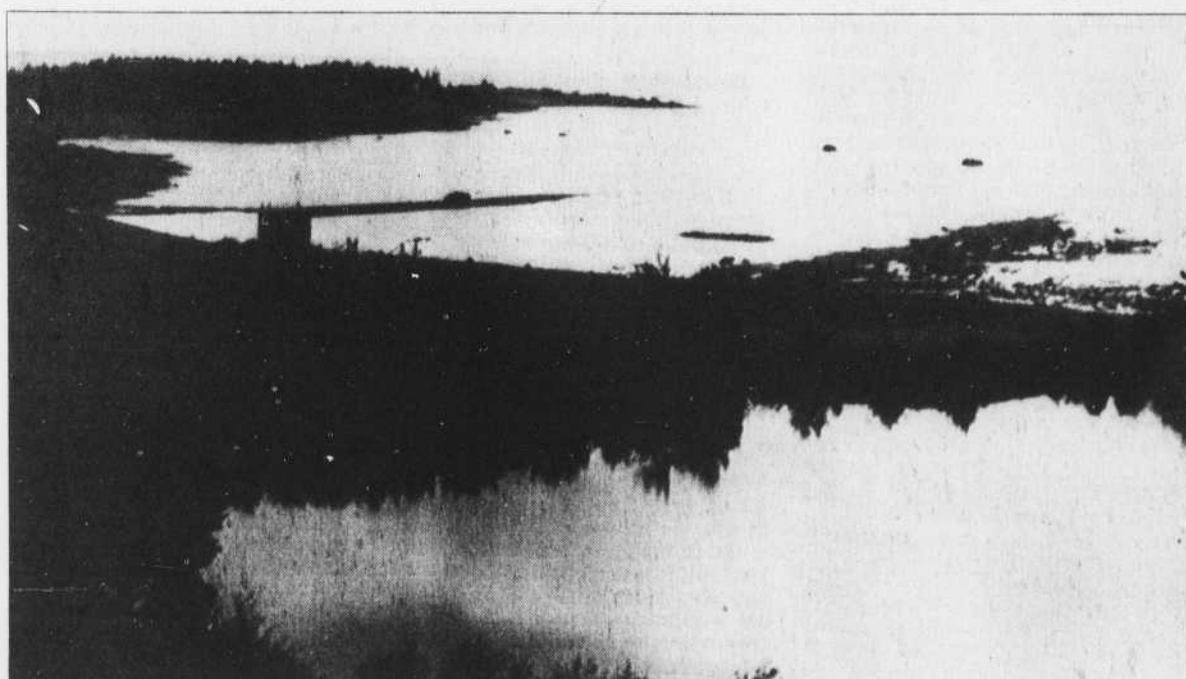
« Tout au long de cette audience publique, la commission a senti en toile de fond, le poids de l'histoire de la région du lac St-Jean. L'exhaussement des eaux du lac en 1926, le caractère soudain de l'opération et l'effet de surprise qu'elle a provoqué semble avoir laissé une blessure collective. La population vit toujours avec le souvenir de cet événement dont les effets se font sentir encore aujourd'hui. »

Très brièvement, ce que l'histoire révèle et ce que reprend le film de Jean-Thomas Bédard, c'est que la compagnie ne respecta pas les délais légaux qui l'obligeait à publier un avis dans la Gazette officielle 24 mois avant de procéder aux travaux. Cet avis ne devait paraître que trois mois après la fermeture des vannes du barrage.

C'est d'ailleurs ce sur quoi s'appuya Omer Héroux dans différents articles de l'automne 1926 pour questionner publiquement les gestes posés par la compagnie et le gouvernement. Le 5 novembre, LE DEVOIR publia, entre autres, huit questions bien précises au sujet de ces avis légaux. Ces questions furent reprises largement par l'opposition, sous la gouverne d'Arthur Sauvé, lors de l'épineux débat entourant la présentation de la loi Mercier; cette loi venait légaliser les gestes illégaux posés par la compagnie avec la complicité évidente de Taschereau, premier ministre de l'époque. Il n'est pas sans intérêt de souligner ici que la loi Mercier n'a été votée que par le tiers des représentants : 29 sur 85 pour et 10 contre. « Cela démontre qu'une majorité des députés n'ont pas voulu engager leur responsabilité dans une telle décision et se sont abstenus de voter. »

Pour bien voir jusqu'à quel point le rôle du DEVOIR fut déterminant à l'époque, citons quelques extraits du discours du chef de l'opposition du 16 mars 1927. « Dès le début, LE DEVOIR a posé au gouvernement une série de questions. Personne n'a répondu. » Il y a quelques mois, des journaux qui n'ont évidemment aucune attache politique signalaient et dénonçaient un état de choses créées par les activités de la compagnie Duke-Price et ils n'hésitaient pas à l'appeler la tragédie du lac St-Jean. »

« Une loi d'expropriation spéciale plus brutale encore que toutes les autres, une loi qui permet de prendre sans cérémonie tout ce qui fait son affaire, une loi qui autorise ce que Dieu a appelé le vol; la prise illégale



Les berges du lac Saint-Jean

et sans droit du bien des autres. Comme le ministre des Terres, j'ai cité LE DEVOIR, 14 février 1927. »

Le film « Le combat d'Onésime Tremblay » sera projeté au cours des prochaines semaines dans 12 villes du Saguenay Lac St-Jean et il sort au moment où des milliers de citoyens attendent toujours la décision du conseil des ministres concernant le projet de la compagnie Alcan de stabiliser les berges du lac St-Jean. Soulignons ici que, suite au rehaussement du niveau du lac en juin 1926, le recul moyen des berges du lac dans cinq des principaux secteurs de villégiature a été de 312 pieds. Cette véritable catastrophe écologique

s'est faite sans que jamais la compagnie ne réviser son mode de gestion du niveau du lac.

Les audiences de ce projet soumises à l'enquête du BAPE se sont terminées en février dernier et le rapport rendu public le 30 mai. Dans son communiqué de presse le BAPE note « que cette audience publique marquera l'histoire de cet organisme en regard de la participation incroyable de la population. En tout 107 mémoires ont été déposés par 29 individus et 83 groupes. À ces mémoires s'ajoutent deux pétitions, l'une faite en 1928, contenant 10,000 noms et l'autre, 3,000 noms de jeunes de moins de 30 ans. Force est de

constater que l'audience sur le programme de stabilisation des berges du lac St-Jean a suscité une participation remarquable, qui marque un précédent pour le BAPE. »

Malgré l'importance des enjeux écologiques et économiques, l'ardeur des débats et la participation massive de toute une population régionale nous devons faire le constat suivant : les médias nationaux ont accordé très peu d'attention à ce dossier. Cela apparaît incompréhensible pour ceux et celles qui suivent de près l'information nationale. Il nous semble que le dossier des berges du lac St-Jean mérite sûrement qu'on s'y attarde autant que celui de Lon-

gueuil par exemple. Bien sûr, les journaux nationaux ont peu de pénétration sur le marché de notre région. Cependant, nous croyons qu'il est de la responsabilité de ces mêmes journaux d'informer la population québécoise sur les activités d'un organisme d'État — le BAPE — surtout lorsque cette enquête se déroule dans le contexte décrit plus haut.

Faudrait-il expliquer cette quasi absence par le seul fait que cette audience mettait en cause une multinationale aussi puissante que l'Alcan ? Nous n'osons conclure en ce sens. Nous aimons mieux penser que nos journaux nationaux ont simplement raté une chance unique de démontrer leur intérêt pour les questions touchant le développement des régions et que tout ceci s'est passé sans que les directions de journaux n'aient eu à subir des pressions intéressées...

Comme il n'est jamais trop tard pour bien faire, nous rappelons en terminant que le dossier des berges est plus actuel que jamais. Au moment d'écrire ces lignes, la décision du ministre Adrien Ouellette n'est toujours pas rendue publique, quatre mois après que le BAPE ait fait connaître la sienne. Même le rapport interne du MENVIQ ne serait pas terminé. Pourquoi ces retards indus ? Est-ce un dossier si compliqué ? Quand le conseil des ministres sera-t-il saisi de la question ?

Si nos médias nationaux avaient accordé à ce dossier l'importance qu'il méritait, il nous est permis de croire que la population de la région du lac St-Jean aurait eu le privilège de connaître la décision depuis plusieurs semaines.

En 1927, LE DEVOIR parlait de « Tragédie du lac St-Jean » en éditorial. LE DEVOIR, heureusement existe encore... et le lac St-Jean également.

Encore le Liban...

LU

PIERRE MONETTE

* Claire Brière, Liban, guerres ouvertes 1920-1985, Paris, Ramsay, 1985.

ENCORE UN LIVRE sur le Liban ! Vraiment, ce coin tragique de l'actualité fait la fortune des éditeurs...

Devant tout le lot de bouquins qu'on publie sur la tragédie libanaise, on ne sait plus lequel choisir pour y découvrir quelque fait nouveau qui sache nous faire mieux comprendre les enjeux et le drame de ce gros morceau d'histoire contemporaine.

Liban guerres ouvertes, de Claire Brière, se contente de tracer les grandes lignes de l'histoire du Liban d'une telle façon qu'on puisse remarquer dans le passé de ce trop

jeune État les sources de tous les conflits qui s'y jouent actuellement.

Tout un programme ! et qui, bien sûr, se contente quelquefois de survoler la question profonde pour en faire ressortir les aspects les plus spectaculaires. Sauf que Liban guerres ouvertes n'est pas le livre d'un journaliste qui prétendrait à l'exhaustivité. Ni l'ouvrage d'une partisane qui tente de nous vendre sa propre version de l'air toujours plus ou moins faux des lendemains qui chantent.

Le livre de Claire Brière a quelque chose qui tient de la compassion. C'est au moins un premier pas vers une solidarité active avec les souffrances de ces peuples libanais — aussi nombreux et différents que ce pays compte de guerres dans son passé. Mais cette compassion ne suffit pas à nous faire comprendre l'envergure des enjeux libanais. L'envergure du drame, on connaît, on nous déchire quotidiennement la

sensibilité avec les reportages du soir sur les larmes de ces femmes et ces enfants. Mais le fond du problème, lui ?

En fait, Liban guerres ouvertes nous permet d'entrevoir toute la complexité du drame libanais, ceci tel qu'il se conçoit à l'intérieur des frontières nationales et dans le proche voisinage de l'État. On effleure à peine la problématique internationale et on a déjà pourtant bien de la matière à réfléchir.

L'ouvrage de Claire Brière a au moins la qualité de mettre le drame libanais à la lumière de sa propre histoire — ce que d'autres journalistes préfèrent ignorer au profit du sang et des larmes qui font les frais du spectacle des informations à la petite semaine. Il y a quelque chose de profondément honnête dans le portrait que Liban guerres ouvertes fait de la situation. C'est sans doute déjà beaucoup.

Les spécialistes de la question n'y apprendront sans doute pas grand chose de neuf. Mais il y a de ces problèmes internationaux qui valent l'effort d'une simple évacuation d'un lot de lieux communs trop faciles. C'est ce que permet le livre de Claire Brière.

En fait, par son exploration du passé à l'origine de la crise libanaise, Liban guerres ouvertes est à mettre en lien avec le livre de Jonathan Randall, La Guerre de mille ans (1) qui, lui, plonge plus profondément dans l'actualité de cette crise.

Oui, un livre de plus sur le Liban, et sûrement pas le dernier... Mais un livre où les raccourcis journalistiques ne cèdent pas leur clarté contre les détours du spectaculaire : c'est déjà un livre un peu plus rare.

(1) Grasset, 1985.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Pétrolières

ces d'alors, M. Marc Lalonde. Personne n'aurait pu imaginer alors que le gouvernement céderait ainsi l'équivalent de \$1 milliard. Soulignons que ce \$1 milliard équivaut à une subvention directe de \$2 milliards.

Dans le cas de Pétro-Canada, les parlementaires s'étaient vu inviter à voter des lois assurant le financement de la transaction de Pétrofinna, mais jamais on ne leur avait jamais dit qu'une partie du marché se financerait via une utilisation du système fiscal dont « le gonflement » des actifs. Des amendements à la loi de l'impôt proposés en 1983 ont alors permis de rendre intéressantes diverses opérations et de sauver \$250 millions. Par ailleurs, une interprétation fiscale, qui selon M. Dye n'a pas été faite avec toute la rigueur à laquelle on se serait attendu, a permis à Pétrofinna d'éviter de payer \$200 millions d'impôt au Canada.

La décision de Pétro-Canada appartient, soulignons-le, entièrement au gouvernement libéral. Dans le cas de Dome, elle fut partagée par les conservateurs. Hier, le ministre des Finances, M. Michael Wilson, a affirmé n'avoir pas eu le choix puisque l'engagement pris par les libéraux faisait partie d'un plan de redressement de Dome. Les autres partenaires avaient tenus leurs engagements, le gouvernement fédéral devait faire de même. Le NPD croit qu'on aurait pu trouver une formule permettant aux contribuables de retrouver un jour leur mise.

Commentant le recours par les gouvernements à de telles méthodes d'intervention économique, M. Dye a souligné hier qu'il y a « quelque chose qui ne tourne pas rond du tout lorsqu'un système permet une décision stratégique de \$1 milliard » sans que les parlementaires soient adéquatement informés, soutient le Vérificateur dans son rapport. Il ajoute qu'on peut douter fortement que le Parlement ait eu à l'esprit des remises de \$1 milliard lorsque fut adoptée la Loi sur l'administration financière qui permet de telles remises.

C'est la deuxième année consécutive que M. Dye revient sur ce qu'il est convenu d'appeler les dépenses fiscales. Cela comprend toutes les renonciations de recettes que le gouvernement accorde par des exemptions d'impôts de toutes sortes. Dans son rapport de l'an dernier, il s'était contenté de signaler que par le biais des dépenses fiscales, il y avait tout un pan de l'administration financière qui échappait au contrôle des députés. Alors que le budget de dépenses était de l'ordre de \$100 milliards, les dépenses fiscales atteignaient au moins \$30 milliards, sinon \$50 milliards en renonciations de recettes. Il se réjouit de voir que le ministre des Finances a accepté de publier un compte rendu détaillé du coût des mesures fiscales envisagées.

L'objectif que poursuit le Vérificateur général est d'assurer aux députés les instruments dont ils ont besoin pour s'acquitter de leur mandat. Il rappelle cette année qu'il incombe aux élus d'examiner et de débattre des dépenses avant qu'elles ne soient engagées, puis de s'assurer que le gouvernement rend compte de chacune de ses opérations fiscales. Dans le cas de Dome et dans celui de Pétro-Canada, cela leur fut impossible.

Faisant une analogie, M. Dye compare la situation des députés à des ingénieurs qui essaient de mettre au point un moteur consommant peu d'essence mais qui ignorent que le réservoir est percé. Il estime qu'on pourra réformer le parlement, mais que cela ne sera guère utile si on ne donne aux députés l'information complète et exacte sur les programmes du gouvernement. Dans le cas des interprétations fiscales, il estime qu'à partir d'un seuil à déterminer on

informe le parlement des exemptions fiscales qui sont ainsi accordées.

Dans l'exécution de son mandat cette année, le Vérificateur a eu pour sa part accès de manière généralement satisfaisante aux documents et à l'information dont il avait besoin pour exécuter son mandat. Ce ne fut pas toujours le cas puisque les gouvernements libéraux précédents et l'actuel gouvernement lui ont refusé accès à certains dossiers qui lui auraient permis un examen complet de l'achat de Pétrofinna par Pétro-Canada. La Cour fédérale doit rendre demain un jugement important en cette matière.

Comme à chaque année, le rapport du Vérificateur général examine la gestion des deniers publics dans différents ministères et met le doigt sur des extravagances classées au musée des horreurs de la bureaucratie ou de la politique.

Ainsi, on apprend que le ministère des Affaires extérieures a payé l'an dernier \$800,000 pour rendre la vie plus agréable à ses 34 employés en poste à Hong-Kong. On a acheté des droits d'adhésion à un club nautique, Aberdeen Marina, qu'il sera impossible de récupérer compte tenu de la rétrocession de Hong-Kong à la Chine. On note que Hong-Kong est loin d'être une mission si difficile et qu'il aurait été possible de s'en tirer pour une dépense de \$100,000.

On découvre par ailleurs que le gouvernement a perdu \$20 millions en versant à Pétro-Canada une avance de fonds de \$450 millions six mois avant que cette société en ait besoin; qu'un récent jugement de la Cour suprême sur les terres cédées aux Indiens pourrait ouvrir la voie à des dépenses de quelques milliards de dollars dans d'autres poursuites similaires; que le musée de l'Homme que le gouvernement fédéral achève de construire à Hull est en partie construit sur des lots appartenant au gouvernement québécois et à la Ville de Hull.

Une étude détaillée de la gestion du ministère de l'Expansion industrielle et régionale montre par ailleurs que plus de \$800 sont dépensés en programmes d'aide directe sans contrôle et sans révision de décisions discrétionnaires. Selon M. Dye, on a accordé des subventions à des projets qui n'en avaient aucunement besoin pour être rentables. Dans un cas, on a même accordé \$1.3 million de plus qu'il n'était recommandé. Il confirme que le projet Bell Hélicoptère a été financé sans une analyse complète du marché. On apprend que la compagnie qui a reçu des subventions de \$US 210 millions de Québec et Ottawa pour ce projet de \$US 392 millions n'a garanti la création que de 250 emplois dans l'ingénierie.

Une étude de la gestion du ministère des Transports fait état d'un manque de discipline pour ce qui est du recouvrement des coûts dans la gestion des aéroports. Ainsi, l'agrandissement de l'aérogare d'Ottawa coûtera \$45 millions et entraînera une perte de \$22.7 millions. On note que la salle d'attente des passagers y sera deux fois plus grande que ne le seront jamais les besoins. À Charlestown, une modernisation coûtera \$25 millions et ne rapportera que \$600,000 de plus par année en revenus. Dans la planification même des projets, on se soucie peu de s'assurer que les usagers voudront payer pour les nouveaux services qui seraient peut-être moins importants si on exigeait une juste participation.

Il y a au Canada 23 aéroports qui en principe devraient pouvoir faire leurs frais. Le rapport de M. Dye souligne que seulement ceux de Vancouver et Toronto sont rentables. Chaque passager qui y passe génère des profits de un peu plus de \$5. Dorval est près de la rentabilité. Avec 2.9 millions de passagers, on enregistre une perte de \$0.50 par passager. À Mirabel, la perte enregistrée pour chacun des 777,000 passagers est de \$57.61. On cite en exemple la construction d'un nouvel aéroport de \$49 millions à Hamilton et la modernisation au coût de \$810 millions du système radar canadien.

◆ Radars

viron trois semaines au cours des négociations américano-soviétiques sur le désarmement de Genève.

Le porte-parole du département d'État a rappelé la position américaine selon laquelle le radar en construction près de Krasnoyarsk constitue une violation nette du traité ABM de 1972 sur les armes anti-missiles, du fait notamment de sa situation à l'intérieur du territoire soviétique, de son orientation et de sa capacité à détecter et à suivre les missiles balistiques.

Le traité ABM autorise l'existence d'importants radars comme celui d'Abalakovo, près de Krasnoyarsk, mais seulement à la périphérie des territoires respectifs des deux superpuissances, ce qui n'est pas le cas pour l'installation en question.

Les États-Unis considèrent que ce site a la capacité de devenir un centre de direction d'un système de défense anti-missiles. Les Soviétiques affirment pour leur part qu'il s'agit d'une station de poursuite spatiale, autorisée par le traité.

M. Kalb a fait valoir que les deux radars de pré-alerte américains avaient pour leur part été mis en place avant la conclusion du traité ABM et que leur modernisation n'est pas interdite par ce texte.

Toute formulation visant à mettre sur le même pied une activité soviétique interdite par le traité ABM et une entreprise de modernisation américaine qui n'est pas prohibée par ce traité ne serait pas équitable et constituerait un précédent inacceptable, a-t-il déclaré.

M. Kalb s'est d'autre part refusé à tout commentaire sur le fait de savoir si la suggestion soviétique impliquait que Moscou serait prêt à admettre la validité de la thèse américaine selon laquelle la construction du radar d'Abalakovo serait en contravention du traité ABM.

Par ailleurs, pour la première fois hier l'URSS a révélé le nombre de vecteurs nucléaires américains stationnés en Asie et dans la région du Pacifique qu'elle souhaitait voir inclus dans des négociations avec les États-Unis.

Un haut responsable soviétique, spécialiste des questions de désarmement, a précisé que Moscou pourrait réduire le nombre de ses fusées intermédiaires SS-20 déployées dans la partie orientale de l'URSS si les États-Unis acceptaient de négocier une réduction de 670 vecteurs.

Ce nombre se décompose en 130 vecteurs stratégiques, 370 armes de portée intermédiaire et 170 armes tactiques, a déclaré M. Vladimir Toulinov, chef de la section de contrôle des armements au département d'information international du comité central du PC soviétique, dans une interview accordée lundi à l'agence Jiji, depuis Tokyo.

C'est la première fois que l'URSS annonce publiquement le chiffre des armes américaines dans la région Asie-Pacifique qu'elle considère capables de transporter des ogives atomiques et susceptibles d'être l'objet de négociations.

Ce nombre inclut les chasseurs F-16 américains déployés à Misawa, dans le nord de Honshu (principale île de l'archipel japonais), selon M. Toulinov. Le Japon et les États-Unis nient que les F-16 soient équipés d'armes nucléaires, ce qui contredirait la politique du gouvernement japonais.

M. Leonid Zamyatine, chef du département d'information international du comité central, avait déclaré lors de la récente visite de M. Mikhail Gorbatchev à Paris que l'URSS considérait les F-16 de Misawa comme des armes stratégiques parce qu'elles étaient en mesure d'atteindre le territoire soviétique.

M. Toulinov a estimé que les négociations sur une limitation des SS-20 dans la partie orientale de l'URSS et des armes nucléaires intermédiaires soviétiques en Europe n'étaient pas liées. Mais, a-t-il ajouté, il n'y a pas d'obstacles à négocier la question asiatique dans le cadre des négociations générales de Genève sur le désarmement.

BOURASSA LANCE LA CAMPAGNE LIBÉRALE DANS BERTRAND

L'immoralité politique a atteint de nouveaux sommets avec le PQ

FRANÇOIS BARBEAU

BOUCHERVILLE — Le chef du Parti libéral du Québec, M. Robert Bourassa, a donné le coup d'envoi à la campagne de son parti dans sa propre circonscription de Bertrand en traitant ses adversaires du Parti québécois « d'opportunistes, de comédiens et d'hypocrites ».

Où est le changement, a-t-il demandé à quelque 800 partisans entassés dans deux salles de la polyvalente de Mortagne, à Boucherville, dont une partie l'a écouté par le truchement d'un système de télévision en circuit fermé. « C'est plutôt une imposture et une grande illusion, la plus spectaculaire démonstration de vide intellectuel que l'on ait jamais vu au Québec ».

Lancé dans une violente sortie contre le parti au pouvoir, M. Bourassa a parlé de l'image du chef péquiste, une image qui à son avis prend plusieurs formes: celle de La Palice et celle de Ponce Pilate. La Palice parce qu'il y a quelques jours M. Johnson a déclaré qu'il fallait créer des emplois pour contrer le chômage, celle de Ponce Pilate parce qu'il se lave les mains devant l'affaire de la vente des succursales de la Société des alcools. S'il ne fait pas attention, a-t-il dit, toujours en parlant de M. Pierre-Marc Johnson, « il aura été le seul premier ministre du Québec à n'avoir posé aucun

geste pour aider notre société ».

M. Bourassa, qui s'était longuement fait attendre par ses partisans, a fait aussi état de la grande confiance qui aimait son parti dès les premiers jours de cette campagne. Cette confiance, a-t-il expliqué, vient en partie des tactiques qu'on utilise les péquistes pour « m'ennuyer dans le comté en nommant pour la première fois depuis 50 ans quatre ministres non élus... pour nuire aux candidats libéraux en utilisant des fonds publics pour servir leur propre ambition politique ». Ce genre de tactiques aux frais des contribuables s'ajoute à combien d'autres mesures de moralité douteuse, a-t-il lancé, en donnant comme exemple la nomination à la présidence du Palais des congrès de M. Yves Michaud, « ce grand amateur de la cuvée des patriotes ».

C'est une immoralité politique qui a atteint de nouveaux sommets au Québec avec le Parti québécois, et c'est une des raisons qui va expliquer leur échec cuisant le 2 décembre, a-t-il prédit.

En attendant le début de l'assemblée, les partisans avaient bruyamment agité leurs petits drapeaux aux couleurs du parti, pour le bénéfice des caméras de télévision, et scandé les noms de leurs candidats favoris. C'est l'animateur de télévision Serge Laprade qui faisait office de maître de cérémonie et qui a présenté à la foule une soixantaine de candidats,

dont les plus applaudis ont été MM. Daniel Johnson, Claude Ryan et Mme Lise Bacon, ainsi que les nouveaux arrivés sur la scène politique, MM. Rémiillard, Gobeil, MacDonald, etc.

De cette équipe, M. Bourassa a dit hier soir qu'elle était la plus forte qu'un parti politique ait jamais présenté au Québec. Le programme que nous présentons, a-t-il fait remarquer, a été adopté dans l'harmonie et a fait l'objet de discussions dans toutes les couches de la société.

Regroupés sur la scène, ces candidats ont réussi à masquer pour la moitié de l'assistance la présentation vidéo qui était prévue au programme et qui se terminait par le dévoilement du slogan du PLQ pour la campagne: Changeons pour du solide. La version anglaise de ce slogan dit: « Quebec back on track ».

Le premier couplet de la chanson thème du PLQ pour la campagne dit: « C'est aujourd'hui qu'a compte, c'est tout de suite l'avenir, donnons-nous toutes les chances pour enfin réussir ». Et le couplet reprend: « Changeons pour du solide, maîtrisons l'avenir, changeons pour du solide ».

M. Bourassa a terminé son discours en invitant tous les militants à la confiance et à la vigilance. Il faut travailler plus fort que jamais à la victoire d'un Québec plus juste, plus fort et plus prospère.

◆ Archipel

tection de la sauvagine, « l'élaboration d'un projet idéal, que nous pouvions concevoir comme si le projet de Longueuil n'existait pas », précise le porte-parole de cette société privée.

Le projet à l'étude au PNA a été présenté par Canards Illimités au moment où le cabinet provincial rejetait par décret le remblai de Longueuil. Il remodelerait le lit du fleuve sur une superficie de 40 hectares en face de Longueuil dans le secteur compris entre le parc municipal et l'échangeur Rolland-Therrien. Une digue amont relierait, selon M. Saint-Cyr, le parc Marie-Victorin à des hauts fonds situés à plusieurs centaines de pieds de la rive, soit à peu près à la hauteur de l'Île Verte.

La digue reviendrait vers la terre ferme à la hauteur de l'échangeur Rolland-Therrien. En passant sur cette digue, les camions iraient déverser au large leur chargement de déblais, qui formeraient éventuellement deux îles de 100 x 7 mètres, réservées à la nidification de la sauvagine. Le secteur étant encerclé par une digue, il serait asséché pour mettre aux entrepreneurs de remodeler la pente des rives actuellement formée de sédiments hautement contaminés par des produits toxiques, selon les études d'Environnement Canada.

« Il est évident, d'expliquer M. Saint-Cyr, que les frayères du secteur et les herbiers actuels seraient touchés par le projet. Mais nous pourrions faire d'autres aménagements fauniques tout comme on peut imaginer que nous pourrions recréer des herbiers de surface, comme il en existait autrefois. Des îles semblables ont été construites dans la région de Contrecoeur et de Sorel, qui sont aujourd'hui fort fréquentées par la faune. Nous, à Canards Illimités, on est évidemment pour des aménagements polyvalents mais nous sommes surtout expérimentés dans le sauvagine ».

Dans son récent rapport sur le projet longueuillois, le Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement signalait que les poissons et les

canards boudent trop souvent les aménagements réalisés à grands frais à leur intention, ce qui amène à privilégier la protection du secteur soumis à son analyse.

Pour le porte-parole du Parc national Archipel, il faudra d'abord dresser un bilan global des avantages que retirera la faune d'un tel aménagement avant de le condamner ou l'adopter. Et, aussi, il faudra l'évaluer dans le cadre beaucoup plus global des projets envisagés par le PNA autant en matière de protection que d'aménagement.

Un biologiste du même ministère, qui refuse de se prononcer sur un « avant-projet que le PNA n'ose pas encore soumettre aux spécialistes de la faune de la région de Montréal », estime par contre que « si on commence enfin à construire des marais en ville, ça va faire grimper sensiblement l'opinion publique le prix politique du mètre carré de marais, ce qui ne plaira pas à tous les développeurs ».

◆ Énergie

plois de la Côte-Nord réclame la parité de l'aide sociale pour les moins de trente ans et des emplois permanents.

M. Johnson les a écoutés mais il leur a ensuite tenu le même langage qu'aux militants quelques minutes avant: le Québec n'a pas les moyens de donner \$400 par mois sans que le jeune fasse l'effort de s'insérer dans le système de formation ou dans des travaux d'utilité sociale. Nous n'avons pas les moyens de cultiver la dépendance et la passivité, a-t-il dit, tout en demandant aux militants de s'occuper des jeunes.

Par contre, toujours à Sept-Îles, l'accueil réservé au chef du PQ par la direction et par les travailleurs de la compagnie Industrie Raymond a été très chaleureux. Les employés sont syndiqués avec les Métallurgistes, syndicat qui semble favorable à un gouvernement du Parti québécois.

Née en 1960 pour réparer les équipements miniers, cette entreprise a réussi à se diversifier depuis cinq ans pour survivre. Elle fabrique maintenant divers équipements,

dont des bateaux, et elle obtient des contrats non seulement des compagnies implantées à Baie-Comeau, comme Reynolds et Québec North Shore, mais aussi par exemple d'une compagnie allemande qui a obtenu un contrat en Inde, PHB Weserhutte.

Pour M. Johnson, Industrie Raymond n'est pas seulement un succès story. C'est aussi l'illustration de la philosophie économique du gouvernement: la diversification et l'exportation. L'entreprise négocie actuellement un contrat de construction de bateaux de pêche pour le Sénégal, pour lequel elle demandera le soutien du gouvernement.

Le premier ministre a précisé hier que le gouvernement étudie actuellement un mémoire demandé au Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit. Il cherche à rationaliser davantage l'effort fait par l'ensemble des ministères, notamment en terme de développement.

Aussi bien en ce qui touche les autochtones qu'en ce qui concerne les infrastructures régionales, M. Johnson trouve assez remarquable le bilan du gouvernement.

Pendant sa tournée électorale, M. Johnson veut circuler beaucoup dans le Québec mais il ne tiendra pas beaucoup d'assemblées publiques. Il compte trouver une occasion de présenter les candidats du Parti québécois dans les jours qui viennent.

Interrogé sur la candidature de M. Pierre MacDonald pour le PLQ dans la circonscription de Robert-Baldwin, M. Johnson a estimé qu'il s'agit d'un candidat de prestige, mais que le PQ compte déjà 25 candidats expérimentés: les membres du conseil des ministres.

Faute de temps hier après-midi, M. Johnson a dû renoncer à sa visite à Manic-2, barrage qui se trouve à environ 120 miles de Manic-5, où est décédé son père, Daniel Johnson.

Aujourd'hui, le premier ministre sera conférencier au déjeuner-causerie de la Chambre de commerce de Montréal. En début de soirée, il participera à la cérémonie du vingtième anniversaire de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, toujours à Montréal.

AUJOURD'HUI

Le Centre des femmes de Rivière-des-Prairies vous convie à 13 h à une rencontre sur l'alimentation saine, les germés et les cocktails-santé. 648-1030.

Conférence à l'École polytechnique de l'U de M.: « Une hypothèse environnementaliste de l'origine de l'homme », par Yves Coppens, à 11 h 30, à l'amphithéâtre C-631 de l'École. Il y aura aussi conférence sur le Mexique, à l'U de M, intitulée « Migration féminine et conflits linguistiques à Mexico », par Dora Pellicier, à 14 h, au local 3265 du pavillon 3200 rue Jean-Brunant.

Déjeuner-causerie offert par la Société pour le progrès de la Montérégie, en compagnie de M. Jacques Chagnon, président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, au Sheraton - Le Saint-Laurent de l'Île Charron. 651-6570.

L'Association des cadres et gérants des collèges du Québec organise un colloque dont le thème est « Les cadres devant l'avenir du post-secondaire : complémentarité du collégial et de l'université », qui aura lieu à l'hôtel Reine-Elisabeth. 389-5921, poste 2122.

Le notaire Normand Leclerc sera l'invité de la bibliothèque municipale de Brossard (3200, rue Lapinière), ce mercredi à 19 h 30. Il entretiendra son auditoire de la planification successorale pour les parents d'enfants handicapés intellectuels et expliquera également les principales caractéristiques et modalités de la création d'un fonds de garde. 658-2753 ou 658-3304.

L'école Les Ballets-Jazz de Montréal offre un cours de danse de jazz destiné aux femmes enceintes. Le cours se donnera tous les mercredis de 15 h 30 à 16 h 45. 849-6071.

L'organisme Le Bon Pilote, service d'escortes et de guides pour les aveugles, lance un appel d'urgence à la population afin d'obtenir la coopération des gens de bonne volonté pour guider les aveugles

dans leurs déplacements quotidiens. 526-8145.

Au Bas de l'échelle, groupe populaire voué à la défense des non-syndiqués, offre des sessions d'information en français, anglais et espagnol sur les droits et recours des travailleuses et travailleurs non syndiqués. Ces sessions sont données gratuitement, sur demande, dans les groupes, les collèges, etc. 270-7878.

Conférence intitulée « L'éthique biomédicale et le droit dans l'environnement clinique », offerte par le Forum national de l'université McGill, de 10 h à 16 h au 3644, rue Peel. 392-5121.

La Société canadienne du stress offre un programme conçu pour venir en aide aux personnes qui vivent une séparation ou un divorce. On y voit comment faire son propre bilan, les raisons de sa séparation, comment envisager sa vie future. 527-3523.

Respectivement président et vice-présidente de la firme L'Autotestament, inc., le notaire Gérard Poirier et Mme Martine Nadeau-Lescault seront les conférenciers invités d'une causerie, à midi à la bibliothèque de Saint-Laurent (1380, rue de l'Église). On peut apporter son lunch. Le café est offert par la bibliothèque. 744-7315.

Le service des activités culturelles de Saint-Laurent vous convie à un dépaysement total en compagnie de M. Pierre d'Ursei qui parlera de la Chine de tous les jours, à 20 h à la salle Emile-Legault (613, boul. Sainte-Croix). 744-7310.

L'AGIRA de Montréal vous convie à une conférence dont le thème sera « Sons et relaxation ». Rendez-vous au 6977, rue Saint-Denis (métro Jean-Talon) à 19 h 30. 274-8872.

La Chambre de commerce de Montréal reçoit M. Pierre Marc Johnson, premier ministre du Québec, lors de son déjeuner-causerie, à l'hôtel Méridien. 288-9090.

JUSQU'À HALIFAX

Prenez votre Prêt-à-partir pour le succès.

MONTREAL — HALIFAX
tous les jours, sans escale

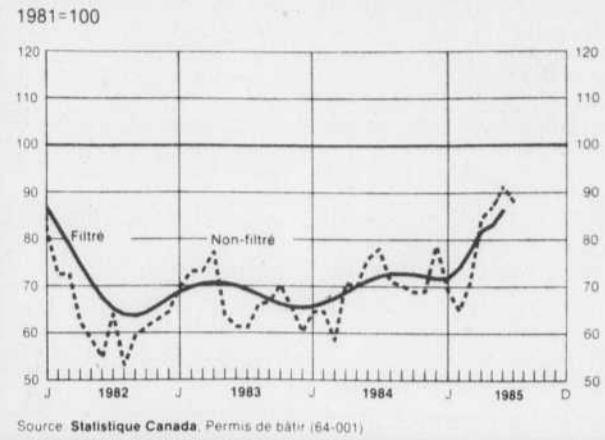
départ	arrivée
08 h 00	10 h 19 sauf le dimanche
13 h 40	15 h 59 sauf le samedi
17 h 35	19 h 54
19 h 15	21 h 35

Votre client vous attend à Halifax. Comptez sur Air Canada. 4 vols sans escale tous les jours, en semaine. Vous remettrez à jour votre agenda dans le calme de notre service Connaisseur. Profitez de l'Aéroparc pour vous mériter des primes-voyages plus rapidement. À la réservation, mentionnez le DRF-5941.

AIR CANADA

EN UN COUP D'OEIL

Indices de l'activité de la construction au Canada



Source: Statistique Canada. Permis de bâtir (64-001)

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

PAUL DURIVAGE

Hausse de 8 % du bénéfice de Gulf

Le bénéfice de la pétrolière torontoise Gulf Canada Limitée a augmenté de 8 %, pour atteindre \$ 245 millions ou \$ 1.08 par action ordinaire pour les neuf premiers mois de l'exercice 1985.

Ces résultats incluent une perte après impôts de \$ 80 millions, découlant de la vente à Petro-Canada d'éléments d'actif dans des activités de raffinage et de mise en marché dans l'Ouest du Québec. Ce déficit extraordinaire a été en partie contrebalancé par un gain de \$ 93 millions découlant de la constitution en société de personnes de Gulf Canada Resources et de Norcen Energy Resources.

Compte non tenu de ces postes, le bénéfice d'exploitation de Gulf s'est chiffré à \$ 232 millions ou \$ 1.02 par action, ce qui représente une hausse de \$ 3 millions par rapport à la période correspondante de 1984.

Pour le seul troisième trimestre de l'exercice, le bénéfice d'exploitation a été de \$ 61 millions ou 27 cents par action, une baisse de \$ 26 millions par rapport au troisième trimestre de 1984.

Pour ce dernier trimestre, le bénéfice provenant du pétrole et du gaz a été à peu près égal à celui de l'exercice antérieur. Une hausse des prix du pétrole brut et une diminution des frais d'exploration ont en effet été contrebalancés par une baisse du volume du pétrole brut, une augmentation des frais d'exploitation et une hausse de la dépréciation ainsi que des frais d'épuisement et d'amortissement.

Télé-Capitale fait moins bien que prévu

La société de télédiffusion Télé-Capitale Inc. de Québec n'a réalisé qu'un maigre surplus d'exploitation de \$ 1.5 million ou l'équivalent de \$ 0.26 par action, au terme de son premier exercice financier comme société ouverte, lequel ne comprend cependant que neuf mois. Les recettes se sont par ailleurs élevées à \$ 23.6 millions.

L'entreprise vedette de la cuvée REA 1984 avait pourtant promis à l'occasion de son appel à l'épargne publique de générer un bénéfice net de \$ 3.3 millions ou 64 cents par action pour cette période. Son courtier, la firme Lévesque, Beaubien inc. avait renchéri par la suite en prévoyant que le bénéfice de Télé-Capitale pourrait se chiffrer à \$ 1 pour l'exercice.

Notons qu'en incluant la charge extraordinaire de \$ 1.6 million résultant de la restructuration de la compagnie, c'est une perte nette de \$ 139,000 qui résulte en bas de colonne pour ce premier exercice.

Celanese crée une nouvelle entreprise

Celanese Canada Inc. de Montréal et Textiles Doric Limitée viennent de créer une nouvelle entreprise conjointe : Textiles Monterey Inc.

La nouvelle société aura pour mandat la fabrication et la mise en marché d'une large gamme de tissus de fibres synthétiques et mélangées. Pour cela, elle se portera acquéreur des installations de tissage, de teinture et d'apprêt de Celanese Canada à Drummondville et de celles de Doric à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Selon les données de 1984, la nouvelle société aura un chiffre d'affaires d'environ \$ 80 millions et comptera quelque 740 employés.

La présidence du conseil d'administration de Textiles Monterey sera assurée par le président du groupe des Textiles de Celanese, M. Raymond A. Chevrier.

Le bénéfice de Du Pont Canada baisse

La société Du Pont Canada de Mississauga en Ontario a réalisé un bénéfice de \$ 7.2 millions ou \$ 0.45 par action pour le trimestre terminé le 30 septembre dernier, contre \$ 8.6 millions ou \$ 0.54 l'action pour la même période l'an dernier.

Bien que le volume d'affaires ait été supérieur à celui de l'année dernière, l'intensité de la concurrence, à la fois sur le marché intérieur et sur les marchés d'exportation, a fait baisser les prix, a expliqué le président, M. J.E. Newall.

Xerox Canada se maintient

Le bénéfice net de Xerox Canada Inc. de Toronto est demeuré inchangé à \$ 12.3 millions ou \$ 0.34 par action pour le trimestre terminé le 30 septembre 1985, comparativement à la période correspondante de 1984.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1985, le bénéfice net affiche par contre une amélioration sensible en atteignant \$ 44.7 millions ou \$ 1.24 par action alors qu'il était de \$ 39.6 millions ou \$ 1.21 par action un an plus tôt.

Se référant aux résultats de la période de neuf mois, M. David R. McCamus, a déclaré qu'il était satisfait de l'augmentation du revenu des ventes nationales, cependant que cette amélioration a été partiellement contrebalancée par une baisse des ventes d'exportation.

Consoltext affiche une légère hausse

La société Consoltext Canada Inc. de Montréal a enregistré une légère hausse de son bénéfice malgré une baisse de ses ventes au troisième trimestre, par tradition le plus faible de l'année.

Consoltext a enregistré en effet un bénéfice net de \$ 460,000 ou \$ 0.16 par action pour la période de trois mois terminée le 30 septembre dernier, une hausse de \$ 36,000 ou \$ 0.01 par action par rapport au troisième trimestre de 1984. Le chiffre d'affaires a légèrement régressé entre temps en passant de \$ 27.5 millions qu'il était en 1984, à \$ 26.7 millions pour ce trimestre.

« La situation générale sur le plan économique et des affaires a été faible au cours de la première partie de l'année. Depuis lors, un certain redressement nous a permis de dépasser légèrement le bénéfice de 1984 au cours des deuxième et troisième trimestres de 1985 », a fait remarquer M. B.E. Yager, secrétaire et trésorier.

Gaz Métropolitain dans la tuyauterie

Gaz Métropolitain de Montréal investira \$ 500,000 pour la mise sur pied d'un projet de démonstration sur la tuyauterie flexible dans les bâtiments.

Ce projet fait suite à la signature d'une entente conclue il y a quelques jours entre Gaz Métropolitain et Osaka Gas du Japon et qui confère au distributeur gazier québécois une licence canadienne non exclusive pour l'utilisation et la commercialisation de la technologie japonaise de tuyauterie flexible de distribution dans le domaine des bâtiments.

Selon le directeur général du Fonds monétaire international

Le protectionnisme constitue un obstacle majeur à une croissance économique soutenue

JOCELIN DUMAS

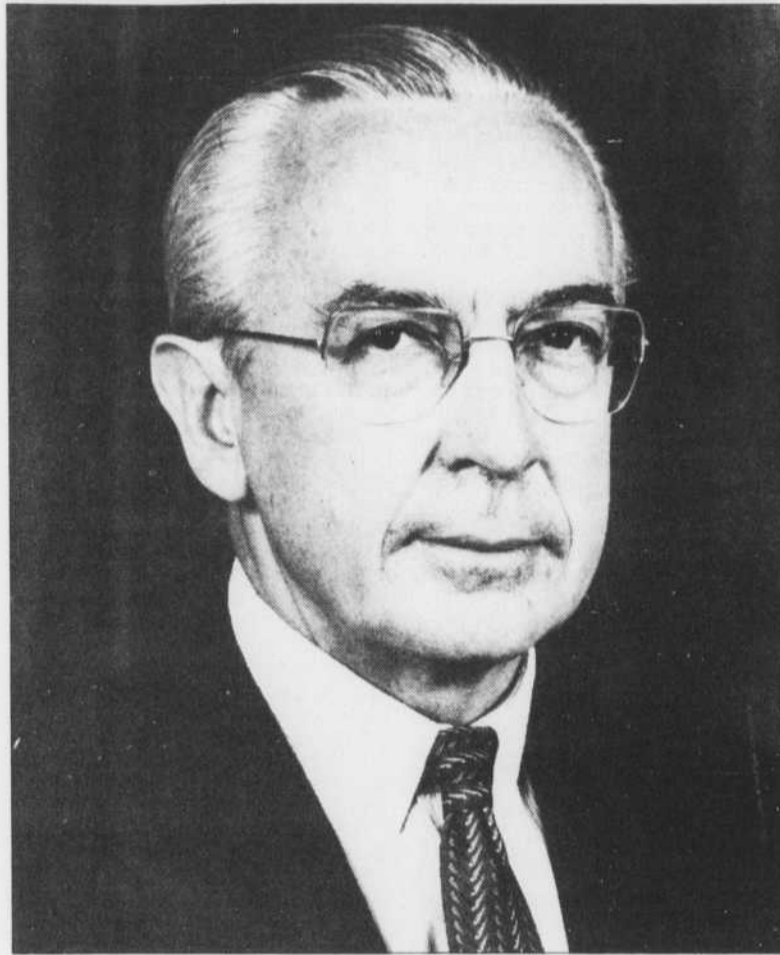
« Le protectionnisme constitue aujourd'hui un des obstacles majeurs au retour à une croissance soutenue dans les pays industrialisés... nécessaire pour fournir un environnement extérieur favorable aux pays endettés et pour réduire les taux de chômage inquiétants qu'ils enregistrent », a déclaré en substance hier le directeur général du Fonds monétaire international (FMI), M. Jacques de Larosière, conférencier invité à l'occasion de la première manifestation publique du Conseil des relations internationales de Montréal.

Il lui apparaît que de « nouveaux dérapages protectionnistes » pourraient compromettre une solution ordonnée à moyen terme des problèmes d'endettement des pays en développement dont la situation demeure précaire malgré les « progrès considérables réalisés au cours des trois dernières années ».

En dépit de l'amélioration des positions extérieures des pays en développement, « la charge de la dette et celle du service de la dette restent lourdes ». En moyenne, l'encours de la dette extérieure de ces pays représente un an et demi de recettes d'exportation, ce qui est à peine un peu moins que la proportion record enregistrée en 1983.

Le protectionnisme fait donc figure d'indésirable puisqu'il contrevient au développement d'un environnement économique international « sain et solide » qui est « indispensable au succès des politiques économiques des pays en développement ». À ce chapitre, l'approche préconisée par le Congrès américain apparaît préjudiciable.

M. de Larosière a soutenu de plus qu'il est « particulièrement important qu'une action soit menée sans tarder par les États-Unis pour réduire leur déficit budgétaire structurel, de façon à faciliter une nouvelle baisse des taux d'intérêt et à assurer une meilleure répartition des capitaux au niveau international et une configuration plus soutenable des balances de paiement ».



M. Jacques de Larosière, directeur général du FMI

Les services du FMI ont déjà montré que si le rythme de l'expansion dans les pays industrialisés se maintient, en moyenne, à un taux d'environ 3 % par année, les pays en développement devraient pouvoir, dans l'ensemble, enregistrer un taux de croissance annuelle de 4.5 % à 5 % pendant le reste de la décennie, « tout en réduisant sensiblement leurs ratios de la dette extérieure ».

Notons que cette reconnaissance de la nécessité d'un environnement économique international sain pour

assurer le succès des politiques économiques des pays en développement a constitué un aspect de consensus qui s'est dégagé des réunions du FMI à Séoul, en Corée du Sud.

Le thème dominant de ces réunions annuelles tenues récemment portait sur les moyens de faire redémarrer la croissance des pays en développement d'une façon telle qu'elle soit durable et compatible avec des progrès continus dans la solution des difficultés financières extérieures de ces pays.

M. de Larosière a fait état des trois autres éléments du consensus qui s'est dégagé à Séoul au cours de son allocution intitulée *La conjoncture internationale et les problèmes d'endettement*.

Il a souligné la reconnaissance du fait que la mise en oeuvre par les pays endettés eux-mêmes de politiques économiques efficaces est une condition essentielle à l'accélération du rythme de développement. M. de Larosière considère que les éléments communs de ces politiques (une structure de prix qui encourage une allocation efficace des ressources, des efforts visant à mobiliser l'épargne intérieure et la stabilisation des prix) sont une condition essentielle à toute croissance durable.

Un autre élément du consensus est que les efforts que fournissent les pays en développement pour conjurer croissance et stabilité financière devront aussi être appuyés par des flux accrus de capitaux. À ce chapitre, M. de Larosière insiste sur le rôle important des banques commerciales, mais « étant donné les limites que connaissent les financements de marché », les banques multilatérales de développement, et notamment la Banque Mondiale, ont un rôle crucial à jouer.

Enfin, il est reconnu que le Fonds lui-même continuera à jouer un rôle clé pour promouvoir un ajustement bien conçu et favoriser une croissance durable. « Étant donné la forte croissance des prêts consentis par le Fonds au cours de ces dernières années et le caractère *revolving* de son financement, le rôle du Fonds en tant que catalyseur revêtira une importance accrue », a indiqué M. de Larosière.

Il a finalement souligné que les réunions de Séoul ont reflété le « vif esprit de solidarité » qui unit l'ensemble des pays membres et leur ferme détermination d'agir de concert en utilisant les institutions de Bretton Woods pour surmonter les problèmes qui confrontent le FMI. « Il nous faut maintenant tirer parti de cet esprit de coopération et traduire cette volonté par des actions concrètes », devait-il conclure.

Électricité produite à Churchill Falls

La Cour suprême de Terre-Neuve, dans un jugement unanime, maintient les droits du Québec

PAUL DURIVAGE

La Cour suprême de Terre-Neuve, en appel, a maintenu les droits du Québec sur les surplus d'électricité du projet hydroélectrique d'Upper Churchill au Labrador, dans un jugement unanime d'une trentaine de pages rendu hier à St-Jean.

La division des appels entérine ainsi la décision rendue par le juge Noel Goodridge en juin 1983 de la Cour suprême de Terre-Neuve et qui refusait à cette province les droits qu'elle prétendait avoir sur les 800 mégawatts d'électricité provenant d'Upper Churchill, précisant que ceux-ci appartiennent déjà à Hydro-Québec.

Hydro-Québec, qui s'est toujours refusée à pavoiser malgré que la tournure du dossier lui soit favorable, n'avait aucun commentaire à faire encore hier, « faute d'avoir pu

étudier à fonds le jugement ».

Le débat sur la propriété de l'électricité de Churchill Falls remonte à juillet 1968 alors qu'Hydro-Québec signait un contrat de 41 ans avec Upper Churchill (Labrador) Corp., lequel devait, par la suite, s'avérer particulièrement lucratif.

En vertu de ce contrat, Hydro-Québec obtient en effet l'électricité à des taux bien en deçà de ceux pratiqués aujourd'hui. Le prix de revient de cette électricité n'est en effet que de 0.3 cent le kilowatt-heure. En comparaison, l'Hydro-Québec a vendu l'ensemble de sa production en 1984 à un prix moyen de 3.3 cents le kilowatt-heure, soit 11 fois plus cher.

Les bénéfices sont d'autant plus importants si on considère que la majeure partie de la production acquise de Churchill Falls est réexportée par Hydro-Québec, comme l'affirmait dans sa défense la pro-

vince de Terre-Neuve. Hydro-Québec n'est toutefois pas d'accord avec cette thèse et affirme que cette électricité fait partie intégrante de ses approvisionnements et que l'on ne peut distinguer l'origine des kilowatts d'électricité excédentaire qui sont revendus aux États-Unis.

Un porte-parole de la société d'État, M. Maurice Hébert, a par ailleurs expliqué qu'on ne pouvait pas quantifier les bénéfices tirés de ce contrat, à cause de tous les coûts indirects : « Il ne faut pas oublier que c'est Hydro qui a assumé tous les risques financiers lors de la construction du barrage de Churchill en en garantissant l'achat de la production, à une époque où l'on ne savait pas encore l'allure que prendrait la demande ».

« De plus, ces travaux ont retardé la construction d'autres centrales, comme au projet de Manic-

Outardes. La reprise des travaux dans les années suivantes coûta alors plus cher qu'elle ne l'aurait été autrement. »

Ce dernier a aussi signalé que le gouvernement de Terre-Neuve tirait aussi son profit des installations de Churchill Falls, puisque des redevances de près de \$ 10 millions lui sont accordées par Hydro-Québec à chaque année.

Les gouvernements de Terre-Neuve ont tour à tour essayé depuis de briser ce contrat, dont ils considéraient les termes trop généreux envers la société d'hydro-électricité québécoise. C'est ainsi qu'en 1976 le gouvernement de cette province maritime adopta un arrêté en conseil forçant Upper Churchill (Labrador) Corp. à lui livrer 800 mégawatts d'électricité. Le refus de la société d'opter pour le forçage alors à aller en Cour suprême.

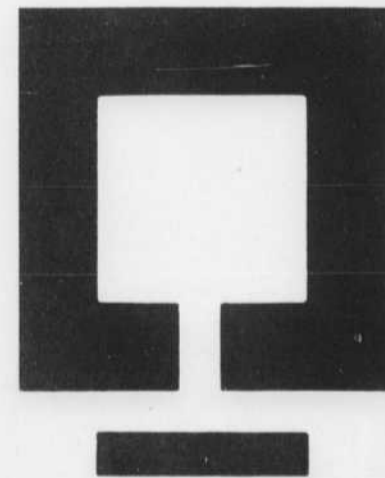
Le mandataire de la SAQ confirme par écrit l'octroi des succursales

CLAUDE TURCOTTE

Le mandataire de la Société des alcools du Québec a confirmé par lettre, le lundi 28 octobre, « un avis d'octroi » d'une franchise de la SAQ à 58 des soumissionnaires dont les noms ont été retenus à la suite des appels d'offre.

Au cours d'une conférence de presse hier matin, les représentants de la Fédération des coopératives de commerce d'alcool du Québec ont soutenu que cette lettre établit clairement que l'adjudication annoncée par une communication téléphonique le 11 octobre dernier est bien légale. Ils s'attendent maintenant à ce que la prise de possession des succursales se fasse le plus rapidement possible, en dépit d'un délai possible de 90 jours demandé par la SAQ.

« La Fédération considère qu'elle a gagné une bataille importante dans



l'acquisition de succursales par ses membres et que le gouvernement ne peut plus reculer sur la question de

la privatisation », ont-ils déclaré dans le communiqué remis hier aux journalistes.

Selon les cahiers d'appels d'offre, la SAQ ou le gouvernement avait jusqu'au 31 octobre pour adjudger les franchises. La Fédération exprimait très fort la semaine dernière ses craintes que le gouvernement laisse passer cette date limite et elle menaçait même d'intenter des procédures judiciaires.

La lettre envoyée lundi et signée par M. Michel Pelland, qui représente dans ce dossier le mandataire, Charette, Fortier, Hawey/Touche Ross, précise toutefois que conformément à la période de validité des soumissions prévue au cahier d'appel d'offres, la SAQ a besoin d'un délai pouvant atteindre 90 jours.

« En raison notamment des délais causés par les nombreuses procédures judiciaires ainsi que des exi-

gences administratives, peut-on lire dans cette lettre, la Société des alcools du Québec nous informe qu'il sera nécessaire de prévoir un délai pouvant atteindre 90 jours à compter des présentes, ceci à l'intérieur de la période de validité des soumissions prévue au cahier d'appel d'offres. »

La lettre confirme également que les soumissionnaires pourront, s'ils le désirent, se faire rembourser les coûts relatifs au maintien du dépôt de soumission après le 29 octobre. La SAQ offre un choix de trois formules de remboursement. Les soumissionnaires peuvent en outre retirer leur soumission dans pénalité par avis écrit entre le 29 octobre et le 20 décembre.

M. Pelland ajoute en fin de lettre le paragraphe suivant : « Dès que nous recevrons les instructions appropriées de la SAQ, nous commu-

Voir page 13 : Confirmation

TRUST GÉNÉRAL

Participez à notre promotion "Enrichissez vos placements!"

 • 25 000 \$ en prix • 1^{er} prix 10 000 \$ • Tirage 11 décembre

Tous les renseignements du concours à nos succursales

SUCCURSALES: Laval: Place du Carrefour, 682-3200 • Ville Mont-Royal: Centre Rockland, 341-1414 • Outremont: 1, Vincent d'Indy, 739-3265

• Montréal Place Ville-Marie: Galerie des Boutiques, 861-8383 • Montréal University: 1100, University, 871-7200

• Anjou Place d'Anjou: 355-4780 • Rive-Sud: Place Portobello, 466-2500 • Hull: 120, Promenade du Portage, 771-3227

• Val-d'Or: 825-8101 • Miramichi: 382-8000 • Repentigny: 871-7536 • Longueuil: 651-9381 • Rive-Sud St-Hubert: 462-1880 • Granby: 378-8461

• Duvernay: 667-3333

FONDS DE PLACEMENT

- Fonds d'actions can.: rendement 1 an 26,2%
- Fonds d'obligations: rendement 1 an 24,9%
- Fonds d'hypothèques: rendement 1 an 18,8%

Taux sujets à confirmation

10⁷/₈% **10³/₈%** **9¹/₈%**

5 ans Int. an. 3 ans Int. an. 15 mois Int. à l'échéance

Institution inscrite à la régie de l'assurance-dépôt du Québec.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Le cadeau de \$ 600 millions aux Reichmann (2)

WARREN CARAGATA
de la Presse canadienne

(Le présent texte est le second d'une série de deux dont le premier volet a été publié le mardi 29 octobre dernier.)

Certains ont donc prévu que le mariage Norcen-Gulf avait pour unique raison de permettre à Gulf d'éviter le paiement de quelque \$ 600 millions en taxes, ce qui rendait la transaction illégale.

Il n'en est toutefois rien puisque la Cour suprême du Canada a déjà rendu un jugement légitimant les manœuvres d'une compagnie visant à réduire son fardeau fiscal.

Le fiscaliste Brian Felesky, de Calgary, affirme qu'aussi longtemps qu'un tel partenariat ne dévie pas des fins pour lesquels il a été créé, aucune intervention n'est possible. Dans le cas de Gulf, le partenariat demeurera en vigueur durant une année ou deux et administrera les affaires de cette société pétrolière.

Certains prétendent qu'il n'est pas tout à fait honnête d'éviter l'impôt. Pourtant, de très nombreux financiers respectables ont fait carrière en conseillant compagnies et individus dans ce domaine.

Le « Petit Fessier égyptien » est également connu sous l'appellation de *Transaction Oldsmobile* tout simplement parce que ses modalités figurent aux sections 88 et 98 de la Loi de l'impôt. Les modèles 88 et 98 des voitures Oldsmobile, on le sait, furent célèbres à une certaine époque.

Pour mieux comprendre les méandres d'une telle transaction, on peut se référer à un exemple plus accessible au commun des mortels, l'achat d'une voiture.

Ainsi, prenons l'exemple d'une voiture dont vous servez pour accomplir votre travail. Vous avez payé l'auto \$ 5,000 et, du fait que vous l'utilisez pour affaires, vous pouvez déprécier la valeur de l'auto de vos revenus, et réduire ainsi l'impôt à payer.

Ainsi, après un certain nombre d'années, la valeur de l'auto dépréciée n'est plus que de \$ 1,000. Cette valeur est celle connue comme étant « la valeur imposable » de la voiture.

Pourtant, vous revendez l'auto pour \$ 5,000. Paradoxalement, vous

vendez \$ 5,000 une auto que vous avez évalué à \$ 1,000 au bénéfice de Revenu Canada. Vous avez donc « accru » la valeur réelle de la voiture. L'acheteur de la voiture, à son tour, peut recommencer à la déprécier annuellement à des fins d'impôts.

Pourtant, il faut admettre que les experts de Revenu Canada ne sont pas des dupes. Ils savent pertinemment que vous avez déjà déprécié la voiture à des fins fiscales et, en ce qui les concerne, celle-ci ne vaut pas plus de \$ 1,000. Ils considèrent qu'en la vendant \$ 5,000, vous réalisez un profit réel de \$ 4,000 et ils vous imposent sur ce montant.

C'est ce que le fisc appelle une « taxe récupérée ».

De nombreux éléments d'actif de Gulf Canada ont été dépréciés à des fins fiscales au cours de années, ce qui lui a permis de minimiser son fardeau fiscal en appliquant ces dépréciations à ses profits.

Pourtant, quand Chevron vendit Gulf à Olympia and York, cette dernière compagnie payait ces éléments d'actif un prix supérieur à leur valeur imposable, soit à un niveau supérieur à la valeur réelle après dépréciation. Pour revenir à l'exemple de l'auto, Olympia aurait acheté cette voiture de \$ 1,000 au prix de \$ 5,000.

Ne vous apitoyez pas en concluant que les frères Reichmann ont payé un prix trop élevé pour Gulf. Pour de très nombreuses raisons qu'il serait trop long d'expliquer, ils ont très probablement versé un prix juste. Pour s'en référer à l'analogie précitée, disons que, pour l'acheteur, la voiture de \$ 1,000 a une valeur réelle de \$ 5,000.

Revenu Canada aurait normalement empoché sa « taxe récupérée » sur la différence entre la valeur dépréciée des éléments d'actif et la valeur à laquelle ces éléments d'actif ont été vendus.

Ces éléments d'actif ayant été toutefois transférés à un partenaire commercial, Revenu Canada ne peut le faire.

Les modalités d'une telle transaction sont très complexes.

Revenu Canada pourtant, dans le transfert des éléments d'actif à un partenaire commercial, ne permet qu'une hausse de 50 % de la valeur imposable. Ainsi, dans le cas précité

de la voiture de \$ 1,000, la valeur ne pourrait être portée qu'à \$ 1,500.

Pourquoi ce plafonnement ? Revenu Canada estime que la valeur d'un tel partenariat sera augmentée par le montant dont les éléments d'actif du partenariat auront été accrus.

Revenons à l'exemple de la voiture, en augmentant sa valeur réelle de 50 % à \$ 1,500.

Vous institez un partenariat pour acheter la voiture. Le partenariat a donc un actif de \$ 1,000, soit la valeur réelle de la voiture. Pourtant, la voiture est vendue \$ 1,500. Le partenariat, dont les éléments d'actif ne sont représentés que par la voiture, obtient alors une valeur comptable de \$ 1,500. Lorsque le partenariat est dissout, c'est en tenant compte qu'il possède des éléments d'actif de \$ 1,500. Revenu Canada vous fait alors payer un impôt sur des gains en capital représentés par la hausse des éléments d'actif du partenariat.

Cet impôt sur les gains en capital a pour objectif de permettre à Revenu Canada de récupérer l'argent perdu lorsque vous avez évité la « taxe récupérée ».

Encore là, toutefois, il y a un hic. Les compagnies peuvent facilement retarder le paiement de leurs impôts. Les contribuables ne peuvent le faire, eux. Une compagnie en pleine expansion obtient souvent des déductions fiscales supérieures à celles qui lui sont nécessaires lors d'un même exercice financier. Même si elle réalise des profits considérables, cette compagnie peut retarder le paiement d'au moins une partie de ses impôts.

Ainsi, au cours des trois dernières années, Gulf Canada a retardé le paiement de près de \$ 200 millions en taxes.

Elle l'a fait en prévoyant obtenir, au cours des prochaines années, des déductions fiscales permettant de réduire à néant les gains en capital qui apparaîtront lors de la dissolution du partenariat.

Gulf admet qu'elle épargnera \$ 500 millions en impôts au cours des cinq premières années du partenariat, et entre \$ 50 millions et \$ 90 millions dans les années qui suivront.

C'est comme ça que le contribuable fait don de centaines de millions de dollars.

Air Canada nie qu'il y a collusion dans la tentative de mainmise sur Nordair

(PC) — « Nous nous trouvons devant une situation qui nous tracasse joliment; nous craignons qu'il y ait collusion entre Air Canada et Quebecair en vue de restreindre la compétition au Canada », a déclaré lundi Mme Lise Ravary-Konopka, porte-parole de CP Air.

Mme Ravary-Konopka a toutefois reconnu que son employeur ne possédait aucune preuve de connivence entre Quebecair et Air Canada pour empêcher le projet de fusion entre CP Air et Nordair.

Chez Air Canada, on a carrément nié cette allégation.

Selon Mme Ravary-Konopka, le Fonds de retraite des employés

d'Air Canada, la Caisse de dépôt et placement du gouvernement de Québec ainsi que le Fonds de retraite des membres de la police de Montréal ont offert leurs actions de Nordair à Quebecair.

Or, ces trois fonds réunissent environ 12 % des actions de Nordair. Et après un achat antécédent, Quebecair possédait déjà 22,9 % des actions de Nordair.

Nordair peut légalement procéder à une fusion seulement si deux tiers des actionnaires se prononcent en faveur d'une telle transaction. Autrement, CP Air peut continuer à opérer Nordair en tant que filiale.

Mme Esther Szyunkarsky, porte-

parole d'Air Canada, a rejeté en la qualifiant de ridicule l'idée que le geste du Fonds de pension d'Air Canada équivaudrait à une complicité avec Quebecair.

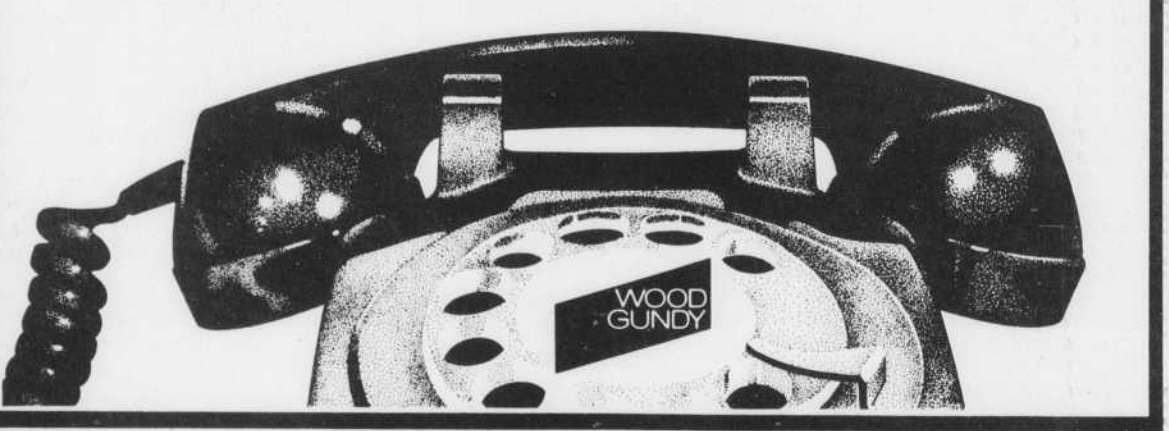
Jeudi dernier, Quebecair a offert \$ 16 l'action dans une tentative de mainmise sur Nordair. CP Air avait offert \$ 14,34 l'action pour acquérir le transporteur aérien régional.

C'est vendredi que, selon Mme Szyunkarsky, le Fonds de retraite d'Air Canada a offert ses 118,000 actions à Quebecair; plus tôt, il les avait promises à Innocent Inc., détenteur de 68 % des actions de Nordair et ayant promis son bloc à CP Air au coût de \$ 14,34 l'unité.

Vos obligations d'épargne du Canada 1985, juste au bout du fil.

C'est simple comme bonjour!
Cette année, pourquoi faire la queue pendant des heures pour acheter vos obligations d'épargne du Canada? Rendez-vous la vie facile et passez plutôt un coup de fil à Wood Gundy.
Vous n'avez qu'à nous appeler et nous spécifier pour quel montant et en quelles coupures vous désirez acheter vos obligations. Nous nous occuperons du reste.
Rappelez-vous que cette année, un petit coup de fil à Wood Gundy suffit pour acheter vos obligations d'épargne du Canada. C'est simple comme bonjour!

COMPOSER SANS FRAIS
1-800-268-8771



Investissement de \$ 6 millions

Mise sur pied d'un réseau sur la production assistée par ordinateur

PIERRE CAYOUILLE

Le Centre québécois pour l'information de la production (CQPI) mettra sur pied un réseau de laboratoires de technologies de production assistée par ordinateur (TPAO) destinés aux PME manufacturières québécoises.

Le CQPI, un organisme qui relève directement du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, a obtenu l'approbation du ministre Jean-Guy Rodrigue pour investir \$ 6 millions dans la réalisation de ce nouveau concept.

« Ces laboratoires auront essentiellement une mission d'intégration, a expliqué hier le président directeur général du CQPI M. Roland A. Dugré. Il s'agit de mener une action de concertation auprès des nombreux partenaires impliqués », a-t-il poursuivi.

Ce concept fera en effet appel à la participation des universités, collèges, industries, de même qu'aux associations patronales et ouvrières.

Le but premier de ces laboratoires sera d'augmenter la productivité des PME québécoises, de façon à ce qu'elles deviennent encore plus concurrentielles sur les marchés internationaux. « En ce sens, la démarche du CQPI se situe parfaitement à l'intérieur des paramètres économiques fixés par le gouvernement », a expliqué M. Rodrigue. Le ministre a par la suite rappelé l'importance de la PME dans l'économie québécoise.

« La PME a été directement responsable de 80 % des emplois créés depuis cinq ans », a-t-il dit.

Plus concrètement, les laboratoires créés par le CQPI auront d'abord pour fonction d'informer et de sensibiliser les PME manufacturières sur les TPAO pertinentes. Dans une

seconde étape, les laboratoires procéderont à l'expérimentation de ces technologies. Ils favoriseront l'adaptation des équipements et systèmes aux besoins spécifiques des entreprises qui feront appel à leurs services. Éventuellement, le CQPI agira à titre d'aide-conseil.

Préférant le néologisme « technologies de production assistée par ordinateur » au vocable plus tapageux de « robotique », les instigateurs du projet se concentreront surtout sur la gestion de l'automatisation. Par TPAO, ils entendent à la fois conception et fabrication assistée par ordinateur, dessin assisté par ordinateur, machines-outil à commande numérique et cellule flexible.

Le CQPI a identifié quelques secteurs prioritaires dans l'industrie manufacturière québécoise. Les laboratoires se concentreront notamment sur les industries de la machinerie, des produits métalliques, du matériel de transport, des appareils électriques et électroniques et du meuble.

A ce jour, le CQPI a reçu 21 projets de laboratoires. D'ici à mars prochain, M. Dugré espère avoir mis sur pied six ou sept de ces laboratoires. Le réseau en comptera une douzaine.

Le CQPI a été créé il y a un an par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Science et de la Technologie afin de favoriser la diffusion et l'intégration des technologies de production automatisée dans les PME québécoises.

Le CQPI a été créé il y a un an par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Science et de la Technologie afin de favoriser la diffusion et l'intégration des technologies de production automatisée dans les PME québécoises.

Le CQPI a été créé il y a un an par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Science et de la Technologie afin de favoriser la diffusion et l'intégration des technologies de production automatisée dans les PME québécoises.

Le CQPI a été créé il y a un an par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Science et de la Technologie afin de favoriser la diffusion et l'intégration des technologies de production automatisée dans les PME québécoises.

Le CQPI a été créé il y a un an par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Science et de la Technologie afin de favoriser la diffusion et l'intégration des technologies de production automatisée dans les PME québécoises.

Le CQPI a été créé il y a un an par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Science et de la Technologie afin de favoriser la diffusion et l'intégration des technologies de production automatisée dans les PME québécoises.

Le CQPI a été créé il y a un an par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Science et de la Technologie afin de favoriser la diffusion et l'intégration des technologies de production automatisée dans les PME québécoises.

Le CQPI a été créé il y a un an par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Science et de la Technologie afin de favoriser la diffusion et l'intégration des technologies de production automatisée dans les PME québécoises.

Le CQPI a été créé il y a un an par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Science et de la Technologie afin de favoriser la diffusion et l'intégration des technologies de production automatisée dans les PME québécoises.

Le CQPI a été créé il y a un an par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Science et de la Technologie afin de favoriser la diffusion et l'intégration des technologies de production automatisée dans les PME québécoises.

Le CQPI a été créé il y a un an par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Science et de la Technologie afin de favoriser la diffusion et l'intégration des technologies de production automatisée dans les PME québécoises.

Le CQPI a été créé il y a un an par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Science et de la Technologie afin de favoriser la diffusion et l'intégration des technologies de production automatisée dans les PME québécoises.

Le CQPI a été créé il y a un an par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Science et de la Technologie afin de favoriser la diffusion et l'intégration des technologies de production automatisée dans les PME québécoises.

Le CQPI a été créé il y a un an par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Science et de la Technologie afin de favoriser la diffusion et l'intégration des technologies de production automatisée dans les PME québécoises.

Le CQPI a été créé il y a un an par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Science et de la Technologie afin de favoriser la diffusion et l'intégration des technologies de production automatisée dans les PME québécoises.

Le CQPI a été créé il y a un an par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Science et de la Technologie afin de favoriser la diffusion et l'intégration des technologies de production automatisée dans les PME québécoises.

Le CQPI a été créé il y a un an par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Science et de la Technologie afin de favoriser la diffusion et l'intégration des technologies de production automatisée dans les PME québécoises.

Le CQPI a été créé il y a un an par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Science et de la Technologie afin de favoriser la diffusion et l'intégration des technologies de production automatisée dans les PME québécoises.

Le CQPI a été créé il y a un an par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Science et de la Technologie afin de favoriser la diffusion et l'intégration des technologies de production automatisée dans les PME québécoises.

Le CQPI a été créé il y a un an par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Science et de la Technologie afin de favoriser la diffusion et l'intégration des technologies de production automatisée dans les PME québécoises.

Le CQPI a été créé il y a un an par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Science et de la Technologie afin de favoriser la diffusion et l'intégration des technologies de production automatisée dans les PME québécoises.

Le CQPI a été créé il y a un an par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Science et de la Technologie afin de favoriser la diffusion et l'intégration des technologies de production automatisée dans les PME québécoises.

Le CQPI a été créé il y a un an par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Science et de la Technologie afin de favoriser la diffusion et l'intégration des technologies de production automatisée dans les PME québécoises.

Le CQPI a été créé il y a un an par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Science et de la Technologie afin de favoriser la diffusion et l'intégration des technologies de production automatisée dans les PME québécoises.

CPG Certificat de placement garanti

Les CPG des FIDUCIAIRES
c'est pour les gens comme vous...

Intérêts payés annuellement.	1 AN	
Sans frais minimum 500\$.	9%	
Autres taux et termes disponibles De 30 jours à 5 ans	3 ANS	5 ANS
Taux sujet à changement.	10 3/8%	11%

1253, ave McGill College Metro McGill (514) 878-3351

Centre commercial Place Rosemère (514) 437-0710

6633 est. rue Sherbrooke Metro Langlois (514) 253-1720

Fiduciaires
LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE

Les FIDUCIAIRES sont inscrits à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

AVEC UN C.A. vos affaires tourneront plus rondement

<p>ARTHUR ANDERSEN & CIE Comptables agréés. 800 boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9 Bureau 1200, 861-1641 Bureaux à Montréal, Ottawa, Mississauga, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver Société affiliée Tremblay, Vaillancourt & Associés</p> <p>CARON, BÉLANGER, DALLAIRE, GAGNON / CLARKSON, GORDON Comptables agréés 630 ouest, boul. Dorchester, Montréal, H3B 1T9. (514) 875-6060 2525, boulevard Daniel-Johnson, bureau 550 Laval, H7T 1S9 (514) 337-8105 1150, rue Claire-Fontaine, bureau 700 Québec, G1R 5G4 (418) 524-5151 Bureaux dans les principales villes du Canada Membres d'Arthur Young International Présent dans 68 pays</p> <p>CHARENTE, FORTIER, HAWEY TOUCHE ROSS Comptables agréés et conseillers en administration 1 Place Ville-Marie, Montréal H3B 2A2 — 861-8531 Montréal, Longueuil, Québec, Hull, Chicoutimi, La Baie, Alma, Jonquière, Roberval, St-Félicien, Dolbeau, Chibougamau, La Malbaie Bureaux dans les principales villes du Canada, des États-Unis et dans 86 autres pays</p> <p>COGAN, LANDORI & DUBÉ Comptables agréés 3901 Jean-Talon O. Ste-214 Montréal, Québec H3G 2R4 — 731-7851 Bureau à Ottawa</p> <p>COUPAL, ST-HILAIRE / PEAT MARWICK Comptables agréés 1155 boul. Dorchester ouest, Suite 2000, Montréal H3B 2J9 — (514) 879-3400 Membre du Groupe Peat Marwick International, présent dans 89 pays.</p> <p>ERNST & WHINNEY Comptables agréés Sept-Îles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Vancouver, Victoria, Halifax, et dans les principales villes du monde 1200, avenue McGill College Suite 1100, Montréal, Québec, H3B 4G7 — 871-8901</p> <p>HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS Comptables agréés 276 ouest, St-Jacques suite 600, Montréal, H2Y 1N3 — 845-9253 Bureaux Montréal, Laval, Repentigny, Longueuil et Pointe-aux-Trembles</p> <p>KENDALL, TRUDEL & CIE Comptables agréés 566 ouest, rue Sherbrooke, Suite 1400 — 288-0988</p> <p>LALIBERTÉ LANCTÔT COOPERS & LYBRAND Comptables Agréés 630, boul. Dorchester ouest, Montréal H3B 1W5 — (514) 876-1500 2, Place Québec, Québec, G1R 2B5 (418) 522-7001 Membre du cabinet Coopers & Lybrand (International)</p>	<p>LEVITT, FELDSTEIN DUBLIN & EPSTEIN TOZMAN, PINSKY & CIE. Comptables agréés Joseph Levitt, C.A. — David Feldstein, C.A. — Jerry Dubin, C.A. — Fred Epstein, C.A. — Harold Pinsky, C.A. 5250 rue Ferrier, Suite 505, Montréal, H4P 1L4 — 341-4230</p> <p>MAHEU NOISEUX Comptables agréés 1, Place Ville-Marie, Hull, Hawkesbury, Rouyn, Val d'Or, Amos, LaSalle, Timmins, Kapuskasing, Montréal, Laval, Québec/Ste-Foy, Lévis, St-Anselme, Theford Mines, Moncton, Campbellton et Fort Lauderdale Société nationale: Maheu Noiseux/ Collins Barrow Société internationale: Fox Moore International</p> <p>MESSIER, BOURGEOIS & CIE Comptables agréés 50, Place Crémazie, Suite 1410, Montréal H2P 2T9 — 384-7430</p> <p>NORMANDIN, BARRIÈRE & COUREY DELOITTE HASKINS & SELLS Comptables agréés 1, Place Ville-Marie, Suite 3210, Montréal, Québec H3B 2W3 — Tél.: 861-9311 2, Place Laval, Suite 300, Laval, Québec H7N 5N6 — Tél.: 668-6400 Deloitte Haskins & Sells est établi dans 32 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 61 pays</p> <p>PETRIE RAYMOND 1320, boulevard Graham, Bureau 301, Montréal (Québec) H3P 3C8 — Tél.: (514) 342-4740 Représentation internationale: JCI, Worldwide</p> <p>POISSANT RICHARD Affilié à Thorne Riddell Comptables agréés 630 ouest, Boul. Dorchester, Suite 2500, Montréal, Québec H3B 1W2 — Téléphone (514) 866-7351 A l'échelle internationale: International KMG Klynveld Main Goerdeler</p> <p>PRICE WATERHOUSE Comptables agréés 22 bureaux à travers le Canada 1200, avenue McGill College, Montréal H3B 2G4 — Tél.: (514) 879-9050 2, Place Québec, Québec G1R 2B5 Tél.: (418) 529-9181</p> <p>RICHTER, USHER & VINEBERG Comptables agréés Montréal-Toronto Associés-Présidents à Montréal Cecil Vineberg, C.A. — Howard Gilmour, C.A. — Marvin Corber, C.A. — Barry Clamen, C.A. — Arnold M. Shostak, C.A. — David A. Vineberg, C.A. — Gerald S. Goldberg, C.A. — Allan Wiener, C.A. — Irwin Kramer, C.A. — John J. Swidler, C.A. — J.-Yves Tougas, C.A. — Richard S. Vineberg, C.A. — Sidney M. Koushansky, C.A. — Philip Manet, C.A. — Donald Prinsky, C.A. — Patrick K.H. So, C.A. — Michael Frankel, C.A. — Jeffrey Mandel, C.A. — Harvey Zaichman, C.A. 1 Westmount Square, Montréal, Québec H3Z 2Z9 — 931-2511</p> <p>ROBERT SAINT-DENIS & CIE Comptables agréés 7000, Avenue du Parc, Suite 301, Montréal H3N 1X1 — 274-2797</p>	<p>ROSTON, REINHARZ, BRATT, FREMETH, Comptables agréés Joseph D. Roston, C.A. — Stephen Bratt, C.A. — Bernard H. Reinhartz, C.A. — Lenard Fremeth, C.A. — William J. Star, C.A. La maison Trust Royal 630 boul. Dorchester ouest, Bureau 1125 Montréal, Québec H3B 1S8 — Tél.: 875-5780</p> <p>SAMSON BÉLAIR Comptables agréés Bureau dans les principales villes du Québec et du Canada. Affiliation internationale Moore, Stephens & Co. Bureau 3100, Tour de la Bourse, Montréal, Qué. H4Z 1J8 — (514) 871-1515</p> <p>WEISS, BRAZEAU, GAUVIN, DUMAIS & ASSOCIÉS Comptables agréés 770, rue Sherbrooke ouest — Bureau 1100 Montréal (Québec) H3A 1G1 Tél.: (514) 288-2020 335, rue De Rouville Bétouli (Québec) J3G 1X1 Tél.: (514) 464-0300 38, boul. St-Viateur Rigaud (Québec) J0P 1P0 Tél.: (514) 451-5374 Affilié à Lavenhol & Howath Société nationale Membre de: Horwath & Horwath International avec bureaux affiliés à travers le monde.</p> <p>ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE Comptables agréés MONTRÉAL - TORONTO Jack E. Zittler, C.A. — Herbert E. Siblin, F.C.A. — Marvin B. Goldsmith, C.A. — David A. Stein, C.A. — Morton S. Spector, C.A. — Barry A. Tissenbaum, C.A. — Jeffrey Payne, C.A. — Norman Dalchman, C.A. — Lawrence M. Chandler, C.A. — Alan M. Liverman, C.A. — Norman Jaskoika, C.A. — Michael Stern, C.A. — Howard I. Vineberg, C.A. — Ron Freeman, C.A. — Choula Ammar Hadid, C.A. — Stuart Ladd, C.A. — Eliebaz, C.A. — Howard A. Schneider, C.A. — Emilia Di Raddo, C.A. — James R. Baker, C.A. — Hermance Bernier, C.A. — Anat Benedict, C.A. — Puneet Mehta, C.A. — Robert Viau, C.A. — Robert Perreault, C.A. — Edward Fink, C.A. — Elyse Villeneuve, C.A. — Bernard Vinet, C.A. — Lise Charbonneau, C.A. — Anthony J. Rother, C.A. — Leon Levy, C.A. — Luigi Ruta, C.A. — David Rajchgot, C.A. — Lucie Desrochers, C.A. — Johanne Robichaud, C.A. — Robert Krebs, C.A. — Jeffrey Gerstein, C.A. — Stuart Brick, C.A. — Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, C.A. — Arnold J. Echenberg, C.A. — Steven A. Yaghe, C.A. — Gerald A. Stan, C.A. — Stanley Wener, C.A. — Brahm D. Levine, C.A. — Morris L. Fogelbaum, C.A. — Robert H. Zittler, C.A. — Henry Rosenhek, C.A. — Gilles Brouillet, C.A. — Robert A. Kleinman, C.A. — Donald J. Chazan, C.A. — Alain Matrasso, C.A. — Susan D. Laxer, C.A. — Eric J. Birnbaum, C.A. — Robert Staubin, C.A. — Chantal Desmarais, C.A. — Denis Deschamps, C.A. — Jean-Daniel Breton, C.A. — Laura Thompson, C.A. — Giovanni Coppola, C.A. — Pierre Baraby, C.A. — Luciano Ottini, C.A. — Johanne Corriveau, C.A. — Yves Provost, C.A. — Dominique Tran, C.A. — Jonathan R. Bell, C.A. — Michael S. Cohen, C.A. — Pierre Lespérance, C.A. — Sylvia Itzhavak, C.A. — William Waks, C.A. — Pasquale De Marco, C.A. — Andrew Platts, C.A. — Alain Laurendeau, C.A. — Abraham J. Blitzer, C.A. — 4115 Sherbrooke ouest Westmount, Qué. H3Z 1K9 — 935-1117</p>
--	--	---

860, rue Sherbrooke ouest 7e étage
Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone (514) 288-3256

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

FISCALITÉ

Comment tirer le maximum de l'exonération du gain en capital

CLAUDE BERGEL

Cette chronique est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. M. Claude Bergel est membre du service de fiscalité de Pétrie, Raymond.

Il est indéniable que le premier budget du gouvernement conservateur restera longtemps gravé dans les mémoires, surtout en ce qui a trait à l'exonération de \$ 500,000 de gain en capital résultant de la vente de biens de quelque nature qu'ils soient. Dans les lignes qui suivent, nous nous pencherons sur le cas d'actionnaires de sociétés commerciales privées qui, grâce à certaines propositions budgétaires, pourraient augmenter de façon considérable le montant de l'exonération du gain en capital.

En général, les actionnaires d'une société commerciale privée s'engagent dans une convention entre actionnaires afin de décrire clairement la façon dont les affaires de la société devront être menées. Une des clauses les plus fréquentes que l'on retrouve dans une telle convention est celle qui oblige la succession d'un actionnaire à vendre et les actionnaires survivants à acheter les actions d'un actionnaire décédé (convention d'achat-vente).

Une façon de financer une telle convention d'achat-vente est l'assurance-vie. Les liquidités créées par le produit de l'assurance garantissent le paiement rapide des actions à la succession de l'actionnaire décédé. Les actionnaires survivants peuvent alors continuer à administrer les affaires de la société sans interférence et sans recourir à leur avoir personnel.

Examinons brièvement les méthodes de détention de l'assurance-vie servant au financement d'une convention d'achat-vente.

— La méthode de couverture réciproque
Selon cette méthode, chaque actionnaire est assuré par son coactionnaire. Ce dernier est bénéficiaire de la police et en acquitte les primes. Au décès d'un actionnaire, le produit de l'assurance-vie est payé aux survivants. Ces derniers s'en servent pour acheter les actions du décédé.

— La méthode de détention de l'assurance-vie par la société
Selon cette méthode, la société est propriétaire de polices d'assurance sur la vie des actionnaires, en acquitte les primes et bénéficie du produit. Au décès d'un actionnaire, le produit de l'assurance-vie peut, soit :

— être payé aux actionnaires survivants afin d'acquitter le prix des actions du décédé;

— être utilisé par la société afin de racheter les actions du décédé.

— Avant l'adoption du *Bill C-139* le 15 mai 1983, les actionnaires d'une société commerciale privée pouvaient structurer leur convention d'achat-vente de telle sorte que ni l'actionnaire ni leur succession ne réalisaient de gain en capital lors de la disposition des actions. Le scénario était le suivant :

— l'assurance-vie était détenue selon la méthode de détention par la société;

— le produit de l'assurance-vie était utilisé pour racheter les actions du décédé;

— la société choisissait que le dividende réputé être versé lors du rachat, provienne de son *Compte de dividende en capital*. Ce compte était constitué, entre autres, du produit de l'assurance-vie diminué des primes payées.

Ainsi, en simplifiant à outrance, les conséquences fiscales d'un tel scénario, étaient les suivantes :

— au moment du décès, l'actionnaire est réputé avoir disposé des actions à leur juste valeur marchande et la succession les avoir acquises à cette même valeur; l'actionnaire réalise donc un gain en capital égal à la différence entre cette valeur et le coût des actions;

— lors du rachat des actions par la société :

° la succession est réputée avoir reçu un dividende non imposable du fait qu'il provient du *Compte de dividende en capital* de la société;

° la succession réalise une perte en capital. Si le rachat s'effectue avant la fin du 12e mois de la date du décès, la perte peut être appliquée en réduction du gain en capital réalisé par le décédé.

Cette perte en capital résulte du fait que le dividende réputé payé lors du rachat ne fait pas partie du produit de disposition des actions. Elle est donc égale à la différence entre la juste valeur marchande des actions au décès et le montant payé par la société, diminué du dividende réputé.

Comme le dividende réputé payé à même le *Compte de dividende en capital* n'est pas imposable et qu'il ne fait pas partie du produit de disposition des actions, un actionnaire d'une société commerciale privée pouvait donc, en utilisant ce scénario, éviter l'imposition de la plus-value des actions à son décès.

Le *Bill C-139*, adopté le 15 mai 1983, proposait des amendements substantiels aux dispositions de la loi traitant de la distribution du produit d'une police d'assurance-vie acquise après le 28 juin 1982. Le ministre des Finances d'alors, M. Allen McEachen, considérait que les contribuables tiraient un avantage fiscal indu en évitant l'imposition du gain en capital dans les circonstances décrites ci-dessus. Ces amendements ont eu pour conséquence que la distribution du produit d'une police d'assurance-vie acquise après le 28 juin 1982 ne permettait plus aux actionnaires décédés d'une société d'éviter l'imposition de la plus-value réalisée sur leurs actions à la date de leur décès. Or, voici que contre toute attente, M. Wilson proposait, lors de son discours sur le budget, d'abroger les dispositions introduites par le *Bill C-139*.

Les actionnaires de sociétés commerciales privées pourront dorénavant structurer leur convention d'achat-vente sur le modèle du scénario décrit ci-dessus et pourront donc éviter le gain en capital résultant d'une disposition de leurs actions au décès. Une telle planification serait d'un grand intérêt pour les actionnaires dont les gains en capital réalisés jusqu'à leur décès excéderaient \$ 500,000, soit la limite de l'exonération. Ces contribuables pourraient donc augmenter d'une façon considérable cette exonération.

La loi prévoit des allègements lors du transfert de biens entre générations. Ainsi, lorsqu'un contribuable transfère à ses enfants des actions d'une société exploitant une petite entreprise, il peut réduire de \$ 200,000 le gain en capital qu'il a réalisé. Le budget se propose d'éliminer cette réduction à compter de 1988, année durant laquelle l'exonération de gain en capital atteindra ce niveau. Un contribuable se proposant de vendre des actions d'une société exploitant une petite entreprise à ses enfants devrait donc le faire avant 1988; il bénéficiera à la fois de l'exonération de gain en capital de \$ 500,000 et de la réduction de \$ 200,000. Toutefois, il est important de mentionner que cette réduction n'est pas en soi une exonération, du fait que l'acheteur aura à assumer l'impact fiscal de cette réduction lors de la vente des actions.

Le ministre des Finances du Québec, M. Yves Duhaime, annonçait le 20 juin 1985 que la législation fiscale québécoise sera harmonisée avec les propositions budgétaires de M. Wilson. Toutefois, en ce qui concerne l'exonération du gain en capital, c'est avec une certaine réticence qu'il le fera dans son entier. Il propose donc que le plafond d'exonération soit limité à \$ 50,000, soit \$ 20,000 pour 1985 et \$ 50,000 pour 1986.

« Il ne faut pas s'attendre à ce que les actions de Sumabus montent de \$ 3 tous les trois mois »

CLAUDE TURCOTTE

Il ne faut pas s'attendre à ce que les actions de Sumabus Inc. continuent de monter de \$ 3 tous les trois mois et il ne faut pas oublier que cette entreprise est une compagnie d'investissement et non de spéculation.

C'est le message livré hier par M. Michel Charlebois, président de Sumabus, aux actionnaires qui assistaient à la première assemblée annuelle de cette compagnie fondée en 1982 et dont les actions ont été inscrites à la Bourse de Montréal le 17 juin dernier.

Sumabus a procédé au cours de l'été à une première émission publique de \$ 10 millions, mais la direction a décidé par la suite de limiter le capital recueilli à \$ 5 millions. M. Charlebois ne prévoit pas de nouvelle émission au cours du présent exercice financier, même si plusieurs personnes aimeraient pouvoir acheter des actions de Sumabus, a-t-il ajouté.

M. Charlebois se réjouit particulièrement du fait que les actions de Sumabus connaissent une excellente performance dans le cadre du régime d'épargne-actions. En passant

de \$ 5 à \$ 8, ces actions ont connu une hausse de 60%. « C'est une petite perle, mais une belle perle », a déclaré le président, en souhaitant faire des actions de Sumabus une valeur sûre, « comme Cascades et Proviso ».

M. Charlebois a cependant prévenu les actionnaires, qui pour la plupart sont de nouveaux venus dans ce type de propriété, de ne pas s'attendre à ce que les actions de Sumabus continuent de prendre de la valeur au même rythme. Il les a mis en garde aussi contre la tentation de paniquer au cas où une baisse surviendrait dans les valeurs des actions, un phénomène qui est inévitable à un moment ou l'autre sur le marché boursier.

Tout en réaffirmant que Sumabus est en excellente position, le président a mentionné que les résultats du premier rapport annuel ne donnent pas une idée exacte de la situation de l'entreprise, à cause de sa croissance très rapide et de son émission en cours d'année. Selon lui, les résultats au 30 juin 1985 seront plus fiables, mais il faudra attendre ceux de 1987 pour avoir « la vraie image » de Sumabus.

Les 746 actionnaires de Sumabus

n'ont pas reçu de dividendes au cours de la dernière année. Les ventes ont augmenté de 95,8% pour atteindre \$ 22 millions. L'entreprise a investi \$ 8,7 millions, dont les \$ 5 millions de l'émission et \$ 3,7 millions provenant des institutions financières.

Le bénéfice net était en hausse de 275% pour atteindre \$ 205,000. Depuis la parution du rapport annuel, il y a quelques semaines, Sumabus a eu le temps de faire l'acquisition de sept entreprises, comprenant 250 autobus, trois permis de transport scolaire, trois permis de transport interurbain et un permis aux États-Unis. Sumabus a une option ferme pour l'achat d'un agence de voyage. Elle a déjà mis en marche Location Sumabus Inc. — location d'autobus, évidemment !

Pour la prochaine année, Sumabus prévoit atteindre un chiffre d'affaires de \$ 53 millions, soit \$ 6 millions pour le transport scolaire et urbain; elle s'intéresse de plus en plus à d'autres groupes, comme le camionnage, le monde industriel, et commence à explorer les possibilités dans le secteur commercial.

aqpf
association québécoise de planification fiscale et successorale

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT DESJARDINS

FONDATION DE L'HÔPITAL ST. MARY



Brian O'Neill



Pierre Brunet, Ing., M.B.A.

Brian O'Neill vient d'être élu président de la Fondation de l'Hôpital St. Mary. M. O'Neill est vice-président exécutif de la Ligue Nationale de Hockey (LNH). John J. Pepper, c.r., associé senior de Campbell, Pepper, Laffoley a été élu vice-président et secrétaire alors que Patrick W. Rourke, président de Rourke, Bourbonnais et Associés a été élu vice-président de la Fondation. Philip E. Johnson, vice-président de la Région est du Trust Royal a été élu trésorier et Janet H. Macklem, présidente des Auxiliaires de St. Mary s'est jointe aux directeurs de la Fondation. La Fondation de l'Hôpital St. Mary, grâce à ses membres et à une collecte annuelle, apporte son appui financier à l'Hôpital et en particulier à la recherche, la médecine familiale, l'oncologie et aux services gériatriques.

Monsieur Paul Gauthier, président-directeur général de la Société d'investissement Desjardins, a le plaisir d'annoncer la nomination de Pierre Brunet au poste de vice-président investissement.

Monsieur Brunet est actif dans le financement d'entreprises depuis 1975, particulièrement dans le domaine de l'investissement en capital-actions. Il s'est joint à la Société d'investissement Desjardins au début de 1983. Le service d'investissement est responsable d'identifier les entreprises susceptibles d'intéresser la SID pour un investissement en capital-actions. De plus, il analyse, recommande et procède à la négociation et à la mise en place des participations.

La SID, une institution du Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, a pour mission de favoriser le développement industriel au Québec par des investissements dans les capital-actions d'entreprises en croissance.

Confirmation

niquerons avec vous pour mettre en application les procédures ultérieures prévues au document d'appels d'offre.

Cela donne jusqu'au 21 janvier à la SAQ pour compléter toutes les étapes de la privatisation des 58 succursales, a mentionné en conférence de presse M. René Therrien, principal porte-parole de la Fédération. Selon lui, c'est le jugement du nouveau ministre des Finances, M. Bernard Landry, qui a fait que le gouvernement penche à nouveau vers la privatisation, après des moments d'hésitation. M. Landry en serait arrivé à la conclusion que la privatisation allait entraîner des revenus additionnels de \$ 60 millions.

À ceux qui ont évoqué la possibilité que le gouvernement prend maintenant une attitude attentiste, à cause de la période électorale, M. Therrien a répondu que la Fédération conserve la possibilité de recourir à des poursuites judiciaires, si la lettre de lundi n'est pas suivie de gestes concrets au cours des prochains jours. Il a expliqué qu'il faut maintenant se mettre à la tâche de négocier un calendrier, et une procédure pour arriver à un transfert de propriété. Mais, pour le moment, la Fédération pense que le gouvernement, le mandataire et la SAQ agissent de bonne foi. M. Therrien est d'avis que

la Fédération doit manifester aussi sa bonne foi, au moins jusqu'à lundi prochain.

La Fédération se demande encore quels sont les intérêts du Parti libéral dans ce dossier. « Les entreprises au nombre de 34, que nous représentons et qui sont acceptées par les mandataires de la SAQ, et plus d'une centaine d'autres qui attendent la deuxième phase de la privatisation, acceptent mal de se faire traiter de « Tricovins » et de « faillite monumentale », alors qu'ils savent, preuves en main, que le Parti libéral couche avec le Syndicat pour des raisons purement électoralistes, qu'il veut aussi privatiser la SAQ, mais peut-être au profit d'intérêts différents de ceux de petits entrepreneurs tels que nous sommes. »

AMCA INTERNATIONALE LIMITÉE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES donné que:

- (1) un dividende de 0,5525\$ en monnaie canadienne par action sur les actions privilégiées, série 1, de cette compagnie, a été déclaré pour le trimestre se terminant le 31 décembre 1985, payable le 31 décembre 1985, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 5 décembre 1985;
- (2) un dividende de 0,5938\$ en monnaie canadienne par action sur les actions privilégiées, série 2 de cette compagnie a été déclaré pour le trimestre se terminant le 31 décembre 1985, payable le 31 décembre 1985, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 5 décembre 1985; et
- (3) un dividende de 0,5781\$ en monnaie canadienne par action sur les actions privilégiées, série 3, de cette compagnie, a été déclaré pour le trimestre se terminant le 31 décembre 1985, payable le 31 décembre 1985, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 5 décembre 1985.

Par ordre du conseil
J.A. Davis
Secrétaire

SUPER PARIS
349\$ Aller retour
249\$ aller simple
Départ octobre, novembre
Dernier retour jusqu'au 10 janvier

SPÉCIAUX DE DERNIÈRE MINUTE
Mexique, Bahamas, Floride, Europe, République Dominicaine, Amérique du Sud.
APPELEZ-NOUS!

La Billetterie
2021 Peel — 282-1022 Permis du Québec

GREEN GROUPE DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Ville Colloque International d'Économie Pétrolière

« LE MARCHÉ PÉTROLIER INTERNATIONAL: À LA RECHERCHE DE LA STABILITÉ »

Les 6, 7 et 8 novembre 1985 au Château Frontenac à Québec

Prendront la parole:

L'Hon. Pat Carney, ministre de l'Énergie, Mines et Ressources, Gouvernement du Canada

L'Hon. Michel Clair, président du Conseil du Trésor et ministre de l'Énergie et des Ressources, Gouvernement du Québec

L'Hon. Louise Beaudoin, ministre des Relations internationales, Gouvernement du Québec

et:

ABDULAI, Y. Seyyid; directeur général, OPEC Fund, Vienne.

AKINS, James; consultant international, Washington.

AL-CHALABI, Fadil J.; secrétaire général de l'OPEP, Vienne.

BANKS, Ferdinand; professeur, Département d'économie, Université d'Uppsala, Suède.

COLITTI, Marcello; conseiller au président de l'ENI, Rome.

COUZENS, Kenneth; sous-secrétaire d'État sortant, ministère de l'Énergie, Londres.

DESPRAIRIES, Pierre; président, Institut français du pétrole, Paris.

FRANKEL, Paul; président, Petroleum Economics Ltd, Londres.

HEAL, Geoffrey; professeur, Département d'économie, Columbia University, New York.

ISAUTIER, Bernard; président, Association pétrolière canadienne, Calgary.

MABRO, Robert; directeur, Oxford Institute for Energy Studies, Grande-Bretagne.

MAXWELL, Charles T.; vice-président du Conseil, Cyrus J. Lawrence Inc., New York.

SIMON, Yves; professeur, Université Paris-Dauphine, Paris.

TREAT, John; rédacteur en chef, Petroleum Intelligence Weekly, New York.

VERLEGER, Philip K., Jr.; consultant, Charles River Associates Inc., Boston.

WIONCZEK, Miguel; professeur, El Colegio de Mexico, Mexico.

AYOUB, Antoine; directeur du GREEN et président du Colloque.

Les frais d'inscription sont de 500 \$ CAN payables à l'Université Laval
Pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser au:

GREEN
Département d'économie Université Laval
Québec, Canada G1K 7P4
Tél.: (418) 656-5479 Téléc.: 051 31621

L'inscription peut se faire par téléphone ou télex

« Pour le dirigeant de PME dynamique! »

Le Prêt de capitalisation

Un outil CAPITAL

pour entreprendre vos projets sur des bases financières solides

Investissez dans votre entreprise... et la SDI pourra doubler la mise!

Si vous oeuvrez dans les secteurs manufacturier, touristique, tertiaire moteur ou dans le domaine de l'exportation et que vous mettez de l'avant des projets d'immobilisations, le Prêt de capitalisation de la SDI pourrait être l'outil financier qu'il vous faut.

Le Prêt de capitalisation est une formule inédite qui encourage les PME québécoises à financer leurs projets au moyen de nouveau capital, et ce, en les faisant bénéficier d'une aide financière pouvant égaler cette mise de fonds.

Garantie de prêt... PLUS remboursement des intérêts.

- Le Prêt de capitalisation est un prêt d'une institution financière garanti à 100% par la SDI pendant dix ans, jusqu'à un maximum de 1 000 000 \$.
- Le Prêt de capitalisation ne comporte aucun lien sur les actifs de l'entreprise.
- Aucun remboursement de capital n'est exigible pendant cinq ans.
- La SDI rembourse 100% des intérêts du prêt pendant les deux premières années, et 50% pendant les trois années suivantes.

est pratiquement de l'avoir net!

Pour en savoir davantage sur le Prêt de capitalisation et les critères d'admissibilité, communiquez avec un représentant de la SDI dans votre région.

Montréal: (514) 873-4375 Québec: (418) 643-5172

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Industrie et du Commerce

Société de développement industriel du Québec

Bienvenue sous notre toit!

Notre chef cuisinier crée pour vous chaque jour une vaste sélection de succulentes grillades de fruits de mer, poissons et viandes juteuses. Pour dîner, notre rosif est incomparablement d-e-l-i-c-i-e-u-x.

Goûtez aussi à nos délicieux déjeuners du midi avec soupe, pain, dessert-maison et café à volonté, à partir de seulement

5,25

Il fait bon de s'attabler chez nous parce que nous aimons vous servir.

LE TOIT ROUGE

5440 Sherbrooke est Réservations 259-3748

Stationnement gratuit

LE DOLLAR ECONOMIQUE

VALICOUR

Baisse des cours VANCOUVER (PC) — La tendance était irrégulière et l'activité modérée hier à la Bourse de Vancouver...

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

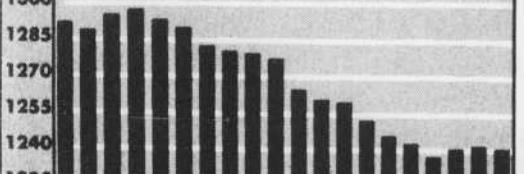
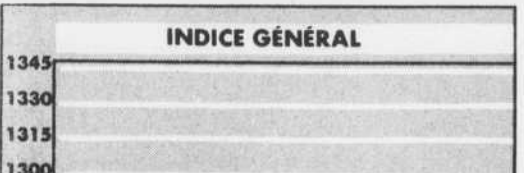
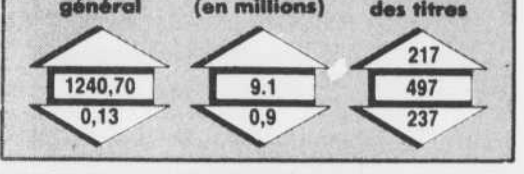


Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

LE DOLLAR CANADIEN

VALAIT HIER 0.13 73.25 CENTS US

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

OPTIONS

Suite de la page 15

Table with columns: Option, Price, Change, Volume. Lists various options like Shell, C, etc.

Table with columns: Option, Price, Change, Volume. Lists various options like Shell, C, etc.

Table with columns: Option, Price, Change, Volume. Lists various options like Shell, C, etc.

Table with columns: Option, Price, Change, Volume. Lists various options like Shell, C, etc.

Table with columns: Option, Price, Change, Volume. Lists various options like Shell, C, etc.

Table with columns: Option, Price, Change, Volume. Lists various options like Shell, C, etc.

Table with columns: Option, Price, Change, Volume. Lists various options like Shell, C, etc.

Table with columns: Option, Price, Change, Volume. Lists various options like Shell, C, etc.

Table with columns: Option, Price, Change, Volume. Lists various options like Shell, C, etc.

Table with columns: Option, Price, Change, Volume. Lists various options like Shell, C, etc.

Table with columns: Option, Price, Change, Volume. Lists various options like Shell, C, etc.

Table with columns: Option, Price, Change, Volume. Lists various options like Shell, C, etc.

Table with columns: Option, Price, Change, Volume. Lists various options like Shell, C, etc.

Table with columns: Option, Price, Change, Volume. Lists various options like Shell, C, etc.

Table with columns: Option, Price, Change, Volume. Lists various options like Shell, C, etc.

Table with columns: Option, Price, Change, Volume. Lists various options like Shell, C, etc.

Table with columns: Option, Price, Change, Volume. Lists various options like Shell, C, etc.

Table with columns: Option, Price, Change, Volume. Lists various options like Shell, C, etc.

Table with columns: Option, Price, Change, Volume. Lists various options like Shell, C, etc.

Table with columns: Option, Price, Change, Volume. Lists various options like Shell, C, etc.

Table with columns: Option, Price, Change, Volume. Lists various options like Shell, C, etc.

Table with columns: Option, Price, Change, Volume. Lists various options like Shell, C, etc.

MERCURIALE

MONTREAL (PC) — Voici les prix de gros fruits et légumes:

McIntosh, Cortland, Spartan et Empire: 12x3 lb ou 8x4 lb, au détail \$12.00, au grossiste \$10.50...

Carottes: \$5.50 à \$5.75 2x2 1/2 lb ou 10x5 lb. Carottes (mini): \$6.75 à \$7.25 les 20 paquets de 12 onces.

Céleri: \$14.40 à \$15.50 la caisse de 24 unités. Cœur de céleri: \$9.50 à \$9.80 la caisse de 12 unités.

Choux chinois (neppa): \$6.20 à \$6.50 la caisse de 12 unités. Choux de Bruxelles: \$6.10 à \$6.50 la caisse de 12x10 oz.

Choux de Savoie: \$6.25 à \$6.50 la caisse de 12 unités. Choux-fleurs: \$9.75 à \$11.00 la caisse de 12 unités.

Choux rouges: \$5.50 à \$6.25 les 14 unités. Citrouilles: \$7.75 à \$10.80 la dz.

Endives: \$8.00 à \$9.25 la caisse de 5 lb. Epinards: \$7.30 à \$8.00 pour 12 paquets de 10 onces.

Laitue Boston (serre): \$7.25 à \$7.60 pour 12 unités. Laitue chinoise: \$6.60 à \$7.25 pour 12 unités.

Oignons blancs à mariner: \$6.00 le sac de 10 lb. Oignons à bouillir: \$0.90 à \$1.25 le 10 lb.

Pommes: moyens, \$5.00 à \$5.30 le sac de 50 lb. \$3.15 le sac de 25 lb. \$6.00 à \$6.50 pour 24 sacs de 2 lb ou 10 sacs de 5 lb.

Oignons rouges: \$8.50 12x2 lb. Oignons verts: \$9.00 la caisse de 4 doz. Panais: \$4.65 à \$4.95 12x1 lb.

Persil: \$8.65 la caisse de 5 dz; \$3.30 à \$3.75 la caisse de 12 paquets. Poireaux: \$4.00 à \$4.50 la botte de 12 unités; \$1.35 la botte de 12x3 (36) unités.

Poivrons verts doux: \$15.50 les 25 lb. Poivrons rouges doux: \$25.50 les 25 lb. Rabioles: \$7.50 à \$7.75 le sac de 25 lb.

Radis: \$33.85 à 5.00 30x6 onces ou 12x1 lb. Rutabaga: moyen, \$4.00 à \$5.25 les 50 lb.

LE DOLLAR CANADIEN TORONTO (PC) — Les cours étaient en hausse hier dans le marché canadien des obligations.

Le court terme a monté de 40 cents et le moyen terme d'un point entier. Le long terme a gagné 1.25 point. Les titres des provinces et des sociétés ont enregistré un gain allant d'un demi-point à un point plein.

L'argent au jour le jour commença à un intérêt de 8.5 pour cent.

TORONTO (PC) — Le dollar américain a clôturé hier en baisse de 6-25 et le dollar canadien, de 1-10. Le sterling a monté de 7-10 pour finir la journée à \$1.968.

Par rapport à la devise US, le dollar canadien a gagné 13-100 à 0.7329 et le sterling 13-25 à \$1.4437.

VALAIT HIER A LONDRES

0.26, 30 EN \$ US

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

LE DOLLAR CANADIEN

VALAIT HIER 0.13 73.25 CENTS US

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

Table with columns: Ticker, Price, Change, Volume. Lists various stocks like ABB, ABR, ABL, etc.

OPTIONS

Suite de la page 14

Table with columns: Option, Price, Change, Volume. Lists various options like Shell, C, etc.

Table with columns: Option, Price, Change, Volume. Lists various options like Shell, C, etc.

Table with columns: Option, Price, Change, Volume. Lists various options like Shell, C, etc.

Table with columns: Option, Price, Change, Volume. Lists various options like Shell, C, etc.

LE DOLLAR CANADIEN

VALAIT HIER A LONDRES 0.02 6.17 EN \$ US

Table with columns: Option, Price, Change, Volume. Lists various options like Shell, C, etc.

Table with columns: Option, Price, Change, Volume. Lists various options like Shell, C, etc.

Table with columns: Option, Price, Change, Volume. Lists various options like Shell, C, etc.

INFORMATIONS INTERNATIONALES

LE MONDE EN BREF

■ Ouganda : échec des pourparlers

NAIROBI (Reuter) — Le gouvernement ougandais et les rebelles de l'armée de résistance nationale (RNA) n'ont pu se mettre d'accord hier sur un cessez-le-feu malgré l'offre des rebelles d'arrêter le combat pendant les pourparlers de paix à Nairobi, a déclaré le chef de la RNA, M. Yoweri Museveni. Ce dernier a pourtant qualifié de « cordiales » les conversations avec le général Tito Okello, mais sans vouloir donner aucune précision sur la manière dont les pourparlers se déroulent. M. Museveni a dit aux journalistes qu'il continuerait à rechercher une solution militaire en Ouganda si ses conversations avec le chef de l'État kenyan, M. Daniel Arap, échouaient.

■ Les Tchadiens regagnent leur pays

BANGUI (AFP) — Plus de 10,000 réfugiés tchadiens en République centrafricaine (RCA) ont regagné leur pays ces dernières semaines, indiquent les responsables du Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) à Bangui. Quelque 55,000 personnes, rappelle-t-on, avaient quitté le sud du Tchad à partir du mois de juillet 1984 pour fuir les combats qui opposaient les maquisards sudistes, les « codos » aux troupes du président, M. Hissène Habré. Ce mouvement s'était amplifié quelques semaines plus tard, alors que plusieurs informations faisaient état de sévères exactions commises dans diverses régions du sud par les troupes gouvernementales.

■ Un gouvernement social-démocrate à Lisbonne

LISBONNE (Reuter, AFP) — Le président portugais, M. Antonio Ramalho Eanes, a officiellement demandé hier à M. Anibal Cavaco Silva, chef du PSD rival (social-démocrate) de former le nouveau gouvernement portugais, le 16e depuis la révolution des œillets qui chassa la dictature en 1974. M. Silva, 46 ans, ancien ministre des Finances, a été nommé premier ministre désigné à la suite de la victoire de son parti sur les socialistes aux élections du 6 octobre dernier. Sa tâche sera difficile car c'est un gouvernement minoritaire qu'il dirigera. Le parti social-démocrate a obtenu le 6 octobre dernier 88 sièges sur un total de 250, le parti socialiste du premier-ministre sortant, M. Mario Soares, s'assurant 57 sièges, le parti renouveau démocratique, proche du président Eanes, 45 sièges, le parti communiste de M. Alvaro Cunhal 38 sièges, et les chrétiens conservateurs du centre démocratique social 22 sièges.

■ Indiens et Pakistanais s'affrontent

NEW DELHI (Reuter) — Neufs soldats pakistanais ont trouvé la mort pendant les deux derniers mois au cours d'affrontements avec les troupes indiennes, près de l'État indien du Jammu au Cachemire, a annoncé hier l'agence indienne PTI. L'agence précise que les combats ont débuté le 26 août, près de la ville indienne de Poonch, les Indiens ayant reproché aux Pakistanais de creuser des tranchées dans ce qui est considéré comme un *no-mans land*. Les journaux indiens ont annoncé que des combats similaires s'étaient produits sur un glacier de l'Himalaya, le Siachen, où 200 soldats des deux camps ont été tués en quelques mois.

L'OLP assure que les liens jordano-palestiniens sont rétablis

Arafat et Hussein forment un comité sur la paix au Proche-Orient

AMMAN (Reuter, AFP) — Le chef de l'OLP, M. Yasser Arafat, a annoncé hier que le roi Hussein de Jordanie et lui avaient formé un « comité supérieur » afin de coordonner leurs efforts pour la paix au Proche-Orient, indiquant ainsi que les deux hommes avaient surmonté leur « crise de confiance ».

« Ce comité ne comprend que le roi Hussein et moi », a-t-il déclaré hier après une entrevue de plus de trois heures avec le premier ministre jordanien, M. Zeid al Rifai. La veille, il avait discuté deux heures et demie avec le roi Hussein.

Selon un communiqué du gouvernement jordanien cité par l'agence officielle Petra, la discussion a permis d'examiner dans le détail l'initiative jordano-palestinienne — qui, contrairement aux objectifs d'Israël, insiste sur la mise sur pied d'un forum international — ainsi que « des

mesures visant à écarter les obstacles qui pourraient contrarier la tâche commune ».

Rappelons que l'entente jordano-palestinienne du 11 février dernier sur les moyens de parvenir à l'apaisement au Proche-Orient a subi un dur coup récemment, à la suite du rôle joué par les Palestiniens dans le détournement du paquebot *Achille-Lauro*.

Les relations entre les deux hommes se sont par la suite détériorées encore davantage, à la suite du rendez-vous manqué de Londres du 14 octobre dernier. La semaine dernière, c'était au tour d'Israël d'inviter le roi Hussein à laisser tomber l'OLP et à conclure un accord de paix séparé.

Hier à Amman, il faut dire que l'optimisme relatif exprimé par les responsables palestiniens à Amman contrastait avec la prudente réserve

observée par les officiels jordaniens. La différence est illustrée notamment par la manière succincte dont la presse jordanienne a fait état hier du sommet Hussein-Arafat de lundi.

M. Arafat n'en a pas moins affirmé hier matin au cours d'une conférence de presse que le roi Hussein et lui-même avaient décidé de « dépasser la tragédie de Londres ». M. Hani el Hassan, conseiller politique de M. Arafat, a pour sa part estimé qu'il « n'y avait plus de différence de point de vue entre la Jordanie et l'OLP ».

Enfin, M. Arafat a affirmé, dans une entrevue publiée hier dans un journal d'opposition au Caire, que l'OLP n'avait pas renoncé à la « lutte armée » pour « résister à l'occupation et la répression israéliennes dans les territoires occupés ».

Il a indiqué que le conseil national palestinien (CNP) Parlement en

exil a pris la décision « d'intensifier la lutte armée (contre Israël) ». Il s'agit d'un « droit légitime approuvé par la charte de l'ONU », a-t-il ajouté.

M. Arafat a par ailleurs confirmé qu'il envoyait des armes aux Palestiniens au Liban « afin qu'ils se défendent ». Il a accusé, à cet égard, les États-Unis et le gouvernement libanais d'avoir violé l'accord conclu au moment de son départ de Beyrouth en 1982 pour « protéger les camps palestiniens et les civils libanais au sud du pays ».

M. Arafat a enfin affirmé que l'OLP aurait, « sans aucun doute », jugé les quatre pirates du paquebot italien *Achille Lauro* s'ils lui avaient été remis. « Ils ont, d'une manière indirecte, détourné l'attention du bombardement par Israël du QG palestinien en Tunisie », a-t-il estimé.

La Chine appuie le projet européen Eurêka et signe des accords technologiques avec la RFA

PÉKIN (AFP) — La Chine et la RFA ont signé hier à Pékin un mémorandum pour la mise en place d'une coopération à long terme dans les domaines de l'industrie électrique, électronique et des machines outils qui prévoit d'importants transferts de technologie.

L'accord a été signé par le géant industriel ouest-allemand Siemens et différents partenaires chinois en présence du ministre ouest-allemand des Affaires étrangères, M. Hans-Dietrich Genscher.

De source ouest-allemande infor-

mée, on a indiqué que ces projets concernent en priorité les télécommunications, dont l'installation dans les villes chinoises de matériels et de centraux téléphoniques digitaux performants.

M. Genscher a indiqué lors d'une conférence de presse que le dirigeant chinois, M. Deng Xiaoping, avait montré un grand intérêt et réaffirmé le soutien de la Chine au programme Eurêka pour une Europe des technologies de pointe. Le responsable ouest-allemand a précisé que les dirigeants chinois s'é-

taient montrés intéressés à une éventuelle participation ce programme.

Le chef de la diplomatie ouest-allemande a indiqué que la direction chinoise avait pleinement réalisé le rôle que doit jouer le programme Eurêka en Europe pour lui permettre de préserver son identité face aux États-Unis et au Japon.

M. Genscher, qui effectue sa quatrième visite en Chine, a déclaré qu'il avait abordé avec ses interlocuteurs chinois la prochaine rencontre entre

le président américain, M. Ronald Reagan, et le numéro un du Kremlin, M. Mikhaïl Gorbatchev. Ce sommet, a-t-il ajouté, « doit engendrer des progrès », le but étant de prévenir la course aux armements dans l'espace et de mettre un terme à la course aux armements sur terre.

De son côté, M. Deng Xiaoping a indiqué qu'il était en faveur d'un rapprochement entre l'Europe de l'Ouest et de l'Europe de l'Est qui ne désirent en rien prendre part au « train de la guerre », selon l'agence *China Nouvelle*.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

Université de Montréal

Professeur à plein temps

Le Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences cherche un professeur.

Fonctions
Enseignement aux trois cycles; recherche; encadrement des étudiants.

Exigences
Doctorat en science politique ou l'équivalent; solide formation méthodologique; aptitudes à donner des enseignements généraux; spécialisation parmi l'un des quatre domaines suivants: comportements, attitudes et mass médias ou systèmes politiques comparés (Europe, Asie) ou prise de décisions au niveau international (bureaucraties, organismes financiers...) ou études locales et régionales dans une perspective comparative (provinces...).

Traitement
Selon la convention collective.

Entrée en fonction
Le 1er janvier 1986 ou au plus tard le 1er juin 1986.

Date limite de réception des candidatures
Le 30 novembre 1985

Les candidats doivent amener leur curriculum vitae, une copie de leurs diplômes, une liste de leurs publications et trois lettres de recommandation à:
M. Bernard Charles
Directeur
Département de science politique
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été spécialement créé pour établir un lien entre nos lecteurs et les institutions ou maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 2,25\$ la ligne agale. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité.

La date limite pour la réception de ces annonces est fixée à 48 heures avant la parution.

Pour renseignements et réservations contactez
Christiane Legault
au 844-3361

LE DEVOIR
211 rue du St-Sacrement
Montréal, Québec
H2Y 1X1

Les Services de placement

TÉLÉ RESSOURCES
Léve

SECRÉTAIRE LÉGALE
Centre Ville

Une prestigieuse firme légale du centre ville, recherche 2 secrétaires bilingues pour assister leurs avocats. Les candidats(es) devront posséder un minimum de 2 à 3 ans d'expérience dans le domaine du litige ou corporatif. Excellente gamme d'avantages sociaux. Rémunération selon les qualifications.

Prière d'appeler:
Johanne Berry
2021, rue Union, suite 815
Montréal, H3A 2C1
(514) 842-0066

La Chambre de commerce de Montréal

Vice-président exécutif

Ce poste étant devenu vacant, La Chambre de commerce de Montréal a formé un comité de sélection pour procéder au recrutement d'un vice-président exécutif.

Les candidatures seront traitées confidentiellement et les personnes intéressées peuvent communiquer en toute confiance avec l'un ou l'autre des cinq membres de ce comité:

Pierre Brunet 879-2450 Philip O'Brien 843-4271
Yves Guérard 878-9090 Serge Saucier 878-2692
Yvon Marcoux 284-7537

avant le 12 novembre 1985

Centre hospitalier de gatineau

Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés de 323 lits dont l'ouverture a eu lieu le 26 septembre 1985 et dont le développement se complète. Ce centre hospitalier est situé dans la ville de Gatineau, voisine de Hull et Ottawa. La ville de Gatineau est la septième ville en importance au Québec avec une population de 85,000 habitants. Elle fait partie d'une agglomération urbaine de plus de 750,000 habitants.

DIRECTEUR DES SERVICES AUXILIAIRES

Poste:
Sous l'autorité du directeur général, le D.S.A. dirige les services de génie biomédicale et de gestion, d'informatique, d'entretien et de fonctionnement des installations, d'entretien ménager, de buanderie-lingerie, de stérilisation, de communication, sécurité et transport, d'imprimerie et d'audio-visuel.

Exigences:
Formation universitaire en génie. Membre de l'ordre des ingénieurs du Québec. Expérience de trois (3) ans dans un poste pertinent à la fonction et comprenant des responsabilités comparables de gestion.

Rémunération:
Suivant les qualifications et la politique de rémunération des cadres du Ministère de la santé et des services sociaux (classe 17, 38 894\$ à 54 826\$, en révision).

Inscription:
Faire parvenir votre candidature et votre curriculum vitae avec attestations appropriées dans une enveloppe marquée: « Directeur des services auxiliaires » avant le 25 novembre 1985 à 16h à:
M. Jean Laporte
Directeur général
Centre hospitalier de Gatineau
C.P. 2000, Gatineau (Québec)
J8P 7H2

RESPONSABLE EN MARKETING

La personne recherchée participera à la planification de la mise sur pied de l'entreprise de distribution et de fabrication de produits d'énergie nouvelle. Cette phase sera d'une durée de six mois au terme de laquelle l'entreprise débutera ses opérations.

TÂCHE:
Préparer une étude de marché
Préparer la structure de vente de l'entreprise
Préparer les contrats d'entente de distribution
Participer aux négociations d'entente de distribution

EXIGENCES:
BAC spécialisé en administration ou marketing
Expérience en marketing de 3 ans
Une bonne connaissance de l'anglais et du français parler et écrit est nécessaire

LIEU:
Huntingdon, Québec

Date limite pour réception du Curriculum vitae: Le 5 novembre 1985.

C.E.L.T.
Case postal 386,
Huntingdon, Québec
(514) 264-2717

Centre Hospitalier Thoracique de Montréal

1 COORDONNATEUR-TRICE DE JOUR, SERVICE DES SOINS INFIRMIERS, TEMPS PARTIEL

1 COORDONNATEUR-TRICE, SERVICE DES SOINS INFIRMIERS

Le CENTRE HOSPITALIER THORACIQUE DE MONTRÉAL (C.H.T.M.), un hôpital de 124 lits (soins actifs et prolongés), spécialisé en pneumologie et affilié à l'Université McGill, recherche deux (2) coordinateurs-trices pour le service des soins infirmiers.

FORMATION: Diplôme de 2e cycle en soins infirmiers
Bilinguisme (français et anglais, parlés & écrits)

EXPERIENCE:
Minimum de trois (3) ans en gestion des soins infirmiers

RÉMUNÉRATION:
Selon les règles en vigueur au ministère de la Santé et des Services sociaux

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur Curriculum Vitae, avant le 6 novembre 1985, au:

Centre Hospitalier Thoracique de Montréal
Direction des services administratifs
3650, rue Saint-Urbain
Montréal (Québec)
H2X 2P4

Mention: Concours Coordinateur-trice service des soins infirmiers

LE C.L.S.C. de Fermont est à la recherche d'un MÉDECIN

FERMONT

Fermont est une ville minière, nouvellement construite, située dans le Nouveau-Québec à 360 kilomètres au nord de Sept-Îles. Avec les villes de Wabush et de Labrador City, elle forme une agglomération de 15,000 habitants. Sa population (4,800 habitants) est jeune et se caractérise par son dynamisme. Sur le plan sportif et récréatif la ville de Fermont offre un ensemble complet de services. Quant au C.L.S.C. il constitue l'unique ressource médicale et sociale de la ville.

L'ÉQUIPE ACTUELLE
L'âge moyen des praticiens du C.L.S.C. est d'environ 28 ans et l'équipe se compose de quatre (4) médecins, d'un dentiste, d'une pharmacienne, d'infirmières, de techniciens en radiologie et laboratoire et de travailleurs sociaux.

Fermont étant à 27 kilomètres de Labrador City, les médecins du C.L.S.C. peuvent compter sur les services de l'hôpital de cette ville qui a parmi ses effectifs un chirurgien et un anesthésiste.

PRATIQUE
Une médecine familiale intéressante et diversifiée comportant particulièrement de l'obstétrique, de la pédiatrie (population infantile élevée) et de la traumatologie courante.

EXIGENCES PARTICULIÈRES
— Détenir un L.M.C.C. pour pratique à Labrador City.
— Avoir une grande facilité pour le travail en équipe.
— Posséder une bonne capacité d'adaptation.

RÉMUNÉRATION
À honoraires fixes, conformément à l'entente nationale à l'Assurance-maladie laquelle prévoit des conditions de travail particulières aux régions éloignées.

Date prévue d'engagement: Janvier 1986.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante:
Docteur Pierre Fisat
Directeur des services professionnels
Case postale 550 Fermont (Québec) G0G 1J0

Centre Hospitalier Thoracique de Montréal

INFIRMIER-ÈRE CHEF INTÉRIMAIRE

Le CENTRE HOSPITALIER THORACIQUE DE MONTRÉAL (C.H.T.M.), un hôpital de 124 lits (soins actifs et prolongés), spécialisé en pneumologie et affilié à l'Université McGill, vous propose un défi intéressant pour les deux prochaines années.

FORMATION:
Baccalauréat, exigence minimale
Bilinguisme (français et anglais, parlés & écrits)
Membre en règle de la Corporation O.I.I.Q.

EXPERIENCE:
Minimum de deux (2) ans, en gestion d'une unité de soins

RÉMUNÉRATION:
Selon les règles en vigueur au ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur Curriculum Vitae, avant le 6 novembre 1985, 16 h 00, au:

Centre Hospitalier Thoracique de Montréal
Direction des services administratifs
3650, rue Saint-Urbain
Montréal (Québec)
H2X 2P4

Mention: Concours infirmier-ère chef intérimaire

INFORMATIONS INTERNATIONALES

L'épouse de Sakharov irait en Occident

MOSCOU (AFP) — À quelques semaines du sommet de Genève, Mme Yelena Bonner, 61 ans, l'épouse de l'académicien dissident Andreï Sakharov qui cherche à se faire soigner en Occident, pourrait sans plus quitter l'URSS avec un visa temporaire.

Le journaliste soviétique Viktor Louis, qui passe pour être au courant du dossier, a en effet confirmé hier les informations du quotidien allemand *Bild* et de la chaîne de télévision américaine *NBC* affirmant que Mme Bonner avait obtenu l'autorisation de quitter le pays. « Ces informations sont exactes », a-t-il déclaré à l'AFP.

Mme Bonner et M. Sakharov exigent le départ de Mme Bonner en Occident afin qu'elle puisse y suivre un traitement pour sa maladie des yeux depuis un an et demi. Le prix Nobel de la paix a entrepris deux grèves de la faim pour appuyer cette demande.

Le couple est assigné à résidence à Gorki, une ville interdite aux étrangers à 400 km à l'est de Moscou, où il ne peut être joint. M. Sakharov est à Gorki depuis 1980 et il n'a subi aucun



Yelena Bonner

procès.

Par ailleurs, hier, une dissidente soviétique déçue de sa nationalité, Mme Irina Grivnova, a déclaré lors d'une escale à Vienne, entre Moscou et les Pays-Bas que M. Sakharov était à l'article de la mort.

Quant au journaliste, il a déclaré de son côté qu'il soupçonnait que Mme Bonner entrerait en contact avec sa famille pour décider des modalités de son départ à l'étranger. « Il lui appartient de décider quand et où elle veut aller, a-t-il affirmé. Son visa, a-t-il expliqué, l'autorise à partir pour n'importe quel pays occidental ».

À Londres, l'ANC justifie la lutte armée

LONDRES (AFP) — Le président du Congrès national africain (ANC) M. Oliver Tambo, a justifié hier le recours à la lutte armée pour répondre à « la violence massive du système d'apartheid », et a plaidé en faveur de sanctions contre Pretoria, devant la commission des affaires étrangères de la Chambre des Communes.

En réponse aux questions de onze membres du groupe parlementaire qui l'avaient invité à témoigner dans une salle lambrissée de la maison du Parlement, le dirigeant noir a expliqué pendant plus d'une heure la structure et les objectifs de son mouvement, rappelant qu'il a lutté de manière non-violente pendant près d'un demi-siècle, pour ne changer de tactique qu'en 1960, une fois interdit.

Non loin de là, le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, qui refuse tout contact avec M. Tambo, a répété peu avant devant les députés que « la violence n'est jamais acceptable comme instrument de changement politique ».

M. Tambo a déclaré que la branche armée de l'ANC, Umkhonto We Siswe, a longtemps exercé « une grande retenue », en limitant ses actions à l'attaque d'objets économiques et de pylônes électriques, alors que la population noire enregistrerait, dans la même période, de « nombreuses pertes ».

À ce propos, il a mentionné « les massacres de Soweto », les ghettos aux portes de Johannesburg, où 575 Noirs ont trouvé la mort lors d'émeutes, en 1976. Il a aussi mis l'accent sur les raids armés sud-africains en Angola, au Mozambique, au Lesotho

et au Botswana, contre des centres de l'ANC.

« Nous n'attaquerons pas délibérément des cinémas, ou des enfants », a-t-il répondu en réponse à une question sur le recours au « terrorisme aveugle » telle que l'explosion d'une voiture piégée, revendiquée par son mouvement, qui avait fait 19 morts et près de 200 blessés à Pretoria, en mai 1983. Mais, a ajouté M. Tambo, « on ne peut exclure que des innocents meurent dans tout conflit ».

« La communauté internationale devrait rendre inutile l'escalade de notre combat, en imposant des sanctions contre l'Afrique du Sud », a déclaré encore M. Tambo. Par ailleurs, M. Francis Dlamini, l'un des membres influents du mouvement Inkatha dirigé par le chef zoulou Gatsha Buthelezi, a été tué hier à l'aube par un groupe armé près de Durban, a annoncé la police sud-africaine.

M. Dlamini, également membre de l'assemblée législative du homeland du Kwazulu, a été tué et son fils blessé dans la cité noire de Kwa-mashu, proche de Durban, aux bords de l'océan Indien, alors qu'ils tentaient de s'échapper de leur demeure attaquée à coups de fusils, a ajouté la police qui n'a pas pu identifier les assaillants.

Bien que fermement opposé à l'indépendance conçue par Pretoria pour le homeland du Kwazulu, le chef Buthelezi a critiqué à plusieurs reprises le Congrès national africain (ANC) pour sa lutte armée contre le gouvernement sud-africain.

Weinberger accuse l'URSS de violer une foule de traités

BRUXELLES (AFP) — Le secrétaire américain à la Défense, M. Caspar Weinberger, a ouvert hier à Bruxelles les travaux des ministres de la Défense de l'OTAN par un rapport accusant l'URSS de violations des traités limitant les armements stratégiques offensifs et défensifs.

Il y a des violations claires, prouvées, photos à l'appui, et d'autres qui sont moins claires et sur lesquels il faut être plus prudent, a commenté un diplomate européen qui a requis l'anonymat.

M. Weinberger a accusé l'URSS d'avoir déployé une nouvelle fusée intercontinentale, baptisée « l'Ouest SS-25, en violation du traité SALT ; Moscou affirme qu'il s'agit de la modernisation d'une fusée déjà existante.

La véritable question n'est pas tant celle des violations en elles-mêmes que les conséquences politiques qui en découlent, a estimé par sa part un diplomate européen. Pour le moment, a-t-il ajouté, les États-Unis ont choisi de s'imposer une réserve plutôt que de déclarer que les traités sont rompus.

La RFA quant à elle reste favorable à la méthode des accords de maîtrise des armements mais estime que les violations constatées

rendent nécessaires des contrôles fiables, indique-t-on de source allemande.

Les ministres alliés de la défense ont également examiné le sujet des radars de détection dont l'installation est réglementée. Les États-Unis accusent l'URSS de violer le traité ABM sur la défense stratégique en construisant une puissante installation à Krasnoyarsk, en Sibirie centrale, au cœur de son territoire, alors que seuls les radars périphériques sont autorisés.

Il n'a pas été question, indiquent-on de sources diplomatiques, d'une proposition soviétique consistant à tenter de trouver une forme de troc entre le radar de Krasnoyarsk, dont la construction n'est pas achevée, et les installations que les Alliés modernisent à Fylingdale, en Angleterre, et au Groenland.

Il reste que le problème du respect des traités est un des éléments clés de la future rencontre au sommet Reagan-Gorbatchev. M. Weinberger, qui souhaite un soutien des alliés sur ce point, doit présenter au président américain un rapport sur ce sujet le 15 novembre, quatre jours avant la rencontre avec le numéro un soviétique à Genève.

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU DEVOIR 844-3361

AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Montréal/Kirkland, COUR PROVINCIALE, PETITES CREANCES, No. 520-02-00054-844, JACQUES BELLEFLEUR, demandeur. — VS — LUC LAHAYE, défendeur. Le 9 novembre 1985 à 11 heures au domicile du défendeur, au no. 3075, rue Carroll, en la cité de St-Laurent, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en : 1 poêle Moffat, 1 frigidaire Général électrique, 1 laveuse Blower Supers, 1 buffet 4 portes 3 tiroirs, 1 radio + 2 boîtes de son, set de salle à dîner blanc + 4 chaises, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. SERGE O. KNOUÏ, huissier, 871-1586, Montréal, le 25 octobre 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 760-02-00028-850, INC. GARAGE, J. TRIMBLAY INC., demanderesse. — VS — SYLVAIN ROCHÉFORT, défendeur. Le 4 novembre 1985, à 13.00 heures au domicile du défendeur au no. 1079 rue Notre-Dame en la cité de St-Rémi, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en : 1 vidéo cassette RCA VHS sélection, 1 mobilier de salon 2 mex et autres biens saisis. Conditions: ARGENT COMPTANT. NORMAND POISSANT, huissier, 288-8298, Montréal, le 24 octobre 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01578-853, CJAD INC., demandeur. — VS — 120494 CANADA INC., défendeur. Le 8 novembre 1985 à 10 heures à la place d'affaires du défendeur, au No. 2285, rue Lambert Clouzeau, bureau A, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en : 1 système de lavage Hot Point, un système de son comprenant un système stéréo intégré de marque Olympia, un camion Chevrolet Custom. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN PERRON, huissier, 489-9711, Montréal, le 28 octobre 1985.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR PROVINCIALE, No. 505-27-00394-841, PERCEPTEUR DES AMENDES EN SA QUALITE DE SAISSANT, demanderesse. — VS — GAETAN MARTEL, défendeur. Le 13 novembre 1985 à 10 heures, au 177 Boulevard, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: GAETAN MARTEL, saisis en cette cause, consistant en: Vehicule Jeep model Cherokee. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. DENIS TRÉSAUDE, huissier, 877-3734, Longueuil, le 29 octobre 1985.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR SUPÉRIEURE, No. 700-94-00043-811, LE PERCEPTEUR DES PENSIONS ALIMENTAIRES pour Dame CORNELIA VAN HEERIK, demandeur. — VS — M. MICZYLAW CYGAN, défendeur. Le 12 novembre 1985 à 10 heures à la place d'affaires du défendeur, au No. 60 Milton Avenue, en la ville de Ville St-Pierre, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 four, 1 malaxeur, 1 automobile Dodge Aries 1981 (K191), licence Q86-ATC 443, série 1B3BK46-BR1F15281, Conditions: ARGENT COMPTANT. MAURICE SIMARD, huissier, 983-3377 ou (819) 326-7707, Montréal, le 29 octobre 1985.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-04-00381-850, ROLAND GARNEAU, Demandeur. — VS — SUZANNE LEMAY, Défendresse. PAR ORDRE DE LA COUR La défendresse, SUZANNE LEMAY, est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la publication. Une copie de la déclaration a été laissée à sa intention au Greffe de cette Cour. Montréal, le 15 octobre 1985

Province de Québec, District de Longueuil, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-04-00258-852, JOANE ALARY, ménagère, domiciliée et résidant au 11010 rue Audoin, App. 6, Montréal-Nord, district de Montréal, requérante, — VS — ROBERTO CANTI, inconnu, domicile inconnu, intimé. PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé, ROBERTO CANTI, est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de quarante (40) jours de la publication du présent avis. Une copie de la requête pour garde d'enfant a été laissée au greffe de la Cour supérieure du district de Montréal, à sa intention. P. RENÉ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut. Montréal, le 22 octobre 1985

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-02-03213-856, HABITABEC INC., Demanderesse. — VS — LES PISCINES SUPÉRIEURES S.T. INC. et SERGE THIBAUT, Défendeurs. PAR ORDRE DE LA COUR, les défendeurs sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de la première publication. P. RENÉ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut. Montréal, le 22 octobre 1985

Travaux publics Canada / Public Works Canada

DEMANDE D'INTÉRÊT RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉDIFICE DE L'ANCIENNE BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE

125 RUE SPARKS, OTTAWA, ONTARIO

Travaux publics Canada est à la recherche de propositions pour la réutilisation de l'édifice de l'Ancienne Banque de Nouvelle-Écosse à des fins commerciales de détail. Le promoteur sera responsable de la rénovation, de l'entretien du bâtiment et de mettre en marché les espaces.

Les promoteurs ont jusqu'au 05 novembre 1985 pour exprimer leur intérêt.

Pour plus de détails s'adresser à Allan Temple, service de l'immobilier, Travaux publics Canada, région de la Capitale nationale, Place du Portage, Phase IV, 140, promenade du Portage, Hull, Québec, (ADRESSE POSTALE) Ottawa, Ontario, K1A 0M3, numéro de téléphone 997-3270.

Canada Montréal

Travaux publics Canada / Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées, au Chef, politique et administration des marchés, Travaux publics Canada, Région de la Capitale nationale, Place du Portage, Phase IV, 140, promenade du Portage, Hull, Québec, (Adresse Postale) OTTAWA (Ontario) K1A 0M3 seront reçues jusqu'à 15:00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans à L'Espianade Laurier, tour de l'est, 16ième étage, 140, rue O'Connor, Ottawa (Ontario), K1A 0M3 (téléphone 992-6433) jusqu'au 31 octobre 1985 et à partir du 05 novembre à 140, promenade du Portage, comme ci-dessus (téléphone 997-5667) sur versement du dépôt exigible.

SERVICE

No.: 032102-520379-511 — Exploitation d'installation de stationnement, garages Laurier-Taché et Notre-Dame, Hull, Québec.

Date limite: 26 novembre 1985

Dépôt: 50,00\$

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour de l'ouverture des soumissions.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Canada Québec

la fierté à une ville

SECRETARIAT MUNICIPAL

AVIS PUBLIC

AVIS en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal.

À sa séance du 2 octobre 1985, le Comité exécutif a approuvé la description des ruelles ci-dessus mentionnées, composées des lots suivants, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa charte:

«lots 13-22 (ruelle) et 13-23 (ruelle) du cadastre du Village de Hochelaga, situés au nord-ouest de l'autoroute Ville-Marie et au nord-est du boulevard Pie IX.»

Le droit à une indemnité en égard à ces acquisitions doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

Cet avis est le troisième que la Ville est tenue de publier.

Règlement 6783
AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil municipal, à son assemblée du 18 septembre 1985, séance du 19 septembre 1985, a adopté le règlement suivant:

Règlement 6783 autorisant un emprunt de 19 745 076,93 \$ pour dépenses capitales.

Ce règlement a reçu l'avis de la Communauté urbaine de Montréal, le 10 octobre 1985 et a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, le 10 octobre 1985.

Ordonnance

AVIS est par les présentes donné que le Comité exécutif, à sa séance tenue le 31 juillet 1985, a édicté l'ordonnance suivante:

Ordonnance no 17-1 du règlement 1319 modifiant l'article 2, paragraphe c) de l'ordonnance no 17, par le remplacement de l'expression «Notre-Dame» par l'expression «Sherbrooke».

Cette ordonnance a été approuvée par le Ministre des transports, le 17 septembre 1985.

Copie de cette ordonnance peut être obtenue au bureau du greffier, bureau 120, Hôtel de Ville.

Hôtel de Ville Le 30 octobre 1985 Le greffier de la Ville Maurice Brunet

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-04-00381-850, ROLAND GARNEAU, Demandeur. — VS — SUZANNE LEMAY, Défendresse. PAR ORDRE DE LA COUR La défendresse, SUZANNE LEMAY, est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la publication. Une copie de la déclaration a été laissée à sa intention au Greffe de cette Cour. Montréal, le 15 octobre 1985

LEDCU, ST-PIERRE & THERRIEN 4227 ouest, St-Jacques

Manfred A. Tikal, Secrétaire

Vancouver Port Corporation / Société du Port de Vancouver

APPEL D'OFFRES

POUR L'EXPLOITATION DE TERMINAUX DE MARCHANDISES GÉNÉRALES

La Société du Port de Vancouver possède et exploite trois terminaux de marchandises générales dans le Burrard Inlet. Les services particuliers se rapportant à ces terminaux sont confiés par contrat à trois entrepreneurs de services. Ces contrats viendront à échéance avant le 30 juin 1986 ou le 30 juin 1986 même.

La Société du Port de Vancouver invite les compagnies intéressées à offrir leurs services relativement aux terminaux Vanterm, Centerm (à l'exception du quai Ballantyne) et Lynnterm à lui présenter des soumissions.

Les compagnies intéressées pourront se procurer la documentation nécessaire au siège social de la Société du Port de Vancouver, 1900 Granville Square, 200 Granville Street, Vancouver (C.-B.) V6C 2P9, moyennant le versement d'une somme de cinq cents dollars (500\$) qui leur sera remboursée contre présentation d'une soumission.

Les soumissions seront acceptées jusqu'à 16 heures (heure normale du Pacifique) le vendredi 6 décembre 1985.

La Société du Port de Vancouver ne s'engage aucunement à accepter l'une de ces soumissions.

Les personnes qui désirent obtenir de plus amples renseignements sont priées de téléphoner au (604) 666-8978.

Canada appel d'offres

Société d'habitation du Québec

RECTIFICATIF

INFORMATION: Les entrepreneurs généraux et leurs sous-traitants obtiendront tous renseignements, ainsi que le dossier de soumission complet au bureau de: Nantel et Meloche, architectes, 950 Jolicoeur, LAVAL (Québec) H7E 4S3, tél.: 661-7169, contre un dépôt non remboursable de 20\$, sous forme de chèque visé émis à l'ordre de la Société d'habitation du Québec. Toute autre forme de dépôt sera refusée. Le bureau est ouvert de 9:00 à 16:00 heures (fermé de 12:00 à 13:00 heures).

Québec

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-04-00258-852, JOANE ALARY, ménagère, domiciliée et résidant au 11010 rue Audoin, App. 6, Montréal-Nord, district de Montréal, requérante, — VS — ROBERTO CANTI, inconnu, domicile inconnu, intimé. PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé, ROBERTO CANTI, est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de quarante (40) jours de la publication du présent avis. Une copie de la requête pour garde d'enfant a été laissée au greffe de la Cour supérieure du district de Montréal, à sa intention. P. RENÉ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut. Montréal, le 22 octobre 1985

Province de Québec, District de Longueuil, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-02-03213-856, HABITABEC INC., Demanderesse. — VS — LES PISCINES SUPÉRIEURES S.T. INC. et SERGE THIBAUT, Défendeurs. PAR ORDRE DE LA COUR, les défendeurs sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de la première publication. P. RENÉ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut. Montréal, le 22 octobre 1985

Province de Québec, District de Longueuil, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-02-03213-856, HABITABEC INC., Demanderesse. — VS — LES PISCINES SUPÉRIEURES S.T. INC. et SERGE THIBAUT, Défendeurs. PAR ORDRE DE LA COUR, les défendeurs sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de la première publication. P. RENÉ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut. Montréal, le 22 octobre 1985

Province de Québec, District de Longueuil, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-02-03213-856, HABITABEC INC., Demanderesse. — VS — LES PISCINES SUPÉRIEURES S.T. INC. et SERGE THIBAUT, Défendeurs. PAR ORDRE DE LA COUR, les défendeurs sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de la première publication. P. RENÉ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut. Montréal, le 22 octobre 1985

Province de Québec, District de Longueuil, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-02-03213-856, HABITABEC INC., Demanderesse. — VS — LES PISCINES SUPÉRIEURES S.T. INC. et SERGE THIBAUT, Défendeurs. PAR ORDRE DE LA COUR, les défendeurs sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de la première publication. P. RENÉ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut. Montréal, le 22 octobre 1985

Province de Québec, District de Longueuil, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-02-03213-856, HABITABEC INC., Demanderesse. — VS — LES PISCINES SUPÉRIEURES S.T. INC. et SERGE THIBAUT, Défendeurs. PAR ORDRE DE LA COUR, les défendeurs sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de la première publication. P. RENÉ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut. Montréal, le 22 octobre 1985

Province de Québec, District de Longueuil, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-02-03213-856, HABITABEC INC., Demanderesse. — VS — LES PISCINES SUPÉRIEURES S.T. INC. et SERGE THIBAUT, Défendeurs. PAR ORDRE DE LA COUR, les défendeurs sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de la première publication. P. RENÉ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut. Montréal, le 22 octobre 1985

Province de Québec, District de Longueuil, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-02-03213-856, HABITABEC INC., Demanderesse. — VS — LES PISCINES SUPÉRIEURES S.T. INC. et SERGE THIBAUT, Défendeurs. PAR ORDRE DE LA COUR, les défendeurs sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de la première publication. P. RENÉ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut. Montréal, le 22 octobre 1985

Province de Québec, District de Longueuil, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-02-03213-856, HABITABEC INC., Demanderesse. — VS — LES PISCINES SUPÉRIEURES S.T. INC. et SERGE THIBAUT, Défendeurs. PAR ORDRE DE LA COUR, les défendeurs sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de la première publication. P. RENÉ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut. Montréal, le 22 octobre 1985

Province de Québec, District de Longueuil, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-02-03213-856, HABITABEC INC., Demanderesse. — VS — LES PISCINES SUPÉRIEURES S.T. INC. et SERGE THIBAUT, Défendeurs. PAR ORDRE DE LA COUR, les défendeurs sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de la première publication. P. RENÉ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut. Montréal, le 22 octobre 1985

Province de Québec, District de Longueuil, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-02-03213-856, HABITABEC INC., Demanderesse. — VS — LES PISCINES SUPÉRIEURES S.T. INC. et SERGE THIBAUT, Défendeurs. PAR ORDRE DE LA COUR, les défendeurs sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de la première publication. P. RENÉ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut. Montréal, le 22 octobre 1985

Province de Québec, District de Longueuil, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-02-03213-856, HABITABEC INC., Demanderesse. — VS — LES PISCINES SUPÉRIEURES S.T. INC. et SERGE THIBAUT, Défendeurs. PAR ORDRE DE LA COUR, les défendeurs sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de la première publication. P. RENÉ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut. Montréal, le 22 octobre 1985

Province de Québec, District de Longueuil, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-02-03213-856, HABITABEC INC., Demanderesse. — VS — LES PISCINES SUPÉRIEURES S.T. INC. et SERGE THIBAUT, Défendeurs. PAR ORDRE DE LA COUR, les défendeurs sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de la première publication. P. RENÉ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut. Montréal, le 22 octobre 1985

Province de Québec, District de Longueuil, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-02-03213-856, HABITABEC INC., Demanderesse. — VS — LES PISCINES SUPÉRIEURES S.T. INC. et SERGE THIBAUT, Défendeurs. PAR ORDRE DE LA COUR, les défendeurs sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de la première publication. P. RENÉ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut. Montréal, le 22 octobre 1985

Province de Québec, District de Longueuil, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-02-03213-856, HABITABEC INC., Demanderesse. — VS — LES PISCINES SUPÉRIEURES S.T. INC. et SERGE THIBAUT, Défendeurs. PAR ORDRE DE LA COUR, les défendeurs sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de la première publication. P. RENÉ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut. Montréal, le 22 octobre 1985

Province de Québec, District de Longueuil, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-02-03213-856, HABITABEC INC., Demanderesse. — VS — LES PISCINES SUPÉRIEURES S.T. INC. et SERGE THIBAUT, Défendeurs. PAR ORDRE DE LA COUR, les défendeurs sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de la première publication. P. RENÉ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut. Montréal, le 22 octobre 1985

Province de Québec, District de Longueuil, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-02-03213-856, HABITABEC INC., Demanderesse. — VS — LES PISCINES SUPÉRIEURES S.T. INC. et SERGE THIBAUT, Défendeurs. PAR ORDRE DE LA COUR, les défendeurs sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de la première publication. P. RENÉ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut. Montréal, le 22 octobre 1985

Province de Québec, District de Longueuil, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-02-03213-856, HABITABEC INC., Demanderesse. — VS — LES PISCINES SUPÉRIEURES S.T. INC. et SERGE THIBAUT, Défendeurs. PAR ORDRE DE LA COUR, les défendeurs sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de la première publication. P. RENÉ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut. Montréal, le 22 octobre 1985

Province de Québec, District de Longueuil, COUR SUPÉRI

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30
Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes, MtL, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS
VISA
MASTERCARD
PAR TELEPHONE
286-1200

Ameublement

LIQUIDATION DE SUCCESSION. Salle à manger chêne foncé 9 morceaux, cabinet chinois sculpté avec verre, chaise longue style Louis XV, chaises, table à manger, table à café, chaises, tables de bout, lampes, chaises d'occasion sofa bleu velours coucous. Plusieurs autres petits articles — 342-3553 01-11-85

Animaux

BULL TERRIER 16 semaines, brique, vaccinée, enregistrée, 450\$. Lignée de champions 695-4940 31-10-85

BEAUX BERGERS Allemands, enregistrés — lignée champions. Prix spécial 438-6201 02-11-85

BOUVIER des Flandres, chiots, 1 mâle, 1 femelle, enregistrés, bon prix, 1-835-2412 02-11-85

ABYSSIN chaton mâle, vacciné, enregistré, 4 mois, 175\$, 488-5403, 31-10-85

BASSET-HOUND, Boxer, Samoyède, Chow-chow, Colley miniature, Épagneul, Cocher, Caniche rouge, Poméranien, Yorkshire, Terrier, Shih-Tzu — Mon Am Line — 1-775-9000, 1-799-5454 31-10-85

BOXER, chiots, couleur fauve, mâles et femelles, enregistrés, tatoués, vaccinés, 300\$. Jour 432-7016, soir 431-4809 04-11-85

Antiquités

PLUSIEURS meubles anciens tous en bon état. Acheur sérieux seulement. 482-6308 07-11-85

LA MAISON DE LA SALLE A MANGER et du luminaire, "La Maison Berni" Antiquités, 1029 Berni, 842-6450. Ouvr. du mardi au dimanche inclus, 21-11-85

HARMONIUM style victorien. Prix suggéré 800\$. 671-9025 02-11-85

ABSOLUMENT BESOIN, horloges antiques, montres de poche, et montres-bracelet. 488-3017, 15-11-85

App./Logements

PLATEAU MONT-ROYAL, 4442 Berni, 2 pas métré Mont-Royal, haut duplex, 2 grandes chambres, bureau, s.b., spa, cuisine, sortie lavasse, sècheuse, cuisine moderne séjour avec puits-lumière, décor moderne, éléments anciens conservés. Terrasse 100 p.c. printemps, chauffage électrique. Libre 1er novembre. 550\$ non-chauffé. Soir: 844-0667 Jour: 842-0775 04-11-85

N.D.G. Bas duplex, 5/1, jardin, rue tranquille 475\$. Possibilité d'achat. 321-0808, 321-8213 31-10-85

OUTREMONT, rue Laurier, grands logements 675-775, 1 000\$ à 1 200\$. Possibilité d'être occupé à 25% en bureaux de professionnelle. Entre 9h-5h: 273-8683 11-11-85

1% à 10% MEUBLES OU NON, 7210 St-Denis LOGE INFO 495-2458, (trav) 22-11-85

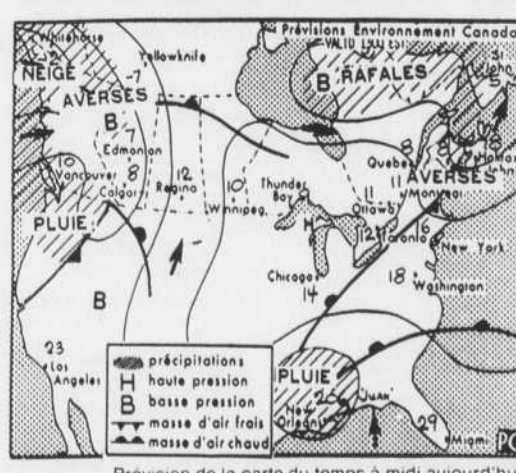
COURT TERME, meubles, tapis, appas et maisons, tout inclus, 3 à 12 mois. Troc-Vacances — 298-4194, J.N.O.

Astrologie

Centre International de Tarot. Cours et consultations. 328-9464 31-11-85

TAROTS, ligne de la main, clairvoyance, vie antérieure, carte du ciel. Monique 325-5621 02-11-85

LA METEO



Situation générale: une anticyclone donnant du soleil couvrira la province. Par contre, une faible perturbation sur la baie de James traversera rapidement le nord québécois dans la journée en donnant des averses sur son passage. Jeudi, un système de haute pression se rétablira de nouveau sur nos régions apportant du soleil sur presque toute la province.

MONTREAL

Naueux avec de belles éclaircies et possibilité d'une averse. Dégagement en fin de journée. Vents modérés par moments. Max.: 11. Risque de précipitations: 30%. Jeudi: généralement ensoleillé.

QUEBEC

Abitibi-Témiscamingue, Réservoirs Cabana et Gouin: dégagement graduel en matinée. Ensoleillé avec passages nuageux par la suite. Max.: 6. Risque de précipitations: 20%. Jeudi: généralement ensoleillé. Pontiac-Gatineau et Lièvre, Laurentides: plutôt nuageux avec possibilité d'une averse en matinée. Dégagement graduel par la suite. Max.: 8. Risque de précipitations: 30%. Jeudi: généralement ensoleillé. Ottawa-Hull-Cornwall, Trois-Rivières et Drummondville, Estrie: nuageux avec de belles éclaircies et possibilité d'une averse. Dégagement en fin de journée. Vents modérés par moments. Max.: 9. Risque de précipitations: 30%. Jeudi: généralement ensoleillé.

Automobiles

PIÈCES D'AUTOS KENNY
VENDONS & INSTALLONS
PIÈCES D'AUTOS USAGÉES
GARANTIES, ACHETONS
AUTOS POUR PIÈCES,
MEILLEUR PRIX.
661-4426
31-10-85

Automobiles

FORD MUSTANG, 1979, 6 cylindres, automatique, AM/FM cassette, 68 000 km, très propre, 3 000\$. 679-7986 31-10-85

FORD GRANADA, automatique, 6 cylindres, 354-7994, 31-10-85

PLYMOUTH Arrow 76, 4 cylindres, 5 vitesses, mécanique A-1, 468-4456 31-10-85

RENAULT ALLIANCE DL 1983, 45 000 km, 4 portes, AM-FM cassette, très propre, options 4 350\$. — 1-453-7872, 483-6100 01-11-85

PONY 85 GLS, 13 000 km, 5 vitesses, équipée, prix à discuter. — 669-7488 02-11-85

AUDI 4000S 1982, automatique, air, tout ouvrant, excellent état, 7 000\$. — 465-3377 01-11-85

AUDI 5000 81, noire, automatique, 5 vitesses, mécanique A-1, 308-4144, soir: 687-7053 Jean-Guy 31-10-85

CAVALIER 85, 23 000 km, 5 vitesses, servo-freins direction, 3 portes, garantie 8 200\$. Jour: 628-2740, 31-10-85

FIREBIRD 1984, 6 cyl., 5 vit., de luxe, AM-FM stéréo, 35 000 km, 9 800\$. 321-5494, 688-8413 31-10-85

DATSUN Stanza 82, manuelle, 5 vitesses, tout ouvrant électrique, très propre, 4 000\$. 585-8132 02-11-85

CITATION 1981 4 cyl., 3000 km, mileage 30 000 km, peinture reluisante à neuf, très bonne condition. 524-3209 31-10-85

TRIUMPH TR7, 79-80, tout ouvrant, impeccable. Soir: 769-6674, 31-10-85

MAZDA RX7 SE 84, 5 vitesses, automatique, très propre, excellent blanc, intérieur bourgeois. 13 500\$. 585-6871 02-11-85

OLDS CUTLASS Calais 83, air cond., console, tout landau, V-6, cruse, 31 500 km, V8, 9 900\$. 435-1731, 04-11-85

RABBIT diesel 84, 4 portes, tout ouvrant, entièrement équipée, 7 100\$. 581-5009 31-10-85

CAMION 76, bonne condition, 1 000\$. 767-9894, 04-11-85

CAMION, modèle 4070 inter. Can. Haver 1973, 10 roues, équipé pour la neige, one way Fran, saboteuse, aile de côté, moteur GM 318 diesel, transmission 9513 — 1-532-2703, 12-11-85

HONDA ACCORD 82, 5 vitesses, hatchback, freins neufs, silencieux neuf. Après 6h — 642-7900, 31-10-85

LYNX GL, 12 000 km, 1985, condition A-1. — 6305, 581-6216 01-11-85

MAZDA BERLINE DL85, 16 000 km, parfait ordre, très propre. Doit vendre 10 900\$. Garantie 4 ans ou 100 000 km. — 649-7716. Laissez message. 01-11-85

STELLAR SL 85, 7 000 km, 5 vitesses, extérieur rouge, garantie 4 ans, 9 900\$. — 486-8627, 02-11-85

MERCEDES BENZ 3000 1977, diesel, tout ouvrant, 102 000 km, extérieur rouge, intérieur crème, BIJUJ 12 900\$. — 658-4713, 02-11-85

LASER 1984, noire, intérieure rouge, automatique, 22 injection, AM-FM stéréo, couvre bagages, jalousie, 35 000 km, très propre, 9 800\$. à discuter. Jour: 1-248-3758, 31-10-85

DODGE VAN 77, 318, 1 600\$. Bonne mécanique. — 351-9461 01-11-85

TOYOTA TERCEL SR-5 edit. sport, 5 vitesses, gris, impeccable. Garanti 2 ans. Après 18h — 374-2773, 31-10-85

MUSTANG 79, 96 000 km, 6 cylindres, Prix discutable. Prié après 18h — 342-5341, 04-11-85

FORD ESCORT 1984, brune, 28 000 km, avant 15h: 625-0330, après 17h: 430-5650, 31-10-85

CAMARO 1981, 4.4 litres, très propre, 50 000 km, original 69, 697-6140, local 214, demandez Léo. 31-10-85

RELIANT 1983, moteur 2.2 litres, 4 portes, tout équipé, 697-6140 local 214, demandez Léo. 31-10-85

SKODA GLS 1985, 5 vitesses, 7 500 km, AM-FM Blaupunkt, 3 ans garantie. — 6 500\$. — 327-9318 31-10-85

AUDI 5000 S+ 1985, diesel, 36 000 km, tout équipé, automatique, gris, charbon, 19 500\$. 472-2831, J.P. Larose 02-11-85

SCIROCO 1985, automatique, 10 000 km, blanche, vitres électriques, tout ouvrant, radio AM/FM cassette, 472-2831, J.P. Larose 02-11-85

RENAULT STL 1983, 19 300 km, neuve, 342-3893, 2-11-85

CHERCHÉZ-VOUS une voiture ou un camion usagé? Nous pouvons vous aider à la trouver GRATUITEMENT 738-8547, 2-11-85

PEUGEOT 504, 78, automatique, tout ouvrant, pneus Pirelli, excellente mécanique. 525-7740, 276-3024, 31-10-85

FORD GRANADA 80, 6 cylindres, 40 000 km, impeccable. — 389-2125 01-11-85

CADILLAC SEVILLE 1980, original, Bas mileage CGB incorporé — 323-9898 31-10-85

MUSTANG LX 86, 2 portes, 4 cylindres, automatique, 2 000 km, prix à discuter. 1-826-3612 01-11-85

Bateaux

MÉRIDIEN 25, (Hollandais) fibre de verre, 4 voiles, VHF, sondeur, moteur 9.9 HP, pilote automatique, remorque, 15 000\$. 1-418-392-6201, 31-10-85

Bureaux à louer

ROSEMONT - 6e coin Bélair, local 32 à 16, bureau 8 x 8, sous-sol, stationnement, 350\$. — 376-9057, 722-8839 01-11-85

VEUX MONTREAL, rez-de-chaussée, 2 000 p.c., air climatisé, gicleurs — 849-8601, 07-11-85

7197 ST-DENIS, 800 p.c., A.C., 205 Mont-Royal O., 1 200 p.c., chauffé. Libre. 842-4540 - 735-5588 02-11-85

BEAUBIEN/LOUIS-HÉBERT, édifice commercial, bureaux de prestige, chefs en mains. Mlle St-Pierre: 729-5238, 04-11-85

1800 St-Joseph est, 31, possibilité occupation bureaux de professionnels ou en logement. 464-4843, 02-11-85

OUTREMONT, rue Laurier, espace à bureau luxueux de 300 à 1 000 p.c., tapis, chauffe, climatisé, clé en main, 9h-5h: 273-8683 01-11-85

Bureaux à louer

N.D.G. 465 p.c., car. près métro. 482-2371, 1-11-85

Voisins des Galeries d'Anjou. Espace à bureau de 1 533 p.c. à louer, s'adresser au 418-872-5320, 31-10-85

CARRÉ ST-LOUIS, motel Sherbrooke, disponibles 175 à 3 500 p.c., loyers raisonnables. 327-5600 11-11-85

Chalets à louer

LAC LABELLE, grand chalet, 4 chambres, saunoir, ski, 3 500\$. — 819-275-2423, 31-10-85

MONT STE-ANNE, condominium entièrement équipé, salle de séjour avec foyer, 2 chambres. Site exceptionnel. — 445-9333, après 6h. 06-11-85

ESTRIE, mi-chemin Orford et Owl's Head, Suisse, foyer, 1er décembre au 1er mai. 744-1252, 1-297-2348, 31-10-85

LAC ACHIGAN, 20 et 24, 430ème, ski, foyer, magnifique chalet et 4 studios. 3 500\$ et 1 500\$. 384-2811, 31-10-85

CONDO, saison de ski, Lac Memphrémagog, 10 minutes mot Orford, soir (819) 843-9894, 636-8116, 02-11-85

VAL MORIN, 1er novembre au 30 avril, tout équipé, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, TV couleur, 3 c.c., 1/2 s.b., foyer, très éclairé, près lac, idéal ski de fond. Jour: 279-5881, soir: 737-5158, 01-11-85

À STE-AGATHE, proximité Lac à la Truite et Lac des Sablons, luxueux cottages neufs, 2 chambres, tout équipé, foyer, bain tourbillon. Semaine/mois, saison. 819-326-5548, 31-10-85

SUTTON 316, meublé Saison ou année. Piscine 6x8, 2508/mois, après 18h — 514-538-3128, 02-11-85

Chalets à vendre

CHALET et maisons canadiennes neufs en bois ronds (logs) érigés sur votre terrain, intérieur non fini, bungalow 24' x 30', 10 500\$. 2 étages, chalets suisse ou québécois 24' x 26', 13 500\$. Terrains boisés 150' x 200', 12 500\$. Centre de Piano et Orgue de Montréal, 31-10-85

CHERTSEY maison 24 000\$ à vendre ou échangez par roulotte 32 pi. et plus. 1-882-4334, 31-10-85

Chambres et pension

RESIDENCE MARSEILLE, pour personnes âgées, 351-1483, 06-11-85

Chasse et pêche

AVIS AUX CHASSEURS, Eastman, pourvue, territoire, chalets et guide, (514) 297-3786, 2-11-85

Commerces à louer

BOUTIQUE à louer, 1 000 p.c., car, neuve, 936 de Massonneuve Est, M. Charies 268-6216, 488-2776, 01-11-85

Commerces à vendre

ARCADE très prospère à Montréal, à vendre ou à échanger. 270-4664, 31-10-85

STATION SERVICE 3 portes, mécanique générale, 60 milles de Montréal, bon potentiel. 1 (514) 783-6690, 21-11-85

AUBERGE — ÎLES DE LA MADELINE, à vendre, idéalisme situé et renommé. Opère à l'année. Bon potentiel. Pas d'échange. Ecrite à C.P. 144, Longueuil J4H 3W6, 31-10-85

Boutique bijoux-cadeaux clientèle. Du-luth, facile à opérer. 523-7867 J. Godet, TRUST GÉNÉRAL, courtier, 31-10-85

DÉPANNEUR à vendre au centre-ville. Bonne location. Gros potentiel. Doit vendre: 17 000\$ incluant inventaire. Comptant, 10 000\$. — 845-2332, 04-11-85

RESTAURANT, genre Fast Food, équipement et clientèle 160 000\$, loyer 1 500\$/mois, revenus 6 000\$ par semaine brut, 1-375-4641, Centre-ville de Québec, 31-10-85

FONDS de commerce Texaco, 2 portes station-service, Ville St-Laurent, capital requis: 332-6022, 31-10-85

BOUTIQUE DE VÊTEMENTS POUR DAME. Prêt-à-portés, dans un local 14 par 40 pi., avec sous-sol. A Anjou, dans un centre d'Achats extérieur, (12 magasins), clientèle établie, 29 000\$. — 353-7383, 354-8082, 04-11-85

DÉPANNEUR, près stade Olympique, bon chiffre d'affaires — 256-4040 18-11-85

ROUTE DE LIQUEUR LUCKY-ONE, 5 000\$, territoire Ste-Julienne et Rawdon, très bon chiffre d'affaires. — 649-7981 31-10-85

"HOTEL à vendre, considérer échange. — 1-836-3818 31-10-85

AUBERGE, centre-ville de Ste-Agathe, proximité Lac des Sablons et centres de ski, 28 pièces, piscine, possibilité d'aménagement de bureaux pour professionnels (819) 326-0735, 31-10-85

Condominiums à louer

VIEUX-LONGUEUIL, app. 4/5, neuf, à louer dans condo. 677-7161, 8-11-85

Condominiums à vendre

CONDOMINIUMS à vendre, immeuble de prestige, 2 chambres à coucher avec vue sur le fleuve, situé à l'île des Soeurs — 761-4711, 31-10-85

Copropriétés à vendre

CÔTE DES NEIGES, nouveau projet, près Hôpital Ste-Justine et U de M, secteur résidentiel, rue paisible. Grand 4 1/2, cuisine et salle de bain rénovées, très ensoleillée, 55 000\$ à 62 000\$. Carole Besner, Transaction Village Suisse, courtier 277-9789, 31-10-85

OUTREMONT, Davaar, 51/2, dans bel immeuble, 2 c.c., fermées, 57 000\$. Trans-Action Village Suisse Cr. 277-9789, 31-10-85

BOUCHERVILLE, luxueux condo, (townhouse), bien situé, terrain paysagé — 855-8635, 31-10-85

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

286-1200

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

286-1200

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

286-1200

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

286-1200

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

286-1200

AVIS

Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.

Notre journal se rend responsable d'une seule insertion erronée.

Toutes erreurs, annulations, plaintes doivent être souignées avant 13h pour être corrigées ou annulées le lendemain.

(Lundi au vendredi)
286-1200

Copropriétés à vendre

CÔTE-DES-NEIGES, 5850 Place De-celles, rue paisible et paysager, près U de M, transports en commun. Centre d'Achats, 3 1/2, 44 500\$ à 46 500\$. Visite libre 4h à 7h tous les jours, samedi, dimanche, 1h à 4h. Maurice Langlais 725-2700, 737-2388, 31-10-85

Cours

Conditionnement physique, méthode Thérèse Berthier, individuel ou groupe. Assurance acceptée. Thérapeute expérimentée. — 935-9365, 31-10-85

Déménagements

A A A, A BAS PRIX, gros et petits déménagements. Local, longue distance. Assurance — 524-1446, 02-11-85

CONSEILLER, petit, gros déménagements. Courtisier, bons prix, emballage et entreposage Jean-Paul 725-4285, 121948 Canada Inc. 31-10-85

Garages à louer

RIVE-SUD, entreposage seulement, autos, bateaux, motocycles, 678-6788, après 18h 487-7416 09-11-85

Instrument de musique

ORGUE CULBRANSEN, 25 pédales AMPLIFICATEUR LESLIE — 2 000\$ — 334-4224, 01-11-85

PIANO à QUELQUE 5 p. 1 p., sculpture dorée, 3 900\$. 2 défenses d'éléphant, ivoire brute, 60 lbs. Valeur 9 000\$, prix demandé, 6 600\$. Après 16h30 — 487-1961, 31-10-85

PIANO MASSON & RIDGE, STYLE CONTEMPORAIN, excellente condition — 585-5644, 31-10-85

PIANOS KAWAI grand vente, 20% d'escompte et plus sur tous nos modèles du Montréal. Pianos dorés et pianos à queue. Centre de Piano et Orgue de Montréal — 527-3629, 04-11-85

PIANOS neufs et usagés 692-0930, 1-253-7339. Conservatoire de Musique Régional Châteauguay, 02-11-85

SPORTS

Michel Goulet, avec deux buts, brille dans la victoire des Nordiques
Le Canadien effectue un beau retour mais... un peu tard

ANDRÉ BELLEMARE

QUÉBEC (PC) — Les joueurs des Nordiques ne pouvaient apporter, hier, meilleur réconfort à leur entraîneur Michel Bergeron, retenu à la maison par la maladie: une victoire retentissante sur les grands rivaux de Montréal.

Une salle comble de 15,370 personnes au Colisée a été témoin du match.

Un gain de 6-4 grâce surtout à une performance solide de Michel Goulet.

Une première victoire du duo Nolet-Harris derrière le banc des Nordiques.

L'ailier gauche a étourdi ses adversaires par sa vitesse, la précision de ses tirs. Il a marqué ses 5e et

6e buts en cinq rencontres en plus d'amasser une mention d'assistance. Son meilleur match depuis son retour au travail. Goulet n'a pas mis de temps à retrouver ses réflexes, et le fond du filet.

« Les gars ont joué un gros match. J'ai suivi les directives du boss (Bergeron). Nous avons communiqué ensemble à l'occasion entre les périodes. Ils l'ont gagné pour le boss », a dit un Simon Nolet ravi de cette première victoire comme entraîneur dans la LNH.

Dale Hunter (il a disputé aussi un match superbe), Mike Eagles, Paul Gillis et Mario Marois ont également eu raison de Steve Penney, bien ordinaire devant son filet.

Steve Rooney, Serge Boisvert, Tom Kurvers et Guy Carbonneau ont répliqué pour le Canadien.

Ces derniers ont tenu tête aux Québécois au premier vingt, n'allouant qu'un but (celui de Hunter).

Ils ont toutefois manqué de ressources en deuxième devant une machine impeccable.

Désarticulé, débordé, le Canadien a été envoyé au tapis au second tiers.

Les Québécois ont été sans pitié. Il a fait mouche trois fois en un peu plus de quatre minutes.



Paul Gillis (23), des Nordiques, frappe la clôture et tombe lourdement sur la glace après être venu en collision avec Mats Naslund (26), du Canadien, au cours de la première période.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE Division Prince-de-Galles

Table with columns: Section Charles Adams, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows for QUÉBEC, BOSTON, BUFFALO, HARTFORD, MONTREAL.

Table with columns: Section Lester Patrick, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows for PHILADELPHIE, RANGERS NY, WASHINGTON, ISLANDERS NY, NEW JERSEY, PITTSBURGH.

Table with columns: Section Clarence Campbell, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows for MINNESOTA, ST-LOUIS, CHICAGO, TORONTO, DETROIT.

Table with columns: Section James Norris, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows for MINNESOTA, ST-LOUIS, CHICAGO, TORONTO, DETROIT.

Table with columns: Section Connie Smythe, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows for EDMONTON, WINNIPEG, VANCOUVER, CALGARY, LOS ANGELES.

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Table with columns: CLASSEMENT, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows for HULL, VERDUN, DRUMMONDVILLE, T-RIVIÈRES, CHICOUTIMI, LAVAL, ST-JEAN, SHAWINIGAN, LONGUEUIL, GRANBY.

FOOTBALL

Table with columns: Ligue Canadienne, Dimanche, Samedi. Rows for Montréal 17, Toronto 3, C-B, 42, Edmonton 29.

Table with columns: Ligue Canadienne, Vendredi, Samedi. Rows for Ottawa à C-B, Edmonton à Montréal, Toronto à Saskatchewan.

Table with columns: Ligue Canadienne, (Fin du calendrier régulier), p, g, p, n, pp, pc, pts. Rows for HAMILTON, MONTREAL, OTTAWA, TORONTO.

Table with columns: Ligue Canadienne, Section Ouest, p, g, p, n, pp, pc, pts. Rows for C-BRITANNIQUE, WINNIPEG, EDMONTON, SASKATCHEWAN, CALGARY.

Ligue nationale

Table with columns: Lundi, Edmonton 6, Calgary 4, Hier. Rows for Boston 6, New Jersey 4, Hartford 4, Pittsburgh 3.

Table with columns: Ce soir, Québec à Hartford, Philadelphia à Montréal, Pittsburgh à Detroit, Chicago à Minnesota, Buffalo à Calgary.

Table with columns: Jeudi, Los Angeles à Boston, Detroit à New Jersey, Vendredi, Islanders à Washington, Buffalo à Edmonton.

Table with columns: Les meneurs (Parties d'hier non comprises), b, a, pts. Rows for Gretzky, Edm., Howchuck, Wg, Propp, Phi, Simmer, Bos, Anderson, Edm., Lemieux, Pit, Boschman, Win, Murray, Chi, Fraser, Chi, Naslund, Can, MacClean, Wpg, Turnbull, Win, Tanti, Vcr, Foligno, Buf, Perreault, Buf, Dahlin, Can, Nilsson, Min, Nicholls, LA, Linsman, Bos, Gartner, Was, Broten, Min, Stastny, P, Qué, Coffey, Edm, Crowder, Bos, Graham, Min, And'chuck, Buf, Quinn, Cal, Pavelich, Ran.

Table with columns: LHJMQ, Lundi, Laval 9, Granby 5, Ce soir, Chicoutimi à St-Jean, Hull à T-Rivières, Drumville à Shawinigan.

Table with columns: Jeudi, Longueuil à Verdun, Vendredi, Longueuil à Chicoutimi, T-Rivières à Drumville, Hull à Granby, Laval à Shawinigan, Verdun à St-Jean.

Table with columns: Dimanche, Drumville à Longueuil, St-Jean à Chicoutimi, Granby à Verdun, T-Rivières à Shawinigan.

Nordiques 6, Canadien 4

Première période: 1-Québec, Hunter 3; Anderson, Price. 2-Québec, Goulet 5.

Deuxième période: 2-Québec, Eagles 3; Marois, Gosselin. 3-Québec, Goulet 5; Goulet, Gillis 4.

Troisième période: 7-Québec, Goulet 6; Delorme, Hunter. 8-Montréal, Boisvert 2.

Tirs au but: 8 10 11 = 29 Québec; 11 13 6 = 30 Gardiens: Montréal, Penney; Québec, Gosselin.

Assistance — 15,370.

Jeff Reardon est le seul joueur des Expos à avoir reçu des votes

Gooden et Carter sur l'équipe d'étoiles

NEW YORK (AP) — Le releveur Jeff Reardon est le seul porte-couleurs des Expos de Montréal à avoir reçu des votes lors du scrutin de l'Associated Press visant à élire l'équipe d'étoiles du baseball majeur pour la saison 1985.

Les résultats de ce scrutin ont été dévoilés hier. Même s'il est devenu le premier joueur d'inter de la Ligue nationale à produire 100 points depuis Ernie Banks (1961), Hubie Brooks, des Expos, n'a reçu aucun vote.

Quatre joueurs des Blue Jays de Toronto, l'inter Tony Fernandez, les voltigeurs George Bell et Jesse Barfield, ainsi que le releveur Tom Henke, ont reçu des votes, mais aucun d'eux n'a été élu au sein de l'équipe d'étoiles.

Reardon a mérité une place dans cette équipe en récoltant 39 votes, soit le même nombre que Dan Quisenberry, des Royals de Kansas City.

Le lanceur droitier Dwight Gooden, des Mets de New York, est le joueur qui a récolté le plus de votes de la part d'un groupe de chroniqueurs et commentateurs de baseball, soit 114 sur une possibilité de 117.

Son receveur, Gary Carter, l'ancien porte-couleurs des Expos, a pour sa part été élu au sein de cette équipe en totalisant 75 votes, soit 35 de plus que Carlton Fisk, des White Sox de Chicago.

Gooden a été en 1985 le meneur de la Ligue na-

tionale pour le nombre de victoires (24); la moyenne de points mérités (1.53); les matches complets (16); le nombre de manches (276 et deux tiers); et les retraits sur trois prises (268). Il a aussi retiré 10 frappeurs ou plus sur des prises 11 fois cette saison, pour porter son nombre d'exploits du genre à 26 en deux saisons.

« Même lorsqu'il ne retire pas 10 frappeurs ou plus, il est exceptionnel, a dit Carter de Gooden. Comment ne pas être enthousiasmé par sa façon de se tirer de situations corsées? »

À 20 ans, neuf mois et neuf jours, Gooden est devenu cette saison le plus jeune lanceur à remporter 20 matches, améliorant le record des ligues majeures de Bob Feller et celui de la Ligue nationale, appartenant à Christy Mathewson, qui avait remporté 20 victoires à l'âge de 21 ans, en 1901.

Chez les lanceurs droitiers, Joaquin Andujar, des Cards de St. Louis, Orel Hersheris, des Dodgers de Los Angeles, et Bret Saberhagen, des Royals de Kansas City, le joueur par excellence de la Série mondiale, ont mérité les trois autres votes.

John Tudor, des Cards, a pour sa part été élu le meilleur lanceur gaucher du baseball majeur, en 1985, en devançant Ron Guidry au scrutin (80 votes à 26).

Tudor, qui a commencé l'année avec une fiche de 1-7 pour ensuite remporté 20 de ses 21 dernières

décisions, a suivi Gooden dans presque toutes les statistiques. Il a mené les ligues majeures avec 10 blanchissages, soit le plus fort total depuis les 13 de Bob Gibson, aussi des Cards, en 1968.

La lutte la plus serrée est survenue au poste de gérant, où Whitey Herzog, des Cards, l'a emporté par deux votes seulement (44-42) devant Pete Rose, des Reds de Cincinnati. Les Cards ont remporté 101 victoires sous les ordres de Herzog cette saison et sont venus à un match d'être couronnés champions du baseball majeur.

Après Gooden, Don Mattingly, premier-but des Yankees de New York, est le joueur qui a reçu le plus de votes, 107.

Mattingly a produit 145 points, un sommet des ligues majeures en 1985, conservé une moyenne au bâton de .324, cogné 35 circuits, 48 doubles et produit 21 points gagnants.

Tommy Herr (deuxième-but), des Cards, George Brett (troisième-but), des Royals, Cal Ripken (arrêt-court), des Orioles de Baltimore, Willie McGee (voltigeur), des Cards, Rickey Henderson (voltigeur), des Yankees, Pedro Guerrero (voltigeur), des Dodgers, et Darrell Evans (frappeur désigné), des Tigers de Detroit, ont également été élus au sein de l'équipe d'étoiles de l'agence de presse.

TELEVISION

- 12h00: 1) PREMIÈRE ÉDITION, 2) THE NEWS, 3) LE MONDE, 4) MIDDAY, 5) DIVORCE COURT, 6) WYNNY NEWS - 7 AT NOON, 7) THE FLINTSTONES, 8) RYAN'S HOPE, 9) ICI MONTRÉAL, 10) LES PIÈGES PIÉGÉS, 11) FARIBOLES, 12) ACROSS THE FENCE, 13) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 14) TÉLÉARTS, 15) VIVRE À TROIS, 16) SEARCH FOR TOMORROW, 17) MIDDAY NEWSLINE, 18) PULSE 12:30, 19) L'ÉNAQ PRÉSENTE, 20) LES NOUVEAUX JEUX DE 20 HEURES, 21) LE MOMENT DE VÉRITÉ, 22) THE RIGHT STUFF, 23) COMMUNITY NOTES, 24) TERRE HUMAINE, 25) DAYS OF OUR LIVES, 26) LIFETIME, 27) QUÉBEC SCHOOL, 28) LA CHANCE AUX CHANSONS, 29) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 30) DALLAS, 31) ANOTHER WORLD, 32) ONE LIFE TO LIVE, 33) TÉLÉFILM, 34) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 35) LE TEMPS DE VIVRE, 36) CAPITOL, 37) DANIEL BOONE, 38) MATINEE AVEC..., 39) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 40) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 41) DALLAS, 42) ANOTHER WORLD, 43) ONE LIFE TO LIVE, 44) TÉLÉFILM, 45) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 46) LE TEMPS DE VIVRE, 47) CAPITOL, 48) DANIEL BOONE, 49) MATINEE AVEC..., 50) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 51) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 52) DALLAS, 53) ANOTHER WORLD, 54) ONE LIFE TO LIVE, 55) TÉLÉFILM, 56) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 57) LE TEMPS DE VIVRE, 58) CAPITOL, 59) DANIEL BOONE, 60) MATINEE AVEC..., 61) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 62) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 63) DALLAS, 64) ANOTHER WORLD, 65) ONE LIFE TO LIVE, 66) TÉLÉFILM, 67) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 68) LE TEMPS DE VIVRE, 69) CAPITOL, 70) DANIEL BOONE, 71) MATINEE AVEC..., 72) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 73) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 74) DALLAS, 75) ANOTHER WORLD, 76) ONE LIFE TO LIVE, 77) TÉLÉFILM, 78) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 79) LE TEMPS DE VIVRE, 80) CAPITOL, 81) DANIEL BOONE, 82) MATINEE AVEC..., 83) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 84) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 85) DALLAS, 86) ANOTHER WORLD, 87) ONE LIFE TO LIVE, 88) TÉLÉFILM, 89) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 90) LE TEMPS DE VIVRE, 91) CAPITOL, 92) DANIEL BOONE, 93) MATINEE AVEC..., 94) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 95) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 96) DALLAS, 97) ANOTHER WORLD, 98) ONE LIFE TO LIVE, 99) TÉLÉFILM, 100) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 101) LE TEMPS DE VIVRE, 102) CAPITOL, 103) DANIEL BOONE, 104) MATINEE AVEC..., 105) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 106) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 107) DALLAS, 108) ANOTHER WORLD, 109) ONE LIFE TO LIVE, 110) TÉLÉFILM, 111) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 112) LE TEMPS DE VIVRE, 113) CAPITOL, 114) DANIEL BOONE, 115) MATINEE AVEC..., 116) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 117) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 118) DALLAS, 119) ANOTHER WORLD, 120) ONE LIFE TO LIVE, 121) TÉLÉFILM, 122) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 123) LE TEMPS DE VIVRE, 124) CAPITOL, 125) DANIEL BOONE, 126) MATINEE AVEC..., 127) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 128) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 129) DALLAS, 130) ANOTHER WORLD, 131) ONE LIFE TO LIVE, 132) TÉLÉFILM, 133) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 134) LE TEMPS DE VIVRE, 135) CAPITOL, 136) DANIEL BOONE, 137) MATINEE AVEC..., 138) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 139) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 140) DALLAS, 141) ANOTHER WORLD, 142) ONE LIFE TO LIVE, 143) TÉLÉFILM, 144) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 145) LE TEMPS DE VIVRE, 146) CAPITOL, 147) DANIEL BOONE, 148) MATINEE AVEC..., 149) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 150) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 151) DALLAS, 152) ANOTHER WORLD, 153) ONE LIFE TO LIVE, 154) TÉLÉFILM, 155) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 156) LE TEMPS DE VIVRE, 157) CAPITOL, 158) DANIEL BOONE, 159) MATINEE AVEC..., 160) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 161) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 162) DALLAS, 163) ANOTHER WORLD, 164) ONE LIFE TO LIVE, 165) TÉLÉFILM, 166) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 167) LE TEMPS DE VIVRE, 168) CAPITOL, 169) DANIEL BOONE, 170) MATINEE AVEC..., 171) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 172) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 173) DALLAS, 174) ANOTHER WORLD, 175) ONE LIFE TO LIVE, 176) TÉLÉFILM, 177) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 178) LE TEMPS DE VIVRE, 179) CAPITOL, 180) DANIEL BOONE, 181) MATINEE AVEC..., 182) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 183) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 184) DALLAS, 185) ANOTHER WORLD, 186) ONE LIFE TO LIVE, 187) TÉLÉFILM, 188) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 189) LE TEMPS DE VIVRE, 190) CAPITOL, 191) DANIEL BOONE, 192) MATINEE AVEC..., 193) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 194) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 195) DALLAS, 196) ANOTHER WORLD, 197) ONE LIFE TO LIVE, 198) TÉLÉFILM, 199) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 200) LE TEMPS DE VIVRE, 201) CAPITOL, 202) DANIEL BOONE, 203) MATINEE AVEC..., 204) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 205) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 206) DALLAS, 207) ANOTHER WORLD, 208) ONE LIFE TO LIVE, 209) TÉLÉFILM, 210) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 211) LE TEMPS DE VIVRE, 212) CAPITOL, 213) DANIEL BOONE, 214) MATINEE AVEC..., 215) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 216) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 217) DALLAS, 218) ANOTHER WORLD, 219) ONE LIFE TO LIVE, 220) TÉLÉFILM, 221) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 222) LE TEMPS DE VIVRE, 223) CAPITOL, 224) DANIEL BOONE, 225) MATINEE AVEC..., 226) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 227) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 228) DALLAS, 229) ANOTHER WORLD, 230) ONE LIFE TO LIVE, 231) TÉLÉFILM, 232) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 233) LE TEMPS DE VIVRE, 234) CAPITOL, 235) DANIEL BOONE, 236) MATINEE AVEC..., 237) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 238) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 239) DALLAS, 240) ANOTHER WORLD, 241) ONE LIFE TO LIVE, 242) TÉLÉFILM, 243) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 244) LE TEMPS DE VIVRE, 245) CAPITOL, 246) DANIEL BOONE, 247) MATINEE AVEC..., 248) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 249) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 250) DALLAS, 251) ANOTHER WORLD, 252) ONE LIFE TO LIVE, 253) TÉLÉFILM, 254) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 255) LE TEMPS DE VIVRE, 256) CAPITOL, 257) DANIEL BOONE, 258) MATINEE AVEC..., 259) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 260) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 261) DALLAS, 262) ANOTHER WORLD, 263) ONE LIFE TO LIVE, 264) TÉLÉFILM, 265) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 266) LE TEMPS DE VIVRE, 267) CAPITOL, 268) DANIEL BOONE, 269) MATINEE AVEC..., 270) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 271) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 272) DALLAS, 273) ANOTHER WORLD, 274) ONE LIFE TO LIVE, 275) TÉLÉFILM, 276) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 277) LE TEMPS DE VIVRE, 278) CAPITOL, 279) DANIEL BOONE, 280) MATINEE AVEC..., 281) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 282) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 283) DALLAS, 284) ANOTHER WORLD, 285) ONE LIFE TO LIVE, 286) TÉLÉFILM, 287) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 288) LE TEMPS DE VIVRE, 289) CAPITOL, 290) DANIEL BOONE, 291) MATINEE AVEC..., 292) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 293) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 294) DALLAS, 295) ANOTHER WORLD, 296) ONE LIFE TO LIVE, 297) TÉLÉFILM, 298) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 299) LE TEMPS DE VIVRE, 300) CAPITOL, 301) DANIEL BOONE, 302) MATINEE AVEC..., 303) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 304) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 305) DALLAS, 306) ANOTHER WORLD, 307) ONE LIFE TO LIVE, 308) TÉLÉFILM, 309) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 310) LE TEMPS DE VIVRE, 311) CAPITOL, 312) DANIEL BOONE, 313) MATINEE AVEC..., 314) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 315) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 316) DALLAS, 317) ANOTHER WORLD, 318) ONE LIFE TO LIVE, 319) TÉLÉFILM, 320) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 321) LE TEMPS DE VIVRE, 322) CAPITOL, 323) DANIEL BOONE, 324) MATINEE AVEC..., 325) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 326) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 327) DALLAS, 328) ANOTHER WORLD, 329) ONE LIFE TO LIVE, 330) TÉLÉFILM, 331) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 332) LE TEMPS DE VIVRE, 333) CAPITOL, 334) DANIEL BOONE, 335) MATINEE AVEC..., 336) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 337) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 338) DALLAS, 339) ANOTHER WORLD, 340) ONE LIFE TO LIVE, 341) TÉLÉFILM, 342) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 343) LE TEMPS DE VIVRE, 344) CAPITOL, 345) DANIEL BOONE, 346) MATINEE AVEC..., 347) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 348) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 349) DALLAS, 350) ANOTHER WORLD, 351) ONE LIFE TO LIVE, 352) TÉLÉFILM, 353) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 354) LE TEMPS DE VIVRE, 355) CAPITOL, 356) DANIEL BOONE, 357) MATINEE AVEC..., 358) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 359) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 360) DALLAS, 361) ANOTHER WORLD, 362) ONE LIFE TO LIVE, 363) TÉLÉFILM, 364) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 365) LE TEMPS DE VIVRE, 366) CAPITOL, 367) DANIEL BOONE, 368) MATINEE AVEC..., 369) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 370) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 371) DALLAS, 372) ANOTHER WORLD, 373) ONE LIFE TO LIVE, 374) TÉLÉFILM, 375) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 376) LE TEMPS DE VIVRE, 377) CAPITOL, 378) DANIEL BOONE, 379) MATINEE AVEC..., 380) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 381) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 382) DALLAS, 383) ANOTHER WORLD, 384) ONE LIFE TO LIVE, 385) TÉLÉFILM, 386) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 387) LE TEMPS DE VIVRE, 388) CAPITOL, 389) DANIEL BOONE, 390) MATINEE AVEC..., 391) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 392) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 393) DALLAS, 394) ANOTHER WORLD, 395) ONE LIFE TO LIVE, 396) TÉLÉFILM, 397) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 398) LE TEMPS DE VIVRE, 399) CAPITOL, 400) DANIEL BOONE, 401) MATINEE AVEC..., 402) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 403) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 404) DALLAS, 405) ANOTHER WORLD, 406) ONE LIFE TO LIVE, 407) TÉLÉFILM, 408) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 409) LE TEMPS DE VIVRE, 410) CAPITOL, 411) DANIEL BOONE, 412) MATINEE AVEC..., 413) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 414) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 415) DALLAS, 416) ANOTHER WORLD, 417) ONE LIFE TO LIVE, 418) TÉLÉFILM, 419) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 420) LE TEMPS DE VIVRE, 421) CAPITOL, 422) DANIEL BOONE, 423) MATINEE AVEC..., 424) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 425) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 426) DALLAS, 427) ANOTHER WORLD, 428) ONE LIFE TO LIVE, 429) TÉLÉFILM, 430) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 431) LE TEMPS DE VIVRE, 432) CAPITOL, 433) DANIEL BOONE, 434) MATINEE AVEC..., 435) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 436) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 437) DALLAS, 438) ANOTHER WORLD, 439) ONE LIFE TO LIVE, 440) TÉLÉFILM, 441) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 442) LE TEMPS DE VIVRE, 443) CAPITOL, 444) DANIEL BOONE, 445) MATINEE AVEC..., 446) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 447) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 448) DALLAS, 449) ANOTHER WORLD, 450) ONE LIFE TO LIVE, 451) TÉLÉFILM, 452) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 453) LE TEMPS DE VIVRE, 454) CAPITOL, 455) DANIEL BOONE, 456) MATINEE AVEC..., 457) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 458) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 459) DALLAS, 460) ANOTHER WORLD, 461) ONE LIFE TO LIVE, 462) TÉLÉFILM, 463) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 464) LE TEMPS DE VIVRE, 465) CAPITOL, 466) DANIEL BOONE, 467) MATINEE AVEC..., 468) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 469) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 470) DALLAS, 471) ANOTHER WORLD, 472) ONE LIFE TO LIVE, 473) TÉLÉFILM, 474) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 475) LE TEMPS DE VIVRE, 476) CAPITOL, 477) DANIEL BOONE, 478) MATINEE AVEC..., 479) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 480) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 481) DALLAS, 482) ANOTHER WORLD, 483) ONE LIFE TO LIVE, 484) TÉLÉFILM, 485) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 486) LE TEMPS DE VIVRE, 487) CAPITOL, 488) DANIEL BOONE, 489) MATINEE AVEC..., 490) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 491) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 492) DALLAS, 493) ANOTHER WORLD, 494) ONE LIFE TO LIVE, 495) TÉLÉFILM, 496) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 497) LE TEMPS DE VIVRE, 498) CAPITOL, 499) DANIEL BOONE, 500) MATINEE AVEC..., 501) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 502) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 503) DALLAS, 504) ANOTHER WORLD, 505) ONE LIFE TO LIVE, 506) TÉLÉFILM, 507) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 508) LE TEMPS DE VIVRE, 509) CAPITOL, 510) DANIEL BOONE, 511) MATINEE AVEC..., 512) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 513) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 514) DALLAS, 515) ANOTHER WORLD, 516) ONE LIFE TO LIVE, 517) TÉLÉFILM, 518) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 519) LE TEMPS DE VIVRE, 520) CAPITOL, 521) DANIEL BOONE, 522) MATINEE AVEC..., 523) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 524) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 525) DALLAS, 526) ANOTHER WORLD, 527) ONE LIFE TO LIVE, 528) TÉLÉFILM, 529) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 530) LE TEMPS DE VIVRE, 531) CAPITOL, 532) DANIEL BOONE, 533) MATINEE AVEC..., 534) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 535) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 536) DALLAS, 537) ANOTHER WORLD, 538) ONE LIFE TO LIVE, 539) TÉLÉFILM, 540) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 541) LE TEMPS DE VIVRE, 542) CAPITOL, 543) DANIEL BOONE, 544) MATINEE AVEC..., 545) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 546) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 547) DALLAS, 548) ANOTHER WORLD, 549) ONE LIFE TO LIVE, 550) TÉLÉFILM, 551) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 552) LE TEMPS DE VIVRE, 553) CAPITOL, 554) DANIEL BOONE, 555) MATINEE AVEC..., 556) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 557) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 558) DALLAS, 559) ANOTHER WORLD, 560) ONE LIFE TO LIVE, 561) TÉLÉFILM, 562) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 563) LE TEMPS DE VIVRE, 564) CAPITOL, 565) DANIEL BOONE, 566) MATINEE AVEC..., 567) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 568) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 569) DALLAS, 570) ANOTHER WORLD, 571) ONE LIFE TO LIVE, 572) TÉLÉFILM, 573) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 574) LE TEMPS DE VIVRE, 575) CAPITOL, 576) DANIEL BOONE, 577) MATINEE AVEC..., 578) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 579) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 580) DALLAS, 581) ANOTHER WORLD, 582) ONE LIFE TO LIVE, 583) TÉLÉFILM, 584) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 585) LE TEMPS DE VIVRE, 586) CAPITOL, 587) DANIEL BOONE, 588) MATINEE AVEC..., 589) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 590) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 591) DALLAS, 592) ANOTHER WORLD, 593) ONE LIFE TO LIVE, 594) TÉLÉFILM, 595) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 596) LE TEMPS DE VIVRE, 597) CAPITOL, 598) DANIEL BOONE, 599) MATINEE AVEC..., 600) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 601) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 602) DALLAS, 603) ANOTHER WORLD, 604) ONE LIFE TO LIVE, 605) TÉLÉFILM, 606) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 607) LE TEMPS DE VIVRE, 608) CAPITOL, 609) DANIEL BOONE, 610) MATINEE AVEC..., 611) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 612) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 613) DALLAS, 614) ANOTHER WORLD, 615) ONE LIFE TO LIVE, 616) TÉLÉFILM, 617) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 618) LE TEMPS DE VIVRE, 619) CAPITOL, 620) DANIEL BOONE, 621) MATINEE AVEC..., 622) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 623) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 624) DALLAS, 625) ANOTHER WORLD, 626) ONE LIFE TO LIVE, 627) TÉLÉFILM, 628) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 629) LE TEMPS DE VIVRE, 630) CAPITOL, 631) DANIEL BOONE, 632) MATINEE AVEC..., 633) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 634) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 635) DALLAS, 636) ANOTHER WORLD, 637) ONE LIFE TO LIVE, 638) TÉLÉFILM, 639) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 640) LE TEMPS DE VIVRE, 641) CAPITOL, 642) DANIEL BOONE, 643) MATINEE AVEC..., 644) VISA LE NOIR, TUA BLANC, 645) LE MARCHÉ AUX IMAGES, 646) DALLAS, 647) ANOTHER WORLD, 648) ONE LIFE TO LIVE, 649) TÉLÉFILM, 650) CINÉ-QUIZ L'INTRÉPIDE, 651) LE TEMPS DE VIV